

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

SITUATION PROFESSIONNELLE,
STATUT ET ROLES
DES FEMMES D'INDEPENDANTS
NON AGRICOLES

RAPPORT INTERMEDIAIRE

Bernard ZARCA

Sou1989-694

1

Situation professionnelle, statut
et rôles des femmes
d'indépendants non agricoles /
Bernard Zarca. (Mars 1989).

CREDOC•Bibliothèque



Mars 1989

SITUATION PROFESSIONNELLE,
STATUT ET ROLES
DES FEMMES D'INDEPENDANTS
NON AGRICOLES

RAPPORT INTERMEDIAIRE

Bernard ZARCA

A V E R T I S S E M E N T

Les statistiques analysées dans ce rapport intermédiaire sont confidentielles. Elles n'ont pas le caractère de chiffres publiés. Toute citation est subordonnée à l'accord de l'auteur.

AVANT - P R O P O S

Ce rapport intermédiaire rassemble les principales statistiques concernant les familles d'indépendants non agricoles que nous avons établies et rassemblées. Ces statistiques permettent d'effectuer un cadrage objectif de la situation de la femme dans ces milieux sociaux. Un meilleur parti en sera tiré dans la suite de l'étude puisque les situations concrètes que nous analyserons alors - celles de femmes divorcées ou veuves - en seront éclairées et que, réciproquement, ces données objectives seront elles-mêmes replacées dans une interprétation d'ensemble des échanges matériels et symboliques au sein du couple qui prévalent dans ces milieux.

Nous avons préféré effectuer d'abord ce cadrage. Vu le nombre d'enquêtes qu'il a fallu, pour ce faire, réexploiter et l'ampleur du travail technique qui était nécessaire pour mener à bien cette tâche, le temps nous a manqué : il faut considérer ce rapport intermédiaire comme un document de travail faisant état des premières étapes parcourues. Une synthèse des résultats concernant les différents thèmes qui sont abordés reste à faire.

Les enquêtes ayant fait l'objet d'une exploitation secondaire sont les suivantes :

- INSEE** : . Enquête FQP IV de 1985
- . Enquêtes EMPLOI de 1982 à 1987
- . Enquête FAMILLE de 1982
- . Enquête BUDGET DES MENAGES de 1979
- . Enquête EMPLOI DU TEMPS de 1985-1986

- CREDOC** : . Enquête ARTISANS ET COMMERCANTS de 1976
- . Enquêtes ASPIRATIONS de 1981 à 1986

- INED** : . Enquête LES FEMMES FACE AU CHANGEMENT FAMILIAL de 1985

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans l'aide technique et l'accueil amical qui nous a été réservé :

- à l'INSEE, par Annie FOUQUET et l'ensemble de la Division des Etudes Sociales ainsi que par Michel CEZARD pour la réexploitation des enquêtes Emploi, Mireille MOUTARDIER et Michel GLAUDE pour la réexploitation de l'enquête Budget des ménages 1979, Caroline ROY pour la réexploitation de l'enquête Budget-temps 1985-86 et Michel de SABOULIN pour la réexploitation de l'enquête Famille 1982.
- à l'INED, par Patrick FESTY et Marie-France VALETAS pour la réexploitation de l'enquête Les femmes face au changement familial 1985.
- au CREDOC, par Philippe PLEUVRET et Thierry LAMBERT pour la réexploitation de l'enquête Aspirations et de l'enquête FQP IV.

A tous ces collègues, j'adresse mes sincères remerciements ainsi qu'à Suzanne SAIDEMANN qui s'est chargée de la composition et de la dactylographie du texte.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	7
<u>CHAPITRE I - L'INDEPENDANCE NON AGRICOLE</u>	9
I - Un fort clivage entre les sexes	9
II - Indépendance et filiation : une fille est-elle à sa mère ce qu'un fils est à son père ?	14
III - Alliance et reproduction sociale	24
<u>CHAPITRE II - LA FEMME D'UN INDEPENDANT NON AGRICOLE EST-ELLE INDEPENDANTE ?</u>	31
I - La situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles	31
II - Le rapprochement de l'entreprise du conjoint	41
<u>CHAPITRE III - LA CONTRIBUTION DES FEMMES A L'ACTIVITE DE LEUR CONJOINT INDEPENDANT NON AGRICOLE</u>	55
I - La durée du travail	55
Avant-propos méthodologique	55
1. Evolution entre 1983 et 1987	59
2. Corrélation entre la durée du travail de l'homme et celle de la femme	59
3. Variations de la durée du travail selon différents facteurs	61
II - Le rôle de l'épouse dans l'entreprise	72
III - Travail familial et revenu des non-salariés	77

	<u>Pages</u>
<u>CHAPITRE IV - VIE PROFESSIONNELLE ET VIE DOMESTIQUE</u>	89
I - Le temps contraint et le temps libre : la vie quotidienne des couples d'indépendants non agricoles	89
Avant-propos méthodologique	89
1. La structuration du temps quotidien	93
2. Le partage des tâches domestiques	100
3. Le rapport subjectif aux tâches domestiques	104
II - Ménage et entreprise : deux entités séparées ?	105
 <u>CHAPITRE V - RUPTURES</u>	 111
I - Le divorce en milieu indépendant non agricole	111
II - Les conséquences du divorce ou du veuvage sur la situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles	123
 <u>CHAPITRE VI - TRAVAIL ET FAMILLE : LES ATTITUDES CHANGENT-ELLES ?</u>	 133
Avant-propos méthodologique	133
I - La famille valorisée et le mariage désacralisé	136
II - Les solutions aux inégalités professionnelles entre les sexes	140
III - Travail féminin et conflits entre vie professionnelle et vie familiale	144

I N T R O D U C T I O N

Les contours de l'agriculture sont facilement repérables. En dépit de la diversité des productions, des spécificités régionales, des différences de taille des exploitations, il s'est constitué une profession agricole, remarquablement représentée et dotée d'institutions propres : chambres d'agriculture, mutualité sociale agricole, administrée par un ministère particulier, jouissant d'une législation-cadre depuis près de trente ans. Le salariat est une condition juridiquement régulée : contrat de travail, régimes de sécurité sociale, etc., elle aussi facilement reconnaissable en dépit de l'existence de statuts spécifiques, de régimes spéciaux (fonctionnaires notamment), et d'un éventail catégoriel très large.

Le travail non salarié non agricole ne serait-il alors qu'un résidu, défini de façon doublement négative, une survivance d'anciens métiers et professions si divers qu'on ne saurait leur trouver aucune unité ?

L'unité n'est pas une donnée de l'expérience immédiate. Elle se construit, à quelque niveau qu'on la conçoive : économique, social, politique, etc. Et ce, par un travail socio-symbolique qui privilégie les ressemblances, tend à effacer les différences, pose des principes d'identité, et à travers l'organisation, la représentation, des institutions, cristallise le groupe.

Par une recherche positive, dont le présent rapport expose les résultats, le sociologue peut repérer, sinon les caractéristiques du travail non salarié non agricole, du moins un certain nombre de traits partagés, en probabilité, par les agents de ce travail. Mais la régularité statistique ne saurait en rien justifier la délimitation a priori de l'objet de sa recherche. Il faut bien observer tout d'abord que ce sous-ensemble social qu'on ne saurait assimiler à un groupe n'apparaît le plus souvent qu'éclaté entre différentes composantes, elles-mêmes plus ou moins bien cristallisées : le commerce, l'artisanat, la petite entreprise, les professions libérales. La statistique officielle distingue celles-ci. Lorsqu'elle regroupe les trois premières, elle joint la dernière aux cadres supérieurs.

L'artisanat est sans doute celle de ces composantes qui, en dépit de sa propre diversité, a su se constituer en groupe social. On le reconnaît à l'existence d'une représentation nationale, de chambres des métiers, d'un régime spécifique d'assurance-vieillesse. Toutefois certains métiers artisanaux ont une composante commerciale et se sont rattachés, en 1948, au régime de retraite des commerçants et industriels. Les professions libérales ont, depuis 1948, un régime de retraite auquel doivent adhérer les professions ne relevant pas d'autres régimes des professions non salariées. Il n'existe pas de définition positive des professions libérales, comme tel est le cas des activités artisanales, commerciales ou industrielles.

Diversité des régimes sociaux, diversité des régimes fiscaux, diversité des statuts juridiques : formes sociétaires des entreprises pouvant faire de certains chefs des agents relevant du régime général des salariés, formes associatives de la pratique libérale, etc., font qu'il est impossible de proposer une définition non empirique du travail non salarié - non agricole. La meilleure que l'on puisse trouver, de ce point de vue, est l'appartenance du travailleur au dernier-né des régimes d'assurance maladie : la caisse nationale autonome d'assurance maladie des travailleurs indépendants dont relève, à certaines exceptions près (médecins conventionnés, etc.), l'ensemble des adhérents aux trois régimes de retraite, plus anciens eux, auxquels nous avons fait référence.

L'existence d'une telle institution crée des intérêts communs à des catégories d'agents qui peuvent différer sous bien des rapports. Ces agents sont dits indépendants, manière positive de parler de cette minorité de travailleurs non engagés dans un rapport salarial avec un tiers. L'indépendance n'est cependant pas une notion entièrement cristallisée. A-t-elle une pertinence sociologique ? L'analyse empirique que nous présentons dans la suite permettra d'apporter des éléments de réponse à cette question. Cette analyse est centrée sur la situation, le statut et les rôles des femmes d'indépendants non agricoles. Parce que ces femmes tentent, avec un succès encore limité, de faire reconnaître un travail jusqu'ici peu visible, voire invisible, lorsqu'elles sont "aides familiales", il était nécessaire de "faire le point" de leur situation : à travers les mécanismes de reproduction et d'alliance (Chapitre I), on analysera les différences entre les sexes, puis la situation professionnelle de la femme et ses changements au cours du cycle de vie (Chapitre II), sa contribution à l'activité professionnelle du conjoint (Chapitre III) et les relations entre vie professionnelle et vie domestique (Chapitre IV).

Le mouvement des femmes d'artisans, de commerçants et de professions libérales a pris cependant naissance avec la prise de conscience de ce que l'absence de statut du conjoint pouvait provoquer des drames du fait que certains risques n'étaient pas alors couverts : le veuvage tout particulièrement. Cela s'est traduit par la revendication du statut du conjoint collaborateur lui conférant des droits propres et notamment celui de cotiser au régime de retraite du chef d'entreprise en partageant la cotisation de ce dernier. Cette revendication a obtenu gain de cause avec la loi de 1982 concernant les conjoints d'artisans, commerçants et entrepreneurs individuels et la loi de 1987 concernant les conjoints des professions libérales (qui n'a pas reçu, à ce jour, de décret d'application). On observe cependant que la nouvelle législation a quelque mal à entrer dans les moeurs.

Il fallait donc, avant que d'analyser les aspects socio-symboliques d'un tel mouvement et les freins à la mise en pratique de mesures législatives et réglementaires, analyser, grâce à la statistique, les conséquences du veuvage, mais aussi de cette autre rupture qu'est le divorce, sur la situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles (Chapitre V) et les attitudes à l'égard de la famille et du travail qui prévalent dans ces milieux (Chapitre VI).

Ainsi le cadre aura-t-il été fixé pour les analyses qualitatives qui feront l'objet d'un second rapport.

C H A P I T R E I

L'INDEPENDANCE NON AGRICOLE

C H A P I T R E I

L'INDEPENDANCE NON AGRICOLE

I - UN FORT CLIVAGE ENTRE LES SEXES

Bien que l'indépendance non agricole soit un statut principalement masculin, les femmes de ces milieux n'en participent pas moins au travail indépendant : elles le font en aidant leur conjoint (1).

11) Dans ce rapport, le mot "statut" renvoie à la catégorie statistique de l'INSEE qu'il faut distinguer de la catégorie juridique de statut du conjoint collaborateur tel que défini par la loi de Juillet 1982 et du concept sociologique de statut social. Rappelons que pour une même catégorie socioprofessionnelle, par exemple celle d'artisan, l'INSEE distingue trois statuts : indépendant, employeur, aide familial. On entendra qu'un indépendant non agricole est un agent actif classé par l'INSEE parmi les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises (de plus de 10 salariés) ou les professions libérales et dont le statut, au sens de l'INSEE, est d'être indépendant ou employeur : dans le premier cas, c'est un travailleur non salarié qui n'emploie pas lui-même de salariés ; dans le second cas, dont relèvent nécessairement les chefs d'entreprise, c'est un non salarié qui emploie des salariés, voire un salarié gérant minoritaire ou président directeur général de société qui emploie des salariés.

Un aide familial sera un agent actif aidant, à titre principal, dans son travail, son conjoint, lui-même indépendant non agricole, sans être salarié par ce dernier.

Seront donc déclarés parmi les autres actifs, outre les salariés et les exploitants agricoles (indépendants, employeurs ou aides familiaux au sens de l'INSEE), les aides familiaux d'un membre de leur famille qui n'est pas leur conjoint, ce membre fut-il lui-même un indépendant non agricole (ce dernier cas étant l'exception).

Dans certaines exploitations des enquêtes Emploi de l'INSEE, nous avons pu isoler une catégorie d'agents particuliers : les personnes salariées de leur conjoint indépendant non agricole. Cette catégorie n'est pas isolable dans toute enquête (notamment elle ne l'est pas dans l'enquête Famille). Lorsqu'elle ne l'est pas ou n'a pas été isolée, les agents concernés font partie de la catégorie plus générale des autres actifs.

Contrairement à l'exploitation que nous avons faite des enquêtes Emploi, l'exploitation de l'enquête Famille repose sur une catégorisation quelque peu laxiste, en principe, mais sans grandes conséquences, en pratique.

Une épouse ou une ex-épouse d'indépendant non agricole a, dans cette enquête, été classée parmi :

. les indépendants non agricoles, si elle était classée parmi les indépendants ou employeurs au sens du statut INSEE : on assimile ainsi les très rares agricultrices dont le mari n'est pas (ou n'était pas) agriculteur à des indépendants non agricoles.

. les aides familiales non agricoles, si elles étaient classées parmi les aides familiales, toujours au sens du statut de l'INSEE : on fait comme si ces femmes mariées ou, si elles ne le sont plus, lorsqu'elles l'étaient, sont ou étaient aides familiales de leur mari, et non d'une autre personne de leur famille.

On verra, en analysant les données de l'enquête Emploi, que l'erreur ainsi introduite est de moins de 1 % sur les pourcentages, ce qui permet toujours d'apprécier si deux distributions sont ou non identiques. De plus, le pourcentage observé d'aides familiales est, parmi les femmes divorcées ou séparées, de 1.0 % et, parmi les veuves, de 0.8 % ; or ces femmes ne sont pas aides familiales de leur ex-mari, mais d'une autre personne de leur famille. On peut ainsi "mesurer" l'erreur qui est d'un ordre de grandeur bien inférieur à celui de la différence entre les estimations de la proportion d'aides familiales dans l'enquête Emploi d'une part, et dans l'enquête Famille d'autre part, comme on le verra dans la suite.

On entendra par conjoint le mari ou le compagnon ; par conjointe (ou femme de) l'épouse ou la compagne.

Les hommes sont très rarement aides familiaux de leur conjointe, elle-même indépendante non agricole : il en est ainsi de 3,9 % d'entre eux. Par contre, les conjointes d'un indépendant non agricole sont aides familiales dans 26,3 % des cas (Enquête FQP 1985) (voir tableau I.1). Cette estimation est du même ordre de grandeur que celles obtenues dans les enquêtes Emploi, pour la même tranche d'âge (18 à 58 ans) : 26,9 % en 1983 et 24,2 % en 1987. Elle est très supérieure à celle que permet d'obtenir l'enquête Famille de 1982 : 16,2 % (voir tableau I.2)

Tableau I.1

Situation professionnelle des hommes et des femmes mariés ou vivant en couple et ayant moins de 58 ans à la date de l'enquête

	Aide familial	Indép.non agricole	Autre actif	Inactif	Total
<u>Hommes</u>	0,1	11,3	79,4	9,2	100,0
dont :					
. Conjointes d'indép. non agricoles	3,9	53,0	37,8	5,3	100,0
. Autres	0,0	10,3	80,5	9,2	100,0
<u>Femmes</u>	2,5	3,5	54,8	39,2	100,0
dont :					
. Conjointes d'indép. non agricoles	26,3	10,1	34,0	29,6	100,0
. Autres	0,6	2,2	56,4	40,8	100,0

Source : Enquête FQP 1985

Tableau I.2

Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles mariées ou vivant en couple et ayant moins de 58 ans à la date de l'enquête

	Aide familiale	Indép.non agricole	Autre active	Inactive	Total
Enquête Famille 1982	16,2	10,6	32,0	41,2	100,0
Enquête Emploi 1983	26,9	7,8	32,6	32,7	100,0
Enquête FQP 1985	26,3	10,1	34,0	29,6	100,0
Enquête Emploi 1987	24,2	8,8	36,1	30,9	100,0

La sous-estimation des aides familiales ne se fait pas, dans l'enquête Famille, au bénéfice des indépendantes non agricoles, mais à celui des inactives (1). La différence est importante et ne saurait être imputée à un chiffrage moins rigoureux de l'enquête Famille du fait de sa plus grande échelle. Il faut cependant l'expliquer par la différence entre les champs couverts par ces enquêtes et les méthodes de questionnement, qui renvoie elle-même à une interprétation psychosociologique.

Par leur champ, les enquêtes FQP et Emploi sont plus proches entre elles qu'elles ne le sont chacune de l'enquête Famille. En dépit des différences de méthode de questionnement, elles fournissent des estimations semblables. Dans l'enquête FQP, l'individu est interrogé lui-même. Dans l'enquête Emploi, ce peut être un autre membre du ménage et donc, pour une femme vivant en couple, principalement son mari. Ce facteur ne semble pas avoir d'effet sur la distribution des réponses.

Dans l'enquête Emploi, l'enquêteur demande à la personne (ou à celle qui répond pour elle) qui s'est déclarée inactive si elle a cependant travaillé au cours de la semaine de référence. C'est une incitation forte à déclarer un travail au rythme irrégulier, un travail informel, souvent effectué en alternance avec des tâches domestiques, qui peut être celui d'une aide familiale d'indépendant non agricole. Or, seulement 2,4 % des femmes concernées avaient pu ainsi être relancées en 1983, dont 2,1 % s'étaient d'abord déclarées femmes au foyer. Et cette relance aboutit en effet à les classer parmi les aides familiales de leur conjoint : dans 76,0 % des cas pour celles qui s'étaient déclarées femmes au foyer, dans 60,0 % des cas pour les autres inactives (il s'agit de travail salarié dans les autres cas). Toutefois, cette relance ne permet pas de modifier sensiblement l'estimation globale, d'ailleurs semblable à celle obtenue dans l'enquête FQP (enquête au cours de laquelle nulle relance de ce type n'est effectuée). On ne peut cependant en conclure qu'une fois fixé le champ de l'enquête, les réponses ne dépendent plus de la méthode de questionnement, car la grande différence entre les enquêtes Emploi et FQP d'une part, l'enquête Famille d'autre part, est que le questionnaire de cette dernière est rempli par l'enquêtée elle-même (puisqu'il est joint aux formulaires du recensement).

Il est clair cependant que si les femmes d'indépendants non agricoles ont à répondre, en dehors d'une situation d'interaction, à des questions portant sur la famille, et notamment sur la fécondité - des questions qui centrent nécessairement leur attention sur leurs rôles d'épouse et de mère -, elles sont enclines à oublier ou à masquer leur rôle de conjointe collaborant avec leur mari, dans l'entreprise ou la profession de ce dernier : oubli ou masque très réels, car on ne saurait dire que lors d'enquêtes portant sur la vie professionnelle, ces femmes sont tentées de "mentir" et déclarent aider leur mari alors qu'il n'en est rien.

(1) Cette sous-déclaration des aides familiaux, au recensement par rapport à l'enquête Emploi, avait été analysée par Michel CEZARD et par Maryse HUET qui avait étudié de près le cas agricole.

cf. : . Maryse HUET, "Les catégories statistiques utilisées pour classer les épouses et les enfants d'agriculteurs ; des principes à l'usage effectif".

. Michel CEZARD, "Les rapprochements de l'enquête Emploi et du recensement de la population de 1975 ; résultats généraux".
in "Les catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes", Archives et Documents n° 38, INSEE, Décembre 1981, pp. 41-61 et 201-220.

D'ailleurs, lorsqu'on interroge ces mêmes maris, comme nous l'avions fait en 1976 (enquête CREDOC sur les commerçants et artisans), et qu'on leur demande avec quelque précision et insistance des informations sur la situation professionnelle de leur femme - comme on peut seulement le faire au cours d'enquêtes spécifiques - ils déclarent, beaucoup plus souvent que les enquêtes Emploi pourraient le laisser penser, que leur conjointe, même active par ailleurs, les aide dans leur travail, ne fût-ce que quelques heures par semaine : dans 70,9 % des cas, se décomposant ainsi :

- Ont une activité professionnelle propre et aident leur mari :
 - . moins de 12 heures par semaine 5,3 %
 - . plus de 12 heures par semaine 2,9 %
- Travaillent avec leur mari à plein temps 27,0 %
- Travaillent avec leur mari de 12 à 39 heures par semaine 19,3 %
- Aident leur mari moins de 12 heures par semaine 10,4 %

Les 29,1 % autres se partagent en 18,8 % d'inactives et 10,3 % ayant uniquement une activité professionnelle propre.

L'interprétation psychosociologique que l'on peut avancer, afin de rendre compte de ces faits, en cela très intéressants, repose sur l'idée suivante : le statut d'aide familiale n'est pas encore socialement reconnu (il l'est juridiquement depuis la loi de Juillet 1982, postérieure à l'enquête Famille, mais cela ne veut pas dire qu'il le soit déjà socialement). Il n'est pas valorisé.

Si cette assertion est vraie - et nous la maintiendrons à titre d'hypothèse que nos enquêtes de terrain à venir auront à vérifier et, plus encore, à affiner -, alors on comprendra qu'une femme ayant à jouer plusieurs rôles dont certains seulement sont valorisés à ses yeux, fait l'impasse sur celui qui ne la valorise pas lorsqu'elle est justement interpellée en tant qu'épouse et mère. Les épouses n'omettent pas de déclarer qu'elles ont un emploi salarié non familial ; elles n'omettent pas de déclarer qu'elles sont indépendantes - statut qui les met à égalité avec leur mari - ; elles tendent à ne pas dire qu'elles font un travail qui n'est pas socialement reconnu et qui peut être, de ce fait, la cause de conflits entre leurs rôles d'épouse, de mère et de travailleuse.

Les femmes mariées ou vivant en couple avec un indépendant non agricole sont plus souvent actives que les autres femmes parce qu'elles sont elles-mêmes plus souvent indépendantes non agricoles ou aides familiales de leur conjoint. Les hommes mariés ou vivant en couple avec une indépendante non agricole sont plus souvent actifs que les autres hommes, mais ils sont, pour plus de la moitié d'entre eux, indépendants non agricoles. On compte parmi les hommes mariés ou vivant en couple :

- 1,3 % d'indépendants non agricoles partageant ce statut avec leur conjointe,
- 10,0 % d'indépendants non agricoles ne partagent pas ce statut avec leur conjointe,
- 1,2 % n'ayant pas ce statut et conjoints d'une indépendante non agricole.

Parmi les femmes, les proportions correspondantes sont respectivement de : 1,0 %, 2,0 % et 8,5 %.

Un tiers des femmes indépendantes non agricoles partagent donc ce statut avec leur mari. En ce cas, il est fréquent qu'ils soient associés tous deux à la tête d'une même entreprise. Il est malaisé d'avoir une estimation de cette fréquence car la question de l'association avec le conjoint n'est jamais posée dans les enquêtes de l'INSEE. On a pu toutefois faire une telle estimation, à partir des enquêtes Emploi, en faisant l'hypothèse suivante : sont supposés travailler ensemble deux conjoints, tous deux indépendants non agricoles, lorsque :

- la tranche de taille de leur entreprise est la même,
- ils sont tous deux professions libérales ou tous deux chefs d'entreprise et, en ce cas, la catégorie d'activité économique de leur entreprise en 100 postes (NAP 100) est la même (1), ou ils sont tous les deux artisans ou tous les deux commerçants ou l'un est artisan et l'autre commerçant, la NAP 100 de leur entreprise étant la même et, de plus, la NAP 600 étant la même s'il s'agit d'une activité dont le numéro est compris entre 62 et 87, c'est-à-dire s'il s'agit d'une activité commerciale, de service ou de transport (vu la variété de ces activités).

Nous avons considéré que la conjointe d'un artisan, commerçante dans la même activité, avait de bonnes chances de travailler avec son mari : tel est le cas de l'épouse d'un électricien qui tient le commerce de matériel électrique, de celle du réparateur d'automobiles qui tient le garage, etc.

Vu les erreurs de déclaration et de chiffrage pouvant affecter la NAP 100, et surtout la NAP 600, comme la tranche des effectifs salariés de l'entreprise, on peut se demander si la surestimation nécessairement impliquée par la méthode utilisée n'est pas ainsi "époncée". Toujours est-il que sur 8,1 % de femmes, partageant le statut d'indépendant non agricole avec leur conjoint, on peut ainsi compter 2,8 % d'associées, selon l'enquête Emploi 1983 (les chiffres sont de 8,5 % et 3,3 %, selon la même source, en 1987) - ce qui permet d'avancer que : un tiers des femmes indépendantes non agricoles partagent ce statut avec leur conjoint ; et que : parmi ce tiers, un tiers à nouveau seraient associées à leur conjoint. C'est bien peu, comparé à la proportion de ces femmes - plus du quart - qui sont simplement aides familiales de leur conjoint - le plus souvent sans statut juridique et sans protection sociale propres - et ce, en dépit de la loi de Juillet 1982, dont il est encore difficile de percevoir les effets.

On remarquera, pour terminer, qu'il existe de grandes différences entre les situations professionnelles des femmes d'indépendants non agricoles selon la catégorie socioprofessionnelle de leur conjoint : les femmes de commerçants sont beaucoup plus fréquemment aides familiales ou associées de leur conjoint, beaucoup moins fréquemment inactives que les autres femmes. A l'inverse, les femmes de professions libérales et de chefs d'entreprise sont beaucoup moins souvent aides familiales que les femmes d'artisans (la distribution des situations de ces dernières ne se distinguant pas de la distribution d'ensemble), plus souvent inactives. Notons encore que les femmes de professions libérales sont celles qui ont le plus de chances d'exercer une activité professionnelle indépendante propre (c'est d'ailleurs une profession libérale, le plus souvent) (voir tableau I.3).

(1) Pour les professions libérales, il y a sans doute surestimation, puisque deux médecins, deux avocats, sont ainsi supposés travailler automatiquement ensemble.

Tableau I.3

Situation professionnelle de la femme en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de son conjoint indépendant non agricole (femmes de moins de 58 ans à l'enquête)

PCS du mari	Année	Aide familiale	Associée	Indép. non agric.	Autre active	Chômeuse	Etudiante	Autre inactive	Retraitée	Total
Artisans	1983	25.8	1.3	3.5	33.3	3.1	0.3	32.4	0.3	100.0
	1987	24.3	1.5	3.5	37.0	4.1	0.0	29.3	0.3	100.0
Commerçants	1983	42.2	4.2	6.0	27.7	1.4	0.2	18.1	0.2	100.0
	1987	35.9	6.9	5.8	29.1	3.1	0.1	18.7	0.3	100.0
Chefs d'entrep.	1983	7.4	2.3	5.7	44.5	1.0	0.0	39.2	0.0	100.0
	1987	9.2	1.8	6.4	49.5	3.6	0.5	28.6	0.5	100.0
Professions libé.	1983	8.0	4.9	10.5	33.6	1.1	2.1	39.8	0.0	100.0
	1987	7.6	3.4	11.3	40.3	1.6	1.9	34.0	0.0	100.0
ENSEMBLE	1983	26.9	2.6	5.2	32.6	2.2	0.5	29.8	0.2	100.0
	1987	24.2	3.3	5.5	36.1	3.4	0.3	26.9	0.3	100.0

Source : Enquêtes Emploi

**II - INDEPENDANCE ET FILIATION : UNE FILLE EST-ELLE A SA MERE
CE QU'UN FILS EST A SON PERE ?**

La transmission d'une position ou d'un statut social d'une génération à la suivante est un processus complexe, impliquant des identifications entre parents et enfants, que l'analyse objectiviste ne peut à elle seule épuiser.

Cette analyse, armée de l'outil statistique, est cependant nécessaire. Elle a déjà permis de répondre à la question : tel père, tel fils ? Cette question, nous voudrions la compléter par cette autre : telle mère, telle fille ? et affiner l'analyse de la transmission du statut en milieu indépendant non agricole (1).

Contrairement au milieu agricole, ce milieu ne s'autoreproduit pas : il demeure très ouvert, en ce sens qu'il est plus probable pour l'un de ses membres de venir d'un autre milieu social, plutôt que d'en être issu. Comme le milieu agricole, ce milieu qui, dans le long terme, s'est contracté, perd plus de ses enfants qu'il n'en garde. On ne sait pas toutefois quelle est la probabilité pour qu'un indépendant non agricole transmette son statut à l'un de ses enfants au moins. Si une telle question ne peut être tranchée, faute de statistiques, et bien que le milieu soit ouvert à l'entrée comme à la sortie, il demeure qu'il est beaucoup plus probable pour un individu qui en est issu de continuer à lui appartenir que

(1) Parler de milieu indépendant non agricole constitue à l'évidence un abus de langage que nous nous autorisons par facilité d'écriture.

pour un individu qui lui est extérieur par ses origines d'y accéder : le rapport des chances est de 3 à 1 (cf. tableau II.1). On peut donc parler d'autoreproduction partielle du milieu et ce sont les mécanismes de cette autoreproduction qu'il convient d'analyser : quelles relations entre les sexes ces mécanismes révèlent-ils ? L'alliance homogame constitue-t-elle un bon moyen de préservation du statut d'une génération à la suivante ? Etc. (1).

La transmission du statut d'une génération à la suivante est une forme d'héritage de capital - capital économique : s'il s'agit de transmission d'entreprise ; capital culturel : s'il s'agit de transmission d'un métier, mais aussi de dispositions à l'égard du travail et de l'économie. On manque de données précises sur ces formes d'héritage, mais à n'en pas douter, celles-ci existent et coexistent le plus souvent. Les dispositions à l'indépendance transmises ne consistent pas uniquement en goût de l'indépendance ou dégoût de la subordination salariale, mais aussi en moyens matériels et immatériels d'accéder à et de gérer cette indépendance professionnelle.

A chacune des quatre catégories socioprofessionnelles que comprend "le milieu", on peut associer son complémentaire dans ce milieu. On observe alors que les chances d'une personne issue d'une catégorie donnée d'accéder au complémentaire de celle-ci sont, pour chacune d'entre elles, supérieures à celles d'une personne non issue du milieu des indépendants non agricoles. Ce fait indiquerait un goût de l'indépendance plus prononcé ; mais il est relativisé par cet autre qui souligne l'importance des formes d'héritage : une personne issue d'une catégorie donnée a toujours plus - et, dans trois cas sur quatre, beaucoup plus - de chances d'accéder elle-même à cette catégorie qu'une personne issue du complémentaire de celle-ci (cette personne ayant à son tour plus de chances qu'une personne non issue du milieu) (voir tableau II.1). "Le milieu" des indépendants non agricoles n'est certes pas homogène. Ce n'est pas sans raisons que l'INSEE rapproche les artisans et les commerçants d'une part, les professions libérales et les cadres supérieurs de l'autre. Ainsi par exemple, les chances d'un individu dont le père était profession libérale d'être lui-même cadre supérieur sont plus grandes que ses chances d'appartenir au milieu des indépendants non agricoles. Tel n'est pas le cas des enfants d'artisans, de commerçants ou de chefs d'entreprise.

Cependant, l'accès à l'indépendance non agricole est nettement plus probable pour les enfants des professions libérales ou de chefs d'entreprise que pour les enfants d'artisans ou de commerçants. Ainsi peut-on hiérarchiser les quatre catégories : les artisans en forment le pôle dominé (2), les professions libérales la fraction culturellement dominante, les chefs d'entreprise la fraction économiquement dominante, les commerçants occupant une position centrale que confirmera l'analyse des alliances entre ces catégories.

(1) La principale source statistique utilisée ici est l'enquête FQP 1985 de l'INSEE. Nous avons éliminé les personnes de 58 ans et plus dont la majorité est composée de retraités mais qui incluent des indépendants non agricoles en plus forte proportion parmi les actifs.

(2) Parmi les enfants d'indépendants non agricoles, les enfants d'artisans sont ceux qui ont le plus de chances de devenir employés ou ouvriers.

Tableau II.1

Probabilité (%) pour l'enfant d'un indépendant non agricole d'être lui-même indépendant non agricole dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de son père ou dans le complémentaire de celle-ci, selon la PCS du père

Probabilité (%) pour que l'enfant appartienne à chacune des catégories :
 - supérieure (cadres et professions intellectuelles supérieures)
 - moyenne (professions intermédiaires)
 - inférieure (employés et ouvriers)

PCS du père (I)	Probabilité (%) pour l'enfant d'appartenir à la catégorie :				
	X	\bar{X}	Supérieure	Moyenne	Inférieure
A	7.5	4.3	5.1	13.6	34.1
\bar{A}	2.2	11.7	11.8	14.5	23.4
= A	1.9	2.4	4.7	12.7	43.9
C	6.7	5.5	9.1	14.4	27.3
\bar{C}	6.3	6.8	7.8	13.9	29.8
= C	1.4	2.9	4.7	12.7	43.9
I	7.7	10.5	12.9	16.5	20.3
\bar{I}	1.6	10.7	7.7	13.8	29.9
= I	0.6	3.7	4.7	12.7	43.9
L	12.0	5.1	20.7	12.5	9.2
\bar{L}	1.0	11.4	7.2	14.1	30.6
= L	0.4	3.9	4.7	12.7	43.9

Source : Enquête FQP IV - individus de moins de 58 ans en 1985.

(1) Légende : A = Artisan ; \bar{A} = complémentaire dans le milieu = C ou I ou L ; $\bar{\bar{A}}$ = autres catégories :

C = Commerçants ; \bar{C} = A ou I ou L

I = Chefs d'entreprise ; \bar{I} = A ou C ou L :

L = Profession libérale ; \bar{L} = A ou C ou I :

X = même catégorie que le père (A, C, I ou L) ; \bar{X} = complémentaire, dans le milieu, de la catégorie considérée :

$\bar{\bar{X}} = \bar{\bar{A}} = \bar{\bar{C}} = \bar{\bar{I}} = \bar{\bar{L}}$.

Comment s'effectue cette transmission de capital d'une génération à la suivante ? Pour répondre à cette question, nous avons distingué les individus selon que leur père, leur mère ou leurs deux parents étaient eux-mêmes indépendants non agricoles (1), et selon qu'un au moins de leurs grands-pères avait ou non ce statut. On observe que :

- dans toutes les configurations parentales distinguées, pour les hommes comme pour les femmes, pour les personnes jeunes comme pour les personnes d'âge mûr (2), l'enracinement de la lignée dans le statut à deux générations accroît les chances de transmission de ce dernier. Même si aucun des parents n'avait ce statut, le fait qu'un grand-père l'avait multiplie par deux les chances qu'a l'individu d'y accéder. L'héritage du statut peut ainsi "sauter une génération" comme tel peut être le cas pour l'héritage de biens patrimoniaux.
- quelle que soit la configuration parentale, les hommes ont plus de chances que les femmes d'accéder au statut. Toutefois, le rapport des chances de chaque sexe est maximum lorsque seul le père était indépendant non agricole, minimum, lorsque seule la mère l'était. Si son père occupait le statut, un homme ne tire pas avantage de ce que sa mère l'occupait. Par contre, une femme tire avantage de ce que sa mère occupait le statut, plutôt que son père, et plus encore de ce que ses deux parents l'occupaient (voir Tableau II.2).

Ces faits plaident pour l'idée d'une transmission préférentielle du statut de père en fils d'une part, de mère en fille d'autre part, dans le cadre d'une concurrence entre frères et soeurs qui, globalement, joue au bénéfice des hommes. On peut en effet proposer le modèle suivant, en accord avec les faits :

- La transmission se fait préférentiellement du père au fils, que la mère occupât ou non le statut.
- Elle se fait secondairement de la mère vers la fille si le père occupait le statut - qu'il a pu transmettre à un fils - ou de la mère vers le fils si le père ne l'occupait pas - ce qui signifie que toutes choses égales d'ailleurs, les frères sont privilégiés par rapport aux soeurs.
- Elle se fait plus rarement du père vers sa fille ; mais elle se fait cependant, puisque les femmes dont seul le père était indépendant non agricole ont plus de chances d'accéder à ce statut que les femmes non issues de ce milieu.

(1) Les 16 % des personnes dont un parent au moins était indépendant non agricole se décomposent ainsi :

- 1,5 % dont les deux parents l'étaient ;
- 2,3 % dont seule la mère l'était ;
- 12,2 % dont seul le père l'était (la mère pouvant être en ce cas aide familiale du père).

(2) Personnes jeunes : de 35 ans au plus à l'enquête ;
Personnes d'âge mûr : plus de 35 ans et moins de 58 ans à l'enquête.

Tableau II.2

Probabilité (%) d'accès au statut d'indépendant non agricole
selon le statut du père, de la mère et de l'un au moins
des deux grands-pères, et selon le sexe ou l'âge

	Père et mère	Père seul	Mère seule	Père ou mère	Non	Ensemble	1 grand-père au moins	
							Oui	Non
Un Grand-père au moins	15.7	15.0	10.6	14.6	5.8	8.8		
Aucun grand-père	11.8	10.1	7.4	9.8	3.8	4.5		
Ensemble	14.2	12.7	8.6	12.2	4.2	5.5	8.8	4.5
Hommes	18.2	20.1	10.6	18.6	6.5	8.5	13.1	7.0
Femmes	9.6	4.9	6.6	5.5	2.0	2.6	4.3	2.0
Jeunes (1)	6.4	7.0	5.8	6.8	2.3	2.9	4.5	2.4
Age mûr (2)	20.5	17.9	11.0	17.2	6.5	8.4	13.3	6.8

Source : Enquête FQP IV

(1) 35 ans au plus

(2) Plus de 35 ans et 58 au plus.

Il est possible d'affiner cette hypothèse en analysant les variations des chances, différentes selon le sexe, d'héritage du statut parental en fonction de la taille et de la composition de la fratrie (1). Pour parler de chances différentielles d'héritage, il faut toutefois que les différences entre les sexes ne soient pas les mêmes dans le cas où les personnes sont issues du milieu et dans celui où elles ne le sont pas. Ce dernier cas peut donc servir de référence. On observe alors que les enfants uniques, hommes ou femmes, ont plus de chances d'accéder à l'indépendance non agricole ; mais que, ce sous-cas mis à part, les hommes ne diffèrent guère entre eux, que l'on considère la taille de la fratrie, leur rang dans cette fratrie, la présence de frères ou de soeurs, plus jeunes ou plus âgés. Par contre, que les choses sont plus complexes en ce qui concerne les femmes ayant des frères et soeurs : une fratrie réduite ne les avantage pas plus que d'en être l'aînée. La présence de frères, plus âgés ou plus jeunes, ne change rien quant à leurs chances d'accès à l'indépendance non agricole. Mais la présence de soeurs plus âgées comme l'absence de soeurs plus jeunes les favorise. Les benjamines et, plus spécifiquement, les plus jeunes d'entre les soeurs seraient ainsi quelque peu avantagées pour l'accès à cette indépendance professionnelle. Remarquons enfin que quelle que soit la configuration familiale, les hommes ont cependant plus de chances d'accéder à l'indépendance non agricole que les femmes - leurs soeurs (voir tableau II.3).

Il faut comparer les enfants dont le père ou la mère étaient eux-mêmes indépendants non agricoles à ce groupe témoin. Quelle que soit la configuration de sa fratrie, un homme de ce milieu a plus de chances d'hériter du statut de son père que n'en a d'y accéder même un fils unique de parents extérieurs au milieu. Et tel est presque toujours le cas lorsque la mère était indépendante non agricole. Pour les femmes, seules les cadettes des soeurs ont moins de chances d'accéder à ce statut que n'en ont les benjamines des soeurs du groupe témoin.

(1) Pour ce faire on ne retient que les personnes de plus de 35 ans dont on peut supposer les frères et soeurs arrivés à l'âge adulte. Les effectifs des différents cas correspondant à la situation où les deux parents étaient indépendants non agricoles sont trop faibles pour que l'estimation des probabilités correspondantes soit fiable.

La présence de frères et soeurs constitue un handicap pour "hériter" du statut parental, comme c'était un handicap pour y accéder, dans le groupe témoin ; mais le phénomène est beaucoup plus accentué pour les femmes dont le père était indépendant non agricole. Lorsqu'on distingue les frères et soeurs selon qu'il y en a ou non du même sexe que l'individu, ou de sexe opposé, on observe que, contrairement à ce qui est observé dans le groupe témoin, la concurrence est plus vive entre enfants du même sexe qu'entre enfants de sexe opposé.

Tableau II.3

Probabilité (%) d'accès ou d'héritage du statut d'indépendant non agricole selon le sexe, le statut des parents, la composition et la taille de la fratrie

Etaient indépendants non agricoles :	le père seul		la mère seule		le père ou la mère		ni le père ni la mère	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<u>Situation de la fratrie :</u>								
. Enfant unique	29.4	11.2	11.6	7.0	29.1	11.4	11.4	3.8
. A des frères et soeurs	28.4	5.8	13.9	8.0	26.1	6.5	9.8	3.0
. du même sexe : OUI	26.9	5.3	13.4	9.1	25.0	6.5	10.0	3.0
NON	33.4	6.9	15.6	3.7	29.4	6.6	9.3	2.9
. du sexe opposé : OUI	27.3	5.7	13.3	3.3	25.3	6.5	9.8	3.1
NON	32.3	6.0	16.0	7.2	28.7	6.7	9.9	2.6
. Est l'ainé des enfants								
du même sexe : OUI	28.4	6.4	16.6	7.9	27.6	6.7	9.3	2.1
NON	25.9	4.6	11.6	10.4	23.4	6.3	10.4	3.5
. Est le benjamin des enfants								
du même sexe : OUI	27.6	5.3	13.8	15.1	24.3	8.3	10.9	3.9
NON	26.4	5.4	13.1	6.2	25.5	5.4	9.5	2.5
. Occupe une position intermédiaire dans la fratrie de même sexe	23.3	3.5	6.7	1.6	22.2	2.9	9.8	3.0
. Est l'ainé des enfants : OUI	30.9	8.5	21.5	8.1	29.5	8.6	9.3	2.5
NON	27.3	4.5	10.4	7.9	24.5	5.5	10.1	3.2
. Nombre d'enfants : 2					29.1	7.7	10.2	2.8
3	(effectifs non significatifs)				28.0	7.7	9.2	3.2
4 et plus					22.9	5.0	10.0	3.0

Source : Enquête FOP IV - Individus de plus de 35 ans et de moins de 58 ans.

De plus, la concurrence entre frères est plus accentuée pour ce qui est de l'héritage du statut du père ; tandis que la concurrence entre soeurs est faible pour ce qui est de l'héritage du statut de la mère. Il existe alors une norme prévalente : l'héritage du statut de la mère par la benjamine de ses filles. Le privilège de la benjamine, déjà observé dans le groupe témoin, n'existe pas pour ce qui est de l'héritage par une fille du statut de son père - le père ne semblant accorder un droit de succession plus grand à une de ses filles que si elle est l'aînée de ses enfants. Par contre, il existe et est renforcé en ce qui concerne l'héritage du statut de la mère.

On voit ainsi se séparer deux modes d'héritage du statut : un mode d'héritage qui prévaut en ligne masculine et qui avantage les aînés ; un mode d'héritage qui prévaut en ligne féminine et qui avantage les benjamins.

Le droit d'aînesse est un droit informel masculin en ce sens qu'il correspond à une projection du père vers son fils premier-né. Celui-ci a le plus de chances d'hériter du statut de son père. La concurrence entre les frères joue cependant de telle sorte que le fils unique a plus de chances encore d'hériter (plus encore d'ailleurs s'il a des soeurs). Les filles héritent du statut de leur père, non point tant parce qu'elles n'ont pas de frères que parce qu'elles sont les aînées de la fratrie et, plus encore, parce qu'elles sont la seule enfant. La prévalence de la logique masculine dans la famille fait que les fils d'une femme indépendante non agricole (et seule à l'être dans son couple) ont quand même plus de chances que leurs soeurs d'hériter du statut maternel, surtout s'ils sont l'aîné de la fratrie. Mais le rapport des chances homme-femme est en ce cas moins élevé qu'il ne l'est dans les familles extérieures au milieu - et ce, dans presque toutes les configurations familiales (fait notamment exception la situation d'un enfant occupant une position intermédiaire dans la fratrie de même sexe) (1). La logique masculine est donc contrecarrée par la logique féminine, laquelle privilégie la benjamine : la mère se projette vers la dernière de ses filles.

La mise en évidence de telles logiques conduit à se demander s'il existe des stratégies de fécondité spécifiques aux indépendants non agricoles. En effet, conformément au modèle de la famille patriarcale, le père désire transmettre la terre ou l'entreprise à un fils. Trouve-t-on encore trace de ce modèle ? Les indépendants désirent-ils plus que les autres (couples ? hommes ? femmes ? On ne peut trancher) avoir des garçons ?

Dans l'ensemble de la population, on observe une très légère préférence pour le garçon : la probabilité d'agrandissement d'une famille dans les cinq ans suivants une naissance est de 48,6 % s'il est né un garçon, contre 48,9 % s'il est né une fille (2).

(1) Remarquons que les enfants occupant une position intermédiaire ont les chances les plus faibles d'hériter du statut parental, alors que l'accès au statut d'indépendant non agricole d'enfants issus de familles extérieures à ce milieu n'est pas rendu moins probable de ce fait-là. Survivance du sort autrefois réservé aux cadets !

(2) Les statistiques auxquelles il est fait référence dans la suite ont été établies à partir de l'enquête Famille de 1982 et pour les enfants nés de 1957 à 1976. Cf. Guy DESPLANQUES : "Fécondité familiale, résultats de l'enquête Famille", INSEE, Archives et Documents de l'INSEE, Octobre 1985, pp. 247-248.

La différence relative est un peu plus forte pour les agriculteurs (48,1 % contre 49,3 %) que pour les artisans et commerçants (43,1 % contre 43,9 %) ; mais elle est également positive pour les ouvriers (53,5 % contre 54,2 %) et ne change de signe que pour les autres catégories salariées (1). Toutefois, on ne saurait dire que ce fait statistique révèle une stratégie et non un atavisme. Car on observe surtout une préférence pour une fratrie de deux enfants (la probabilité d'agrandissement lorsque l'aîné est un garçon étant même plus forte que si l'aînée est une fille : 63,1 % contre 62,8 % dans l'ensemble ; 60,7 % contre 60,0 % pour les commerçants et artisans). Plus encore, la préférence va à une fratrie mixte : la probabilité d'agrandissement dans les cinq ans d'une fratrie de deux enfants est :

	Dans l'ensemble	Pour les commerçants et artisans
Si ce sont :		
. Deux garçons	41.5	33.3
. Deux filles	42.8	34.7
. Un garçon suivi d'une fille	38.0	29.2
. Une fille suivie d'un garçon	37.4	28.4

Les indépendants non agricoles ne se distinguent pas de l'ensemble des familles. A l'exception des professions intermédiaires, la probabilité d'agrandissement après deux filles est toujours maximum et supérieure à la probabilité d'agrandissement après deux garçons ; mais celle-ci est encore plus grande que la probabilité d'agrandissement après deux naissances d'enfants de sexe opposé - et ce, dans toutes les catégories sociales.

Il ne semble donc pas que les stratégies de fécondité soient directement liées aux stratégies successorales. Les adultes décident d'avoir des enfants bien avant de poser des problèmes de succession. On ne peut parler d'une sorte d'inconscient socio-culturel qui leur ferait anticiper une décision plus lointaine. Cependant, une fois que les enfants sont là et grandissent, il ne sont pas préparés de la même façon à reproduire le modèle de l'indépendance professionnelle, selon leur sexe.

La différence de traitement des garçons et des filles dans les familles d'indépendants non agricoles, qui conduit à une transmission plus probable du statut à un fils, est attestée par le fait suivant : dans les familles de commerçants et d'artisans, les jeunes filles actives (par opposition aux étudiantes ou inactives) restent beaucoup moins longtemps au foyer que leurs frères, eux-mêmes actifs : l'écart est maximum dans cette catégorie pour laquelle 34,9 % des garçons qui travaillent demeurent au foyer à 25 ans, contre 16,7 % des filles qui travaillent (contre respectivement 33,4 % et 21,8 % pour l'ensemble des familles) (2).

(1) Il s'agit de la PCS du père.

(2) Cf. Guy DESPLANQUES : "Cycle de vie et milieu social", INSEE, Collections, Série D, n° 117, Février 1987, p. 155. Nous supposons que la cohabitation est rendue plus probable par la collaboration dans le travail.

Une autre manière de montrer comment se transmet le statut d'indépendant non agricole est d'analyser les variations de la probabilité d'accès à un tel statut entre deux dates données. Parmi les personnes ayant moins de 58 ans en 1985 et qui n'étaient pas indépendantes non agricoles en 1980, 1,9 % le sont désormais en 1985. Cette proportion, plus forte pour les hommes que pour les femmes, ne varie pratiquement pas selon l'âge, contrairement à ce que nous avons pu observer sur la période 1972-1977 ; ce qui montre que les difficultés grandissantes de l'emploi salarié, le chômage en particulier, conduisent des personnes d'âge mûr à "créer leur propre emploi".

On observe que la propension à l'installation est plus forte lorsqu'un au moins un des deux parents était indépendant non agricole ou lorsqu'il en était ainsi de l'un au moins des deux grands-pères et ceci, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, pour les personnes d'âge mûr que pour les personnes jeunes (voir tableau II.4).

L'analyse des variations de la probabilité d'installation entre 1980 et 1985 en fonction de la situation d'emploi en 1980 montre plusieurs phénomènes (voir tableau II.5) : les personnes qui ont, de très loin, la plus grande propension à l'installation sont les aides familiaux d'indépendants non agricoles, surtout s'ils aidaient leurs parents, mais aussi s'ils aidaient une autre personne de leur famille (1). Les aides familiaux (nécessairement mariés en 1980) dont le conjoint était indépendant non agricole en 1982 et qui sont désormais eux-mêmes dans cette position en 1985 sont majoritairement des femmes de plus de 35 ans. Par ailleurs, les chômeurs ont une propension à l'installation plus forte que les autres actifs, surtout si leurs deux parents sont indépendants non agricoles. Les chômeurs hommes s'installent plus souvent que les femmes, de même que les chômeurs d'âge mûr plus souvent que les jeunes. En milieu indépendant, l'installation à son compte constitue une solution au chômage plus fréquente que dans les autres milieux.

L'appartenance à une famille d'indépendants non agricoles accroît les chances d'installation quelle que soit la position occupée en 1980 (à l'exception du cas des inactifs non retraités, non étudiants et non chômeurs, assimilable à celui des femmes au foyer). Toutefois l'aide familiale demeure, pour les enfants d'indépendants non agricoles, la voie la plus aisée d'accès à l'indépendance non agricole. C'est dire combien la reprise (possible en ce cas) de l'entreprise familiale facilite l'installation.

(1) On fait l'hypothèse plausible qu'un aide familial dont un parent au moins est indépendant non agricole aidait ce parent et non une autre personne de sa famille, à l'exception du cas où il était marié et que son conjoint était lui-même indépendant non agricole en 1982 (seule date à laquelle on possède une information sur la situation professionnelle du conjoint) : on a alors considéré qu'il aidait ce conjoint en 1980 s'il était marié à cette date.

Tableau II.4

Probabilité d'installation entre 1980 et 1985 (en %) comme indépendant non agricole selon que les parents ou un grand-père au moins avaient ou non ce statut, le sexe et la tranche d'âge

Catégorie	Statut d'indépendant non agricole	Père et mère	Père seul	Mère seule	Père ou mère	Ni père ni mère	ENSEMBLE
	<u>Un grand-père :</u>						
<u>Ensemble :</u>	OUI	4.7	4.0	6.4	4.4	2.2	2.9
	NON	4.1	3.2	2.7	3.2	1.4	1.5
	Ensemble	4.4	3.6	4.1	3.8	1.5	1.9
<u>Hommes :</u>	OUI	5.3	6.0	6.8	6.0	2.7	3.7
	NON	2.2	4.7	3.2	4.2	2.0	2.3
	Ensemble	3.9	5.3	4.6	5.1	2.2	2.6
<u>Femmes :</u>	OUI	4.1	2.4	6.0	3.0	1.7	2.1
	NON	6.5	1.9	2.2	2.2	0.7	0.9
	Ensemble	5.0	2.1	3.6	2.6	0.9	1.2
<u>Jeunes :</u>	OUI	2.1	4.4	5.0	4.2	2.3	2.9
	NON	6.9	3.7	3.7	3.9	1.4	1.6
	Ensemble	4.2	4.0	4.3	4.1	1.5	1.9
<u>Age mûr :</u>	OUI	7.0	3.7	8.0	4.5	2.1	2.9
	NON	0.9	2.7	1.9	2.4	1.4	1.5
	Ensemble	4.7	3.2	3.9	3.5	1.5	1.8

Source : Enquête FQP IV - Personnes de moins de 58 ans en 1985.

Tableau II.5

Probabilité (%) d'installation entre 1980 et 1985 selon la situation en 1980, le statut des parents, le sexe ou la tranche d'âge

Situation en 1980	Etaient indépendants non agricoles					ENSEMBLE	Hommes	Femmes	Jeunes	Age mûr
	Père et mère	Père seul	Mère seule	Père ou mère	Ni père ni mère					
. Aide le conjoint (marié)						4.1	13.2	3.7	(2.2)	4.4
. Aide un membre de sa famille	17.1	18.3	9.4	14.1	8.5	14.1	16.8	10.6	14.6	13.5
. Autre actif	6.0	4.2	4.9	4.4	1.8	2.1	2.9	1.0	2.7	1.7
. Chômeur	13.6	4.6	1.4	4.9	2.2	2.6	4.8	1.7	1.4	4.3
. Etudiant	1.4	2.4	2.9	2.4	0.8	1.0	1.1	1.0	1.0	-
. Autre inactif non retraité	2.0	0.5	3.6	1.0	1.0	1.0	(2.8)	0.9	1.4	0.9
ENSEMBLE	4.4	3.6	4.1	3.8	1.5	1.9	2.6	1.2	1.9	1.8

Source : Enquête FQP IV - Personnes avant moins de 58 ans en 1985

III - ALLIANCE ET REPRODUCTION SOCIALE

L'homogamie sociale - le mariage ou la mise en couple d'un homme et d'une femme proches par leurs origines - demeure, en dépit d'une baisse relative dans le long terme, une donnée "lourde" de la société. On l'observe chez les enfants d'indépendants non agricoles : ils ont deux fois plus de chances de trouver un conjoint issu de ce milieu que n'en ont les prétendants au mariage issus d'un autre milieu social. Le mariage homogame a été relativement fréquent, pour les hommes comme pour les femmes, pour les personnes jeunes comme pour les personnes d'âge mûr (voir tableau III.1).

Or l'accès au statut d'indépendant non agricole a en général lieu après le mariage. Ainsi, 87 % des artisans et commerçants mariés interrogés par le CREDOC en 1976, s'étaient installés après leur mariage (la moitié d'entre eux, moins de cinq ans après). On peut donc se demander si le mariage homogame facilite la transmission du statut d'une génération à la suivante (il peut d'ailleurs aussi le consolider s'il a lieu après l'installation). Inversement, on peut se demander si le mariage avec un individu issu du milieu facilite l'accès à ce milieu d'une personne qui n'en était pas elle-même originaire.

Une première manière de répondre à ces interrogations est d'analyser les variations des chances d'installation entre 1980 et 1985 des individus mariés avant ou après la première de ces deux dates, selon le statut de leurs parents et de leur beau-père. On observe (voir tableau III.2) que la probabilité d'installation est plus grande pour les jeunes mariés que pour les autres et qu'elle est toujours plus forte lorsque le beau-père est lui-même indépendant non agricole. Ceci est vrai pour les hommes comme pour les femmes, pour les jeunes comme pour les personnes d'âge mûr, pour les mariages récents comme pour les anciens. Lorsqu'on est originaire du milieu, le mariage homogame accroît les chances d'installation dans les années qui suivent immédiatement le mariage, autant pour les femmes que pour les hommes, comme si les parents mariaient leurs enfants pour les installer - les successions et les aides des deux familles allant de pair avec l'alliance. Le phénomène s'estompe lorsque l'installation ne suit pas de près le mariage.

Lorsqu'on n'est pas originaire du milieu, le mariage avec une personne qui en est issue accroît les chances d'installation, dans une moindre mesure peu de temps après le mariage, dans une plus grande mesure plus tard - ceci étant vrai pour les hommes (on peut supposer que certains d'entre eux prennent alors la suite de leur beau-père), mais non pour les femmes, lesquelles accèdent plus souvent à l'indépendance non agricole lorsqu'elles épousent un fils d'indépendant non agricole, mais seulement peu de temps après leur mariage.

Dans l'ensemble, l'alliance, homogame ou pas, semble plus favoriser les hommes qu'elle ne favorise les femmes (1). L'avantage dont bénéficient ainsi les hommes qui se marient avec une fille d'indépendant non agricole peut être confirmé par quelques statistiques concernant les seuls artisans et commerçants et établies à partir de l'enquête du CREDOC de 1976 qui couvrait cette population (2). Les fils de commerçants et

(1) Il faudrait connaître le statut de la belle-mère pour répondre plus précisément à cette question.

(2) Il y avait trop peu de femmes sur les 531 enquêtés pour que les chiffres les concernant soient significatifs.

Tableau III.1

Proportion (%) des cas où le beau-père est indépendant non agricole selon le statut du père

Catégories	Père		ENSEMBLE
	Indépendant non agricole	Autre	
. Ensemble	22.9	12.4	13.9
. Hommes	22.0	11.8	13.3
. Femmes	23.7	13.0	14.4
. Jeunes	18.2	10.8	11.7
. Age mûr	25.4	13.5	15.3

Source : Enquête FQP IV - individus mariés ou vivant en couple et ayant moins de 58 ans

Tableau III.2

Probabilité d'installation (en %) entre 1980 et 1985 selon le statut des parents (un parent au moins indépendant non agricole), du beau-père, du conjoint (en 1982) et le caractère récent ou ancien du mariage

Situation matrimoniale	Parents et beau-père	Parents seulement	Beau-père seulement	Ni parents ni beau-père	ENSEMBLE	Conjoint		Beau-père	
						Oui	Non	Oui	Non
<u>Ensemble</u>	5.0	4.0	2.7	1.8	2.2	5.1	2.1	3.2	2.1
. Union libre	8.5	3.5	3.6	2.5	3.5	12.2	3.2	4.7	3.3
. Marié après 1980	11.0	4.5	3.9	2.0	2.8	3.9	2.8	5.6	2.3
. Marié avant 1980	3.5	3.4	2.4	1.7	2.0	4.6	1.8	2.7	1.9
<u>Hommes :</u>									
. Ensemble	7.3	5.7	4.4	2.6	3.2	15.6	3.1	5.1	3.0
. Union libre	12.6	3.7	6.7	3.4	4.6	15.5	4.5	8.4	4.2
. Marié après 1980	15.4	5.7	4.0	3.1	3.7	19.3	3.7	6.3	3.4
. Marié avant 1980	5.2	3.2	4.3	2.4	3.0	15.9	2.8	4.5	2.8
<u>Femmes :</u>									
. Ensemble	3.2	2.6	1.3	1.1	1.4	3.5	1.1	1.8	1.3
. Union libre	2.6	8.4	1.2	1.6	2.4	(11.7)	1.9	1.4	2.6
. Marié après 1980	8.3	3.3	3.8	1.0	1.8	(1.8)	1.8	5.0	1.3
. Marié avant 1980	2.3	1.7	0.9	1.0	1.1	3.1	0.9	1.2	1.1
<u>Jeunes :</u>									
. Ensemble	9.1	5.3	3.4	2.3	2.9	6.9	2.7	4.5	2.6
. Union libre	10.1	8.5	2.7	2.5	3.4	(11.1)	3.3	4.3	3.3
. Marié après 1980	11.3	4.6	4.2	2.1	2.8	(4.4)	2.8	5.8	2.3
. Marié avant 1980	6.6	4.7	3.0	2.3	2.7	6.7	2.5	3.7	2.6
<u>Age mûr :</u>									
. Ensemble	3.1	3.2	2.3	1.4	1.8	4.4	1.6	2.5	1.7
. Union libre	(4.4)	(8.6)	(6.2)	2.4	3.7	(13.2)	3.1	(5.8)	3.4
. Marié après 1980	(9.2)	(6.0)	(0.0)	1.7	2.5	(0.0)	2.5	(2.9)	2.4
. Marié avant 1980	2.9	2.9	2.2	1.4	1.7	4.0	1.5	2.3	1.6

Source : Enquête FQP IV - personnes mariées ou vivant en couple et ayant moins de 58 ans en 1985.

artisans s'étaient installés après leur mariage, dans le commerce ou l'artisanat, aussi souvent, que leur beau-père appartint à ce milieu ou pas : 89,6 % contre 89,4 %. Pour ceux qui n'étaient pas issus de ces catégories, les chances étaient différentes, selon la situation du beau-père : 95,5 % contre 82,8 %. Qu'il se fût installé avant ou après son mariage, un commerçant ou un artisan issu de ce milieu y avait rencontré aussi souvent son épouse : 14,0 % contre 14,2 %. A l'inverse, un homme non issu de ce milieu y avait rencontré son épouse dans 6,3 % des cas s'il s'était installé avant son mariage ; dans 22,6 % des cas, s'il s'était installé après son mariage. Ces faits montrent qu'une stratégie d'accès à l'artisanat ou au commerce peut être, pour un homme extérieur à ce milieu, d'épouser une femme qui en est issue.

Ces données sur les chances d'installation sont corroborées par des statistiques d'état qui ne peuvent, quant à elles, prendre en compte l'ordre de succession du mariage et de l'installation, mais qui portent sur des populations plus nombreuses (voir tableau III.3). Une objection peut cependant nous être faite : "l'effet d'alliance" ne serait-il pas un "effet écran" ? Ainsi, par exemple, si l'alliance homogame semble favoriser la transmission du statut d'une génération à la suivante, ne serait-ce pas parce que les individus qui se marient ainsi possèdent des propriétés originaires qui seraient seules efficaces ? On ne saurait exclure absolument l'existence de telles propriétés dont la mise en évidence invaliderait la conclusion. Elle est cependant très peu probable. Considérons en effet une propriété originaire dont on sait déjà qu'elle accroît fortement les chances d'installation, à savoir le fait d'avoir au moins un grand-père indépendant non agricole. Certes, l'ancienneté de la lignée dans le milieu rend plus probable l'alliance homogame - et ceci est vrai pour tous les enfants : pour ceux qui continuent eux-mêmes de lui appartenir comme pour les autres (voir tableau III.4). Mais en dépit de ce fait, on peut observer un "effet d'alliance", quelle que soit l'ancienneté dans le milieu de la famille dont on est issu (et ceci est vrai pour les hommes comme pour les femmes, pour les personnes jeunes comme pour les personnes d'âge mûr) (voir tableau III.5).

L'"effet d'alliance" est donc réel. Encore faut-il distinguer entre les différentes catégories socioprofessionnelles d'indépendants non agricoles. Ce milieu n'est pas homogène. Les échanges matrimoniaux, pour y être privilégiés, ne s'y font pas cependant "au hasard" ; et l'homogamie n'y a pas partout le même degré.

Mesurons le degré d'homogamie dans une sous-population Q de la population P par le rapport :

$$h_{QP} = \frac{r_{QQ}}{r_{PQ}}, \text{ où}$$

r_{QQ} est la probabilité pour qu'un enfant issu de Q ait épousé un enfant issu de Q (parmi les personnes mariées) tandis que r_{PQ} est la probabilité pour qu'un individu quelconque de la population P ait épousé un enfant issu de Q.

Soit Q l'ensemble des indépendants non agricoles, A celui des artisans, C celui des commerçants, I celui des chefs d'entreprise, L celui des professions libérales et P l'ensemble des individus mariés ou vivant en couple, de moins de 58 ans en 1985. On peut calculer :

$$h_{QP} = 1,6 ; h_{AP} = 1,5 ; h_{CP} = 1,8 ; h_{IP} = 7,9 ; h_{LP} = 10,2$$

Tableau III.3

Proportion d'individus indépendants non agricoles en 1985 selon le statut de leurs parents
(un parent au moins indépendant non agricole), de leur beau-père ou de leur conjoint,
selon le caractère récent ou ancien de leur mariage
et selon le sexe ou la tranche d'âge

Situation matrimoniale	Parents et beau-père	Parents seulement	Beau-père seulement	Ni parents ni beau-père	ENSEMBLE	Conjoint		Beau-père	
						Oui	Non	Oui	Non
<u>Ensemble</u>	20.5 (5.1)*	13.9 (1.6)	9.4 (4.0)	4.9 (0.9)	7.1 (1.5)	18.7 (23.8)	6.3 (0.0)	12.3 (4.3)	6.2 (1.0)
. Union libre	22.6	13.5	6.7	4.2	6.2	20.8	5.7	10.6	5.6
. Marié après 1980	14.9	8.3	4.7	2.9	4.1	12.4	4.0	7.2	3.6
. Marié avant 1980	21.2	14.8	10.4	5.3	7.7	18.8	6.8	13.3	6.7
<u>Hommes :</u>									
. Ensemble	32.0 (0.5)*	22.0 (0.3)	15.0 (0.3)	7.9 (0.1)	11.3 (0.1)	53.0 (5.4)	10.3 (0.0)	19.6 (0.4)	10.1 (0.1)
. Union libre	30.7	16.8	10.7	6.2	9.0	41.5	8.6	17.3	7.9
. Marié après 1980	22.6	12.1	5.7	4.4	5.9	51.0	5.7	9.4	5.4
. Marié avant 1980	33.5	24.1	17.0	8.8	12.6	53.6	11.3	21.5	11.2
<u>Femmes :</u>									
. Ensemble	9.3 (9.5)*	4.9 (3.1)	4.6 (7.1)	2.1 (1.6)	3.0 (2.7)	10.1 (28.4)	2.2 (0.0)	5.8 (7.7)	2.5 (1.9)
. Union libre	8.1	10.0	3.6	2.2	3.5	16.2	2.7	4.3	3.4
. Marié après 1980	9.8	4.2	3.9	1.4	2.3	4.6	2.2	5.5	1.7
. Marié avant 1980	9.4	4.3	4.8	2.2	3.0	9.8	2.1	6.0	2.5
<u>Moins de 35 ans :</u>									
. Ensemble	14.6 (3.1)*	9.3 (1.1)	5.1 (2.4)	3.4 (0.6)	4.5 (0.9)	12.5 (18.9)	4.2 (0.0)	7.1 (1.9)	4.2 (0.5)
. Union libre	14.4	10.4	3.3	2.9	4.2	14.6	3.9	5.8	4.0
. Marié après 1980	14.5	6.8	5.0	2.6	3.7	5.7	3.7	7.2	3.2
. Marié avant 1980	14.9	10.3	5.7	4.0	5.1	13.2	4.6	7.5	4.8
<u>35 ans et plus :</u>									
. Ensemble	22.7 (5.8)*	16.5 (2.0)	11.8 (5.4)	6.4 (1.2)	8.9 (2.0)	20.7 (25.4)	7.8 (0.0)	14.9 (5.6)	7.7 (1.3)
. Union libre	36.6	20.0	15.3	7.8	11.5	26.5	10.5	21.8	10.0
. Marié après 1980	17.8	20.1	2.2	6.2	8.5	42.7	7.2	7.4	8.7
. Marié avant 1980	22.3	16.2	11.9	6.0	8.7	20.2	7.7	14.8	7.6

Source : Enquête FQP IV - individus mariés ou vivant en couple et ayant moins de 58 ans en 1985.

* % aide familiale ou salariée du conjoint (bonne supérieure)

Tableau III.4

**Probabilité (%) pour que le beau-père soit indépendant non agricole
selon l'ancienneté de la lignée dans le milieu**

	ENSEMBLE	dont : individus eux-mêmes indépendants non agricoles
Un parent indépendant non agricole au moins, un grand-père indépendant non agricole au moins	25.3 %	32.7 %
Seul un parent au moins	19.4 %	25.4 %
Ni parent, ni grand-père indépendant non agricole	12.2 %	21.0 %

*Source : Enquête FQP IV - personnes vivant en couple, mariées ou non,
de moins de 58 ans en 1985.*

Tableau III.5

**Probabilité (%) d'être indépendant non agricole
selon qu'un des parents au moins, un grand-parent au moins, le beau-père
ont ou non ce statut**

	Un grand-père Un parent		Oui Oui	Non Oui	Oui ou non Non
	Le beau- père				
ENSEMBLE	Oui		23.9	16.1	9.4
	Non		16.6	11.3	4.9
Hommes	Oui		38.1	24.1	15.0
	Non		26.8	17.9	7.9
Femmes	Oui		10.0	8.4	4.6
	Non		6.1	3.7	2.1
Jeunes	Oui		16.4	12.7	5.1
	Non		10.1	8.6	3.4
Age mûr	Oui		26.4	17.6	11.8
	Non		20.2	13.0	6.6

*Source : Enquête FQP IV - personnes vivant en couple, mariées ou non,
de moins de 58 ans en 1985.*

Le degré d'homogamie des chefs d'entreprise et, plus encore, celui des professions libérales sont beaucoup plus forts que ceux des artisans ou commerçants. Ces dernières catégories sont incontestablement plus ouvertes ; or elles confèrent sa physionomie à l'ensemble des indépendants non agricoles parce qu'elles sont numériquement les plus nombreuses. On peut se demander toutefois si l'une ou l'autre de ces catégories : A, C, I, L, est relativement plus ouverte à son complémentaire \bar{A} , \bar{C} , \bar{I} , ou \bar{L} dans le milieu qu'elle ne l'est à l'extérieur de celui-ci.

On peut définir ce degré d'ouverture relative aux voisins par le rapport :

$$k_{XX} = \frac{r_{XX}}{r_{PX}}$$

où r_{XX} est la probabilité pour qu'un individu issu du complémentaire de X soit marié avec un individu issu de X. On peut calculer :

$$k_{AA} = 1,3 ; k_{CC} = 1,6 ; k_{II} = 1,8 ; k_{LL} = 1,1 ;$$

On observe que les catégories des commerçants et des chefs d'entreprise sont plus ouvertes aux catégories voisines qu'elles ne le sont à l'extérieur du milieu indépendant non agricole et que, de plus, ce degré d'ouverture relative est du même ordre que le degré d'homogamie de l'ensemble de ce milieu. Par contre, les catégories d'artisans et de professions libérales sont à peine plus ouvertes à leurs voisins qu'elles ne le sont à l'extérieur du milieu (la première étant très ouverte aux classes populaires, la seconde l'étant aux classes supérieures salariées).

On peut enfin comparer les catégories selon la valeur du rapport entre leur degré d'homogamie et leur degré d'ouverture relative à leurs voisins. Soit :

$$f_{AQ} = \frac{h_{AP}}{k_{AA}} = \frac{r_{AA}}{r_{AA}} ; \text{etc.}$$

On peut calculer :

$$f_{AQ} = 1,2 ; f_{CQ} = 1,1 ; f_{IQ} = 4,4 ; f_{LQ} = 9,3$$

Les catégories de chefs d'entreprise et de professions libérales sont considérablement plus homogames qu'elles ne sont ouvertes aux catégories voisines ; et cette fermeture locale relative est beaucoup plus considérable que la fermeture relative du milieu des indépendants non agricoles à son extérieur. A l'inverse, les catégories d'artisans et de commerçants ne sont que légèrement plus homogames qu'elles ne sont ouvertes aux catégories voisines ; et cette fermeture locale relative est nettement inférieure à la fermeture relative du milieu des indépendants non agricoles à son extérieur. La hiérarchie établie entre les catégories du point de vue de l'héritage du statut n'est donc pas perturbée par la prise en considération de l'alliance. Cependant, cette dernière marque une coupure plus franche entre les artisans et commerçants d'un côté, les chefs d'entreprise et professions libérales de l'autre.

Ceci étant noté, on observe que l'alliance homogame renforce la probabilité "d'héritage" de la position socioprofessionnelle ; que le mariage avec un individu issu de la catégorie accroît les chances d'y accéder ; qu'appartenir, par ses origines, au voisinage de la catégorie accroît les chances d'y accéder ; que le mariage avec un individu issu du voisinage de la catégorie accroit les chances d'y accéder (voir tableau III.6). Toutefois, le renforcement des chances d'héritage de la position parentale par le mariage homogame est beaucoup plus important pour les chefs d'entreprise et les professions libérales qu'il ne l'est pour les artisans et les commerçants : c'est dire qu'il dépend, et du capital économique, et du capital culturel détenu par la famille d'origine. Les "bonnes alliances" sont d'autant plus utiles que l'on vient de plus haut. En d'autres termes, dans les couches supérieures de la société, on se doit d'être plus exigeant sur les alliances car celles-ci sont plus nécessaires à la préservation de l'acquis.

Tableau III.6

Probabilité (%) d'être soi-même artisan (A), commerçant (C), chef d'entreprise (I) ou profession libérale (L) selon que l'un de ses parents au moins et/ou son beau-père l'étai(en)t ou appartenai(en)t au complémentaire \bar{A} (\bar{C} , \bar{I} , \bar{L}) de cette PCS dans le milieu des indépendants non agricoles ou n'appartenai(en)t pas à ce milieu ($\bar{X} = \bar{A} = \bar{C} = \bar{I} = \bar{L}$)

Un parent au moins	PCS du beau-père															
	A	\bar{A}	= A	ENSEMBLE	C	\bar{C}	= C	ENSEMBLE	I	\bar{I}	= I	ENSEMBLE	L	\bar{L}	= L	ENSEMBLE
X*	11.5	9.5	7.8	8.4	9.4	9.5	7.3	7.8	(25.9)	(17.0)	6.1	9.7	(32.5)	(13.5)	15.9	16.8
\bar{X}	3.6	3.9	2.6	2.9	5.2	2.7	2.8	3.0	(4.2)	1.7	1.9	1.9	(14.3)	2.1	0.9	1.3
= X	4.1	1.9	2.3	2.4	5.2	2.5	1.6	1.8	2.8	1.3	0.6	0.7	4.1	1.4	0.4	0.6
ENSEMBLE	5.0	3.1	2.8	3.0	5.7	3.2	2.0	2.3	5.3	1.6	0.8	1.0	8.9	1.8	0.6	0.8

Source : Enquête FQP - personnes mariées ou vivant en couple et ayant moins de 58 ans en 1985

* X signifie A ou C ou I ou L selon la partie du tableau concerné ; de même \bar{X} signifie \bar{A} ou \bar{C} ou \bar{I} ou \bar{L}

C H A P I T R E I I

LA FEMME D'UN INDEPENDANT NON AGRICOLE EST-ELLE INDEPENDANTE ?

C H A P I T R E I I

LA FEMME D'UN INDEPENDANT NON AGRICOLE EST-ELLE INDEPENDANTE ?

I - LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES D'INDEPENDANTS NON AGRICOLES

Avant-propos méthodologique :

La situation professionnelle des épouses d'indépendants non agricoles a été analysée par Michel CEZARD qui en retrace l'évolution depuis une quinzaine d'années (1). Cet auteur remarque la stabilité de la fréquence de participation des femmes à l'entreprise familiale qu'il estime à 44 % environ. Dans la mesure où nous nous référons après lui à la même source : les enquêtes Emploi, il convient de préciser les conventions que nous avons adoptées pour décider d'une participation de la femme à l'activité professionnelle de son conjoint. Nous avons été plus exigeant que Michel CEZARD, de telle sorte que nous aboutissons, pour 1983 par exemple, à une estimation de 31,0 %, au lieu de 44,6 %.

Lorsque l'épouse s'était déclarée elle-même indépendante non agricole, Michel CEZARD a considéré que mari et femme travaillaient ensemble dans la même entreprise. Il en est ainsi de 8,1 % des épouses, en 1983. C'est surestimer l'association conjugale : la femme pédiatre et le mari avocat, la femme coiffeuse et le mari commerçant de l'habillement, etc., ont toutes chances de ne pas travailler ensemble. Avec les conventions que nous avons adoptées (2), nous aboutissons à 2,8 % de cas d'association. Cette estimation est peu fiable, du fait des erreurs de chiffrage de la NAP comme de la tranche de taille de l'entreprise, mais, théoriquement, c'est une surestimation, puisque, par exemple, deux médecins indépendants, l'un radiologue et l'autre pédiatre, sont supposés travailler ensemble selon ces conventions.

Lorsque l'épouse s'était déclarée aide-familiale (non agricole), Michel CEZARD a toujours considéré qu'elle aidait son conjoint. Or, le numéro de la personne du ménage aidée dans son travail est chiffré par l'INSEE. Nous n'avons donc pas retenu les cas où ce numéro était différent de celui du conjoint. Cela fait une très légère différence : 27,1 % d'aides familiales du conjoint sur 27,5 % d'aides familiales, en 1983.

Enfin, lorsque l'épouse s'était déclarée salariée d'un parent ou, sinon, salariée dans la même activité économique (NAP 100) que son conjoint, Michel CEZARD a considéré qu'elle participait à l'entreprise familiale : soit, respectivement, 1,3 % et 7,7 % des femmes en 1983. Sans

(1) Cf. Michel CEZARD : "Les femmes dans les entreprises individuelles : tradition et autonomie", in Dossier : Emploi non salarié, Economie et Statistique, n ° 202, Avril 1988, pp. 15-38.

(2) Conventions décrites ci-dessus, p. 13.

doute a-t-il été conduit à faire cette hypothèse du fait qu'il observait que la proportion de ces salariées augmentait entre 1981 et 1983 : de 3,8 % à 7,7 %, tandis que diminuait la proportion des aides familiales : de 32,1 % à 27,5 %. La décision est cependant contestable, d'autant que la question : "Etes-vous salariée d'un parent qui travaille à son compte ?" est explicitement posée dans l'enquête Emploi. Selon d'autres sources, l'APCM, par exemple, la proportion d'épouses salariées de l'entreprise familiale ne pouvait être de 9 % en 1983. Nous avons quant à nous considéré que l'épouse travaillait, en tant que salariée, dans l'entreprise de son conjoint lorsqu'elle avait déclaré être salariée d'un parent qui travaille à son compte, et que les tranches de taille et les catégories d'activité (NAP 100) des établissements dans lesquels travaillaient l'épouse d'une part, le conjoint de l'autre, étaient les mêmes. Avec cette convention, on peut estimer à 1,1 % la proportion de salariées de l'entreprise familiale, proportion suffisamment proche des 1,3 % précédents pour que nous soyons incité à considérer que les réponses sur les activités et les tailles d'établissement sont relativement bien chiffrées.

Ces différences de convention expliquent l'écart entre 31,0 % et 44,6 %, lequel est très considérable. Toutefois, dans l'un et l'autre cas, les chiffres ne révèlent pas toute "la réalité" ; car l'enquête Emploi ne permet pas d'appréhender l'aide apportée par l'épouse à son conjoint, à titre **secondaire**, c'est-à-dire en plus d'une activité professionnelle propre (1).

*
* *

Les analyses des facteurs de variations de la participation de la femme à l'activité professionnelle de son conjoint s'appuient sur ces conventions méthodologiques. On remarquera que des résultats parallèles à ceux de Michel CEZARD sont ainsi obtenus : la participation de l'épouse est maximum dans l'artisanat de l'alimentation, etc. On observe, entre 1983 et 1987, une diminution de la proportion des aides familiales que ne compense pas l'augmentation des proportions d'associées et de salariées de l'entreprise - encore que ce chassé-croisé aille dans le sens de ce que permettait d'espérer la loi de Juillet 1982 qui aménageait les statuts d'associé et de salarié (2) pour les conjointes d'artisans et de commerçants. Toutefois, la diminution de la proportion d'aides familiales n'est sensible que pour les femmes de commerçants, sans être entièrement compensée par les gains des deux autres statuts. Il semblerait plutôt, qu'hormis le cas des épouses de chefs d'entreprise, les femmes recherchent plus souvent une activité extérieure, au cours des dernières années (3) (voir tableau I.1).

(1) L'enquête CREDOC 1976 à laquelle nous nous sommes déjà référé montre que ces aides, à titre d'activité secondaire, sont fréquentes (44 % des épouses ayant une activité professionnelle propre aident leur mari à titre secondaire). Voir infra, l'analyse que nous faisons de la double activité.

(2) La prudence s'impose. Il faudra attendre encore quelques années pour tester les effets de cette loi.

(3) La proportion des femmes ayant une activité propre est beaucoup plus forte dans l'enquête Emploi de 1983 qu'elle ne l'est dans l'enquête CREDOC de 1976. Mais, avec les conventions de Michel CEZARD, il y avait 15,6 % d'épouses ayant une activité propre en 1976, 22,8 % en 1983 et 26,2 % en 1987 : la tendance est forte et incontestable.

Tableau I.1

Evolution de la distribution des situations professionnelles des femmes
d'indépendants non agricoles entre 1983 et 1987

PCS DU CONJOINT	Aide le mari	Salariée du mari	Associée du mari	Indép. non agric.	Autre active	Chômage	Etudiante	Au foyer	Retraitée	ENSEMBLE
Artisan										
. 1983	25.6	1.0	1.4	3.6	30.3	3.0	0.2	33.3	1.6	100.0
. 1987	24.2	2.0	1.5	3.5	33.0	3.7	0.0	30.2	1.9	100.0
Commerçant										
. 1983	42.7	1.4	4.8	6.2	23.5	1.2	0.2	18.9	1.2	100.0
. 1987	36.5	1.8	6.8	5.4	25.7	2.9	0.1	19.5	1.2	100.0
Industriel										
. 1983	6.7	0.9	1.9	5.6	38.8	0.8	0.0	43.3	2.0	100.0
. 1987	9.0	5.1	2.3	5.5	39.8	3.1	0.4	32.3	2.7	100.0
Prof. libé.										
. 1983	8.4	1.0	5.0	10.0	30.7	1.0	1.9	41.5	0.5	100.0
. 1987	8.2	2.1	3.2	10.8	36.2	1.5	1.8	35.6	0.8	100.0
ENSEMBLE										
. 1983	27.1	1.1	2.8	5.3	29.0	2.0	0.4	30.8	1.4	100.0
. 1987	24.4	2.2	3.3	5.2	31.8	3.1	0.3	28.0	1.6	100.0

Source : enquête Emploi 1983-1987

Les femmes participent plus souvent à l'activité professionnelle de leur conjoint lorsque celui-ci emploie du personnel (voir tableau I.2) ; mais comme cela n'est pas vrai des chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, tel doit être le cas des entreprises de 1 à 10 salariés uniquement.

Tableau I.2

Situation professionnelle de la femme selon que son conjoint
indépendant non agricole emploie ou non des salariés

Conjoint a des salariés	Aide le mari	Salariée du mari	Associée du mari	Indép. non agric.	Autre active	Chômage	Etudiante	Au foyer	Retraitée	ENSEMBLE
NON										
. 1983	27.0	0.0	3.3	4.2	29.6	3.1	0.4	30.7	1.7	100.0
. 1987	26.5	0.0	3.5	3.5	31.1	4.5	0.4	28.4	1.9	100.0
OUI										
. 1983	31.9	2.7	2.3	6.7	24.6	1.0	0.5	29.5	1.0	100.0
. 1987	25.4	4.3	3.4	7.0	30.0	1.5	0.2	27.0	1.2	100.0

Source : enquête Emploi 1983-1987

La situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles dépend-elle de leur capacité - indiquée par le niveau de leur diplôme - à trouver un emploi sur le marché du travail ? Lorsqu'on considère ensemble les femmes de tous âges, on observe qu'avec le niveau du diplôme croît la proportion de femmes exerçant une activité professionnelle propre tandis que diminue celle des femmes qui aident leur conjoint (voir tableau I.3). L'enquête Famille de 1982 ne confirme ces résultats tirés des enquêtes Emploi de 1983 et 1987 que sur le premier point ; mais elle est peu fiable sur le second. Elle montre cependant qu'avec le niveau de diplôme croît principalement la probabilité d'emploi dans le secteur public (voir tableau I.4).

Tableau I.3

Situation professionnelle de l'épouse selon le niveau de son diplôme le plus élevé

NIVEAU DE DIPLOME	Aide le mari	Salariée du mari	Associée du mari	Indép. non agr.	Autre active	Chômage	Etud.	Au foyer	Retrait.	ENSEMBLE	% colonne
Aucun ou CEP											
. 1983	33.6	1.1	2.3	4.1	20.3	1.7	0.0	35.6	1.4	100.0	47.5
. 1987	30.8	2.0	2.7	4.0	20.1	2.8	0.0	35.6	2.1	100.0	40.4
CAP. BEP. BEPC											
. 1983	27.1	1.4	3.1	4.9	32.9	3.2	0.1	25.7	1.6	100.0	29.5
. 1987	28.7	2.5	3.9	3.1	34.7	4.0	0.0	22.0	1.6	100.0	29.5
Baccalauréat ou équiv.											
. 1983	22.6	1.3	2.3	5.6	36.0	2.4	0.6	28.5	0.6	100.0	10.5
. 1987	15.0	2.8	3.5	6.4	40.9	3.8	0.8	24.8	1.9	100.0	12.3
Supérieur au baccalaur.											
. 1983	7.6	0.5	4.9	10.2	47.0	0.4	0.7	27.4	1.3	100.0	12.5
. 1987	8.0	1.7	3.9	11.1	48.9	1.5	0.2	23.6	1.1	100.0	16.3

Source : enquête Emploi 1983-1987

Tableau I.4

Situation au mariage et situation à l'enquête des épouses d'indépendants non agricoles selon le niveau scolaire

NIVEAU DE DIPLOME	Situation au mariage						Situation à l'enquête								
	Indép.	Aide famil.	Salariée du priv.	Salariée du publ.	Inactive	TOTAL	Indép.	Aide famil.	Salariée du priv.	Salariée du publ.	Salariée secteur inconnu	Ancienne indép.	Ancienne salariée	Toujours inactive	TOTAL
. Aucun	3.0	5.2	37.8	6.1	47.9	100	10.2	14.5	14.1	4.0	2.7	5.3	27.9	21.3	100
. CEP	3.0	8.5	47.3	6.2	34.9	100	11.2	20.1	17.5	4.7	1.9	6.0	25.0	13.6	100
. BEPC	3.1	3.0	51.6	17.4	25.0	100	9.1	17.9	23.2	9.9	1.4	3.4	28.4	6.7	100
. Baccalauréat	4.2	1.2	24.0	31.1	39.5	100	12.1	8.2	17.8	22.8	1.5	2.6	25.2	9.7	100

Source : Enquête Famille 1982

Ce qui est vrai de l'ensemble des femmes d'indépendants non agricoles l'est des femmes de commerçants et de chefs d'entreprise. En ce qui concerne les femmes d'artisans, il faut ajouter que la propension à l'activité croît fortement avec le niveau de diplôme. Ceci est également vrai des femmes des professions libérales, mais il semblerait en ce cas que la probabilité de collaboration des époux ne dépende pas du niveau de diplôme de la femme (voir tableau I.5). Doit-on nuancer ces résultats en prenant en compte l'âge de la femme puisque les diplômés n'ont pas la même valeur selon les générations ? Pour les femmes jeunes (de moins de 30 ans), qui aident le moins fréquemment leur conjoint, comme pour les femmes d'âge mûr (de plus de 45 ans) qui aident le plus fréquemment le leur, et, à un moindre degré, pour les femmes d'âge intermédiaire (31-45 ans), il est clair que : plus le niveau de leur diplôme est élevé, plus elles ont de chances d'avoir une activité professionnelle propre. La diminution concomitante de la fréquence de collaboration professionnelle avec le conjoint est particulièrement nette pour les femmes d'âge médian. Pour les femmes des deux autres classes d'âge, seule la possession d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat les éloigne de l'entreprise du conjoint (voir tableau I.6).

Tableau I.5

**Situation professionnelle de l'épouse d'un artisan
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
1983-1987**

NIVEAU DE DIPLOME	Travaille avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Inactive	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP						
. 1983	28.6	3.2	22.4	45.8	100.0	57.2
. 1987	29.7	3.5	22.4	44.4	100.0	51.8
CAP, BEP, BEPC						
. 1983	30.6	3.4	36.0	30.0	100.0	31.0
. 1987	32.2	3.4	36.0	30.0	100.0	31.0
Baccalauréat ou équiv.						
. 1983	24.4	3.8	44.5	27.3	100.0	7.2
. 1987	18.3	4.8	56.0	20.9	100.0	8.8
Supérieur au baccalaur.						
. 1983	17.7	9.6	69.8	21.9	100.0	4.6
. 1987	10.8	5.1	62.3	21.8	100.0	6.7

Source : enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 57,2 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

Tableau I.5 (suite)

**Situation professionnelle de l'épouse d'un commerçant
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
1983-1987**

NIVEAU DE DIPLOME	Travaille avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Inactive	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP						
. 1983	57.9	5.8	14.2	22.1	100.0	51.3
. 1987	53.4	4.3	14.4	27.9	100.0	40.9
CAP, BEP, BEPC						
. 1983	43.2	6.2	28.7	21.9	100.0	30.4
. 1987	47.9	3.4	29.1	19.6	100.0	34.8
Baccalauréat ou équiv.						
. 1983	43.6	7.1	30.4	18.9	100.0	12.0
. 1987	33.5	7.5	31.6	27.4	100.0	12.4
Supérieur au baccalaur.						
. 1983	16.5	6.4	58.6	18.5	100.0	6.3
. 1987	21.3	13.2	47.7	17.8	100.0	11.9

Source : enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 51,3 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

Tableau I.5 (suite)

**Situation professionnelle de l'épouse d'un chef d'entreprise
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
1983-1987**

NIVEAU DE DIPLOME	Travaille avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Inactive	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP						
. 1983	13.3	5.3	34.1	47.3	100.0	30.4
. 1987	24.7	8.4	30.6	36.3	100.0	25.6
CAP, BEP, BEPC						
. 1983	13.8	7.4	34.2	44.6	100.0	37.3
. 1987	19.1	3.6	38.8	38.8	100.0	31.7
Baccalauréat ou équiv.						
. 1983	2.8	6.2	47.8	43.2	100.0	13.7
. 1987	12.9	5.4	39.8	41.9	100.0	23.5
Supérieur au baccalaur.						
. 1983	0.0	2.3	46.2	51.5	100.0	18.7
. 1987	7.9	5.6	49.6	36.9	100.0	21.2

Source : enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 30,4 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

Tableau I.5 (suite et fin)

**Situation professionnelle de l'épouse d'un profession libérale
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
1983-1987**

NIVEAU DE DIPLOME	Travaille avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Inactive	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP						
. 1983	18.6	0.0	15.3	66.1	100.0	6.7
. 1987	12.6	3.2	11.1	73.1	100.0	7.4
CAP, BEP, BEPC						
. 1983	10.5	8.4	24.6	56.5	100.0	15.9
. 1987	14.6	5.5	30.4	49.5	100.0	16.1
Baccalauréat ou équiv.						
. 1983	13.1	6.3	25.5	55.1	100.0	19.2
. 1987	15.7	8.2	29.4	46.7	100.0	18.7
Supérieur au baccalaur.						
. 1983	16.3	13.0	36.2	34.5	100.0	58.2
. 1987	12.5	13.7	43.7	30.1	100.0	57.7

Source : Enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 6,7 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

Tableau I.6

**Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
- Femmes de 30 ans au plus -
1983-1987**

NIVEAU DE DIPLOME	Trav. avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Chômeuse	Autre inactive	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP							
. 1983	24.0	1.7	25.4	3.3	45.6	100.0	28.1
. 1987	26.8	0.0	21.0	9.9	42.3	100.0	25.6
CAP, BEP, BEPC							
. 1983	28.4	3.3	32.8	10.2	25.3	100.0	39.5
. 1987	22.4	1.8	44.0	8.4	23.3	100.0	37.5
Baccalauréat ou équiv.							
. 1983	15.1	7.4	47.0	6.7	23.8	100.0	15.8
. 1987	24.6	6.0	51.8	8.2	9.4	100.0	19.8
Supérieur au baccalaur.							
. 1983	17.5	4.9	53.5	1.2	22.9	100.0	16.2
. 1987	5.1	12.5	60.9	4.3	17.2	100.0	17.0
Ensemble							
. 1983	23.2	3.8	36.4	6.2	30.4	100.0	100.0
. 1987	21.0	4.0	42.5	8.1	24.4	100.0	100.0

Source : enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 28,1 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

Tableau I.6 (suite)

**Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
- Femmes de 30 à 45 ans -
1983-1987**

NIVEAU DE DIPLOME	Trav. avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Chômeuse	Autre inactive	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP							
. 1983	37.0	4.4	23.8	2.2	32.6	100.0	41.5
. 1987	33.1	4.2	24.0	3.3	35.4	100.0	34.2
CAP, BEP, BEPC							
. 1983	31.1	5.1	37.7	2.1	24.0	100.0	31.3
. 1987	37.8	4.2	35.9	3.7	18.4	100.0	34.1
Baccalauréat ou équiv.							
. 1983	26.1	6.7	39.1	1.5	26.6	100.0	11.4
. 1987	18.9	6.2	44.8	3.3	26.8	100.0	11.5
Supérieur au baccalaur.							
. 1983	12.0	11.4	50.3	0.4	25.9	100.0	15.8
. 1987	14.8	10.0	52.2	1.5	21.5	100.0	20.1
Ensemble							
. 1983	30.1	6.0	34.1	1.8	28.0	100.0	100.0
. 1987	29.3	5.6	36.2	3.1	25.8	100.0	100.0

Source : enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 41,5 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

Tableau I.6 (suite et fin)

Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles
selon le niveau de son diplôme le plus élevé
- Femmes de plus de 45 ans -
1983-1987

NIVEAU DE DIPLOME	Trav. avec le mari	Indép. non agricole	Autre active	Chômeuse	Inactive	Retraitée	TOTAL	% colonne (1)
Aucun ou CEP								
. 1983	38.9	4.2	16.7	1.1	36.4	2.7	100.0	61.1
. 1987	39.1	4.4	16.3	1.1	34.9	4.2	100.0	54.5
CAP, BEP, BEPC								
. 1983	34.0	5.5	25.8	0.9	29.2	4.6	100.0	24.1
. 1987	36.6	1.7	27.1	2.4	28.9	3.3	100.0	24.3
Baccalauréat ou équiv.								
. 1983	35.4	2.6	23.1	0.9	36.1	1.9	100.0	7.7
. 1987	23.0	6.9	27.7	1.7	34.6	6.1	100.0	10.7
Supérieur au baccalaur.								
. 1983	15.0	11.3	33.1	0.0	35.1	5.5	100.0	7.2
. 1987	15.0	13.2	33.1	0.0	34.9	3.8	100.0	10.6
Ensemble								
. 1983	35.8	4.9	20.5	0.9	34.6	3.3	100.0	100.0
. 1987	34.2	4.9	22.0	1.4	33.4	4.1	100.0	100.0

Source : enquêtes Emploi 1983-1987

(1) Guide de lecture : 61.1 % des épouses, en 1983, ont au plus le CEP, etc.

REMARQUE SUR LA DOUBLE ACTIVITE DES EPOUSES :

Les enquêtes de l'INSEE ne permettent pas de repérer les cas de double activité, c'est-à-dire ceux où l'épouse aide l'indépendant non agricole tout en exerçant une activité professionnelle propre par ailleurs.

L'enquête du CREDOC de 1976 permet de repérer ces cas, mais elle ne concerne que les artisans et les commerçants : leur proportion est de 8,1 %, (dont 2,9 % de cas où l'épouse collabore avec son conjoint plus de douze heures par semaine).

La fréquence des cas de double activité de la femme diminue avec l'ancienneté de l'installation de même qu'avec la taille de l'entreprise. Si perdure la double activité, la femme tend cependant à travailler davantage dans l'entreprise de son conjoint.

Enfin, la fréquence des cas de double activité est très variable selon l'activité économique de l'entreprise de l'artisan ou du commerçant : quasi inexistante dans l'artisanat de l'alimentation et dans le commerce, faible dans les transports, elle n'est pas négligeable dans les autres activités, notamment dans les services (voir tableau I.7).

Tableau I.7

Proportion de cas de double activité de l'épouse selon différents facteurs
(travail extérieur et aide du conjoint)

	%	dont : % aide de plus de 12 h par semaine
<u>Activité économique :</u>		
. Production-réparation	17.1	1.2
. BTP	11.1	2.5
. Alimentation	0.7	0.7
. Autre fabrication	13.9	1.5
. Transports	6.2	2.1
. Services	16.7	16.7
. Commerce	2.0	2.0
<u>Taille de l'entreprise :</u>		
. 0 salarié	10.7	0.7
. 1-2 salariés	9.0	3.4
. 3 salariés ou plus	4.5	3.6
<u>Ancienneté de l'installation :</u>		
. Moins de 8 ans	9.7	1.6
. Plus de 8 ans	7.0	3.8

Source : enquête CREDOC 1976

(Il s'agit de la proportion d'épouses ayant une double activité et non pas de la proportion d'épouses aidant leur conjoint parmi celles qui ont une activité propre par ailleurs).

II - LE RAPPROCHEMENT DE L'ENTREPRISE DU CONJOINT

Les femmes d'indépendants non agricoles ne participent pas de la même façon au travail de leur conjoint selon les étapes du cycle de vie familiale d'une part, du cycle de vie professionnelle de l'autre - ces deux cycles n'étant pas indépendants l'un de l'autre toutefois puisque la grande majorité des indépendants non agricoles s'installent après s'être mariés.

Pour analyser ce phénomène, nous disposons de plusieurs sources :

- L'enquête Famille de 1982 permet d'analyser la situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles selon la durée écoulée depuis leur mariage (et selon leur situation au mariage).
- Les enquêtes Emploi permettent d'analyser la situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles selon l'ancienneté de l'installation de leur conjoint (indicateur du cycle de vie professionnelle) et selon leur âge ou l'âge de leur dernier enfant à charge (indicateur du cycle de vie familiale).
- L'enquête CREDOC de 1976, concernant les seuls artisans et commerçants, permet un suivi longitudinal dans la mesure où l'on peut comparer les situations avant et après le mariage comme avant et après l'installation du conjoint (si celle-ci a eu lieu après le mariage), selon l'écart entre les dates de ces deux événements.

- Cycle de vie familiale et situation professionnelle de la femme

L'avance en âge tend à rapprocher la femme de l'entreprise de son conjoint. L'enquête Famille permet non seulement d'établir que la proportion de femmes qui aident leur conjoint croît avec la durée du mariage, mais qu'il en est également ainsi de la proportion d'inactives qui furent indépendantes ou aides familiales - ce qui implique que ces femmes s'étaient rapprochées de l'entreprise de leur conjoint avant de cesser toute activité professionnelle (voir tableau II.1).

Une plus forte proportion de femmes aident leur mari parmi celles qui avaient commencé à travailler l'année de leur mariage ou après (par opposition à celles qui avaient déjà travaillé avant de se marier). Ce fait indique le lien entre mariage et activité professionnelle de couple en milieu indépendant non agricole. Il existe une corrélation (forte) entre situation professionnelle au mariage et situation professionnelle à l'enquête. Toutefois, les femmes salariées au moment de leur mariage sont beaucoup plus souvent inactives au moment de l'enquête que celles qui étaient alors indépendantes ou aides familiales ; et les passages du salariat à l'indépendance ou à l'aide familiale sont plus fréquents que les passages inverses (voir tableau II.2).

Tableau II.1

Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles
selon l'ancienneté du mariage et selon qu'elles étaient ou non actives
pour la première fois avant leur mariage

Ancien- neté du mariage	Situation professionnelle								
	Indép.	Aide famil.	Salariée du privé	Salariée du public	Salariée secteur inconnu	Ancienne indép.	Ancienne salariée	Toujours inactive	TOTAL
Ensemble des épouses									
> 30 ans	10.8	17.8	10.0	2.6	1.9	11.6	23.4	22.0	100.0
20-30 ans	10.9	19.6	17.2	7.5	2.2	4.0	23.7	15.0	100.0
15-20 ans	10.9	17.8	20.4	10.2	1.4	2.8	26.4	10.1	100.0
10-15 ans	10.0	15.1	21.2	12.2	1.7	2.3	29.5	8.0	100.0
5-10 ans	10.6	13.0	20.1	14.2	1.2	2.3	31.6	7.1	100.0
≤ 5 ans	9.2	8.4	25.4	12.6	1.0	2.0	33.1	8.3	100.0
Epouses ayant été actives avant leur mariage									
> 30 ans	13.8	24.4	13.5	3.3	1.0	13.9	30.2	0.0	100.0
20-30 ans	13.1	23.9	21.9	9.4	1.1	3.7	26.9	0.0	100.0
15-20 ans	12.0	20.5	24.2	11.8	0.9	2.6	28.0	0.0	100.0
10-15 ans	10.7	17.4	24.6	13.2	0.7	2.3	31.2	0.0	100.0
5-10 ans	11.3	14.3	23.0	16.0	0.7	2.4	32.4	0.0	100.0
≤ 5 ans	10.3	9.0	29.3	14.5	0.8	1.8	34.3	0.0	100.0
Epouses ayant été actives pour la première fois l'année de leur mariage ou après									
> 30 ans	22.0	24.4	20.0	5.2	1.0	13.7	13.7	0.0	100.0
20-30 ans	16.2	25.5	25.3	12.1	1.6	6.2	13.1	0.0	100.0
15-20 ans	16.5	23.8	23.8	12.6	1.0	2.9	19.4	0.0	100.0
10-15 ans	14.0	15.5	25.0	22.4	0.8	3.8	18.6	0.0	100.0
5-10 ans	18.5	17.7	24.7	14.0	0.0	1.7	23.5	0.0	100.0
≤ 5 ans	15.0	18.8	33.7	13.5	0.0	1.3	18.7	0.0	100.0

Source : enquête Famille 1982

Tableau II.2

Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles à l'enquête selon ce qu'était leur situation au moment de leur mariage

Situation professionnelle au mariage	Indép.	Aide famil.	Salariée du privé	Salariée du public	Salariée secteur inconnu	Ancienne indép. ou aide	Ancienne salariée	Toujours inactive	Total
A commencé à travailler avant le mariage et était au mariage :									
Indépendante	49.4	13.8	9.8	2.3	0.7	19.0	5.0	0.0	100.0
Aide familiale	19.6	47.8	7.4	2.4	0.9	17.8	4.2	0.0	100.0
Salariée du privé	9.6	18.6	30.5	4.0	0.7	2.6	34.0	0.0	100.0
Salariée du public	6.3	10.5	8.8	42.8	0.8	1.5	29.2	0.0	100.0
Inactive	14.7	22.1	17.6	5.3	1.5	5.7	33.1	0.0	100.0
ENSEMBLE	12.0	19.2	22.4	11.0	0.9	4.5	30.0	0.0	100.0
A commencé à travailler au mariage ou après (1)									
ENSEMBLE	17.6	21.8	24.1	12.5	0.9	6.3	16.9	0.0	100.0
dont après	18.3	22.6	23.4	12.3	1.0	6.5	15.9	0.0	100.0

(1) 8,2 % l'année même du mariage dont 5,0 % comme salariée du privé.

Source : enquête Famille 1982

La durée du mariage n'est pas le meilleur indicateur du cycle de vie familiale. Si l'on considère l'âge du dernier enfant (et que l'on distingue les femmes n'ayant pas d'enfant de moins de 18 ans, selon qu'elles ont elles-mêmes plus ou moins de 35 ans - les secondes étant donc très probablement de jeunes femmes n'ayant pas eu encore d'enfants, tandis que les premières se partagent entre femmes d'âge mûr dont tous les enfants sont majeurs et femmes n'ayant pas eu d'enfants), on observe que les plus jeunes femmes (sans enfant) sont relativement les plus nombreuses à exercer une activité professionnelle, mais ce, en dehors de l'entreprise de leur conjoint. Les mères de jeunes enfants restent, pour plus du tiers d'entre elles, au foyer. Cette proportion diminue au fur et à mesure que les enfants grandissent, les femmes commençant alors à travailler avec leur mari (voir tableau II.3). Le cheminement professionnel d'une femme de travailleur indépendant non agricole le plus typique serait ainsi le suivant :

. cycle de vie familiale : _____ mariage (1) _____ maternités _____
 . cheminement professionnel du mari : _____ installation _____
 . cheminement professionnel de la femme : active _____ inactive _____ aide du mari de plus en plus importante _____

(1) Il semblerait que les couples d'indépendants non agricoles procréent plus vite que les autres couples : le nombre moyen d'enfants à charge est maximum et nettement supérieur à la moyenne l'année même et l'année suivant le mariage d'une femme mariée avec un artisan et un commerçant. Il se rapproche ensuite très vite du nombre moyen :

après 0 1 2 3 4 ans

PCA : 0.45, 0.73, 0.88, 1.07, 1.32

Ensemble : 0.33, 0.61, 0.86, 1.08, 1.33

Cf. Guy DESPLAQUES : "Cycle de vie et milieu social". p. 215.

Tableau II.3

Situation professionnelle des femmes d'indépendants non agricoles
selon l'âge de leur dernier enfant (de moins de 18 ans)
ou l'âge de celles qui n'ont pas d'enfant mineur

AGE DU DERNIER ENFANT	Aide le mari	Salariée du mari	Associée du mari	Indép. non agric.	Autre active	Chômeuse	Etudiante	Au foyer	Retraitée	ENSEMBLE	
< 3 ans	. 1983	17.5	1.0	2.9	4.2	32.7	2.9	0.3	38.3	0.2	100.0
	. 1987	16.9	1.6	3.0	4.5	34.2	4.8	1.6	33.5	0.0	100.0
< 6 ans	. 1983	23.8	1.3	1.5	4.6	31.1	3.5	0.2	34.0	0.0	100.0
	. 1987	21.7	2.9	2.0	5.3	36.3	3.9	0.0	27.8	0.0	100.0
< 18 ans	. 1983	27.4	2.5	2.9	6.2	29.5	1.6	0.2	30.6	0.2	100.0
	. 1987	23.7	2.8	3.4	6.2	34.6	2.7	0.0	26.4	0.2	100.0
AGE DE LA FEMME											
≤ 35 ans	. 1983	12.9	0.6	3.6	6.9	56.4	5.7	5.1	8.9	0.0	100.0
	. 1987	11.9	0.6	5.2	5.8	55.5	9.3	2.3	9.4	0.0	100.0
> 35 ans	. 1983	32.8	0.9	3.0	4.7	22.8	1.3	0.1	31.1	3.4	100.0
	. 1987	30.3	1.8	3.5	4.4	23.5	1.9	0.0	30.4	4.2	100.0

Source : enquêtes Emploi 1983 - 1987

Selon les activités, on s'éloignerait plus ou moins de ce modèle : à un extrême, les femmes d'artisans de l'alimentation travaillent avec leur mari à plein temps dès l'installation de ce dernier ; à l'autre extrême, les femmes de chefs d'entreprise peu diplômées ne s'occupent que de leur foyer. Les femmes ayant un haut niveau d'instruction formant un troisième pôle, conservant une activité professionnelle propre à toutes les étapes du cycle de leur vie familiale.

- Cycle de vie professionnelle du mari et situation professionnelle de la femme

L'analyse de la situation professionnelle de la femme en fonction de l'ancienneté de l'installation de son conjoint, elle aussi, montre que la femme tend à se rapprocher de l'entreprise avec le temps (voir tableau II.4).

Tableau II.4

Situation professionnelle de la femme
en fonction de l'ancienneté de l'installation du mari

ANCIENNETE INSTALLATION	Aide le mari	Salariée du mari	Associée du mari	Indép. non agric.	Autre active	Chômeuse	Etudiante	Au foyer	Retraitée	ENSEMBLE
≤ 2 ans										
. 1983	16.7	0.3	4.4	6.3	43.4	4.6	1.5	22.8	0.0	100.0
. 1987	14.9	1.2	4.9	5.6	42.1	8.0	0.6	22.9	0.0	100.0
≤ 5 ans										
. 1983	23.3	12.3	2.5	4.7	37.0	3.3	0.5	27.1	0.5	100.0
. 1987	19.2	2.6	3.3	4.8	39.9	4.6	0.7	24.1	0.8	100.0
≤ 10 ans										
. 1983	26.6	1.8	3.8	6.4	28.1	1.7	0.3	31.2	0.2	100.0
. 1987	23.2	1.3	3.1	6.3	33.8	2.8	0.3	27.8	1.4	100.0
> 10 ans										
. 1983	31.4	1.0	2.4	4.9	22.5	1.1	0.2	34.0	2.6	100.0
. 1987	29.9	2.7	3.1	4.9	24.4	1.4	0.1	31.0	2.5	100.0

Source : enquêtes Emploi 1983 - 1987

Soit le rapport : r de la proportion de femmes travaillant avec
10

le conjoint installé depuis plus de dix ans à la même proportion lorsque l'ancienneté de l'installation est inférieure ou égale à ce nombre d'années, tous statuts féminins confondus (aide, associée, salariée). Ce rapport est le plus faible pour les femmes de commerçants, le plus élevé pour les épouses de chefs d'entreprise. Il est minimum dans l'artisanat de l'alimentation -secteur dans lequel les épouses sont les plus nombreuses à aider leur mari, et ce dès leur installation -, maximum dans l'artisanat du BTP, secteur dans lequel les épouses sont les moins nombreuses à aider leur mari dans les premières années suivant l'installation (voir tableau II.5). Ce résultat est corroboré par les données longitudinales fournies par l'enquête CREDOC de 1976 qui permettent de comparer les situations d'une même femme au moment de l'installation de son mari d'une part, à l'enquête d'autre part (voir tableau II.6).

Tableau II.5

Valeur du rapport r

10

(Proportion de femmes collaborant avec leur mari installé depuis plus de 10 ans divisé par la même proportion lorsque le mari est installé depuis moins de 10 ans)

	Valeur du r 10
Ensemble des artisans	1.6
dont : . Production	2.0
. BTP	2.5
. Services	1.5
. Alimentation	1.1
Ensemble des commerçants	1.4
dont : . Commerçants de l'alimentation de détail	1.4
. Commerçants de détail non alimentaire	1.5
. Hôtels, cafés, restaurants	1.5
. Autres commerces	1.4
Ensemble des chefs d'entreprise	1.7
Ensemble des professions libérales	1.5
dont : . Professions de la santé	1.4
. Professions de conseil	1.8

Source : enquête Emploi 1987

La tendance à un rapprochement de l'entreprise du conjoint se vérifie quel que soit l'âge de la femme au moment de l'installation et quelle que soit l'ancienneté de cette dernière. Cette tendance est évidemment plus accentuée pour les installations les plus anciennes. Mais il est intéressant de noter que pour les installations les plus récentes, la femme avait beaucoup plus souvent un emploi extérieur à l'entreprise au moment de l'installation : 38,2 % des cas contre 23,6 % (de même d'ailleurs que les non-salariés les plus récemment installés étaient alors plus fréquemment mariés). L'emploi de la femme à l'extérieur de l'entreprise tend à devenir une condition sinon nécessaire, du moins importante, en ce qu'il assure un revenu au ménage au cours de la période incertaine de l'installation.

Lorsque la femme est jeune (au plus 30 ans) au moment de l'installation, elle s'engage alors plus souvent dans l'entreprise et elle s'en rapproche plus souvent avec le temps. Cette différence, selon l'âge de la conjointe à l'installation, vaut quelle que soit l'ancienneté de celle-ci ; mais elle est plus grande pour les installations les plus récentes (de moins de 8 ans). En ce cas, 50 % des femmes de plus de 30 ans ont un emploi extérieur au moment de l'installation (45,3 % au moment de l'enquête, quelque temps plus tard) contre 26,4 % des femmes de 30 ans au plus (25,5 % au moment de l'enquête).

Tableau II.6

Variations de la distribution des positions professionnelles des femmes d'artisans
et de commerçants à l'installation et à l'enquête
selon l'ancienneté de l'installation et leur âge à l'installation

	Position professionnelle de la femme					TOTAL	% d'hommes non-mariés
	ACTIVE				INACTIVE		
	A l'extérieur de l'entreprise uniquement	A l'extérieur et dans l'entreprise à temps partiel	A temps plein dans l'entreprise uniquement	A temps partiel dans l'entreprise uniquement			
<u>Ancienneté dans l'installation < 3 ans</u>							
- Age de la femme à l'installation							
- ≤ 30 ans : . à l'installation	16.2	10.2	28.9	20.6	24.1	100.0	14.0
. à l'enquête	12.9	12.6	26.1	27.7	20.6	100.0	0.0 (1)
- > 30 ans : . à l'installation	32.4	17.6	13.7	15.0	21.3	100.0	3.1
. à l'enquête	24.5	20.8	16.1	19.7	18.9	100.0	0.0
- Tous âges : . à l'installation	24.3	13.9	20.3	17.2	22.1	100.0	11.0
. à l'enquête	19.0	16.9	20.9	23.6	19.7	100.0	0.0
<u>Ancienneté dans l'installation > 3 ans</u>							
- Age de la femme à l'installation							
- ≤ 30 ans : . à l'installation	12.1	8.1	36.3	27.1	16.3	100.0	30.0
. à l'enquête	6.6	7.6	27.7	37.3	10.8	100.0	0.0
- > 30 ans : . à l'installation	19.2	9.5	24.9	29.9	16.5	100.0	0.0
. à l'enquête	11.1	13.0	24.8	26.0	20.1	100.0	0.0
- Tous âges : . à l'installation	15.2	8.4	31.8	28.1	16.3	100.0	24.8
. à l'enquête	8.4	11.7	26.5	39.0	14.5	100.0	0.0
<u>Ensemble</u>							
- Age de la femme à l'installation							
- ≤ 30 ans : . à l'installation	13.9	9.0	33.0	24.2	19.8	100.0	23.7
. à l'enquête	9.1	9.6	27.1	39.5	14.7	100.0	0.0
- > 30 ans : . à l'installation	26.3	13.9	18.8	21.9	19.1	100.0	12.7
. à l'enquête	18.0	19.4	20.4	22.7	19.5	100.0	0.0
- Tous âges : . à l'installation	20.0	11.4	26.1	23.0	19.4	100.0	18.7
. à l'enquête	13.2	14.1	24.0	31.8	16.9	100.0	0.0

Source : enquête CREDOC 1976

(1) Par définition du champ d'analyse

Lorsque le mariage a précédé l'installation d'un artisan ou d'un commerçant, les femmes aident plus souvent leur mari dès cette installation que ne le font, dès leur mariage, les femmes qui se marient avec un artisan ou un commerçant déjà installé ; et les secondes sont plus souvent inactives que les premières au moment de l'enquête (voir tableau II.7). La modification de la situation professionnelle des femmes peu de temps après leur mariage s'explique moins par leur nouvelle situation familiale que par l'installation de leur mari. On l'observe en comparant celles qui se sont mariées avec un homme déjà installé à son compte ou s'installant à son compte en se mariant à celles qui se sont mariées avec un futur commerçant ou artisan. La plus forte probabilité d'entrée de la femme dans l'entreprise du conjoint lorsque mariage et installation vont de pair indique qu'il s'agit alors d'un projet professionnel du couple (voir tableau II.8).

L'effet à moyen terme de l'installation de leur conjoint sur la situation professionnelle des femmes peut être étudié, avec la prudence qu'impose la méthodologie des enquêtes Emploi, grâce aux informations fournies par ces enquêtes sur la situation professionnelle des individus pour quatre années consécutives (qu'on peut noter 0, 1, 2, 3). Dans la mesure où il est demandé à un individu interrogé pour la première fois l'année 1 quelle était sa situation un an plus tôt et que si cet individu continue de résider dans le même logement il est réinterrogé les deux années suivantes, on dispose de quatre points du temps (1).

Tableau II.7

Situation professionnelle des femmes d'artisans et de commerçants au mariage, à l'installation de leur mari, à l'enquête selon que le mari s'est installé avant le mariage ou après

Le mari s'est installé	La femme :				Est inactive	TOTAL
	Travaille de son côté uniquement	Travaille de son côté et aide son mari	Travaille avec son mari uniquement			
			à temps plein	à temps partiel		
- Avant le mariage						
Situation : . au mariage	26.0	2.5	17.5	21.4	33.1	100.0
. à l'enquête	11.8	10.1	13.7	43.0	21.3	100.0
- Après le mariage						
ou au même moment						
Situation : . au mariage	41.3	4.4	17.0	7.8	29.7	100.0
. à l'installation	20.0	11.4	26.1	23.0	19.4	100.0
. à l'enquête	13.2	14.1	24.0	31.8	16.9	100.0

Source : enquête CREDOC 1976

(1) Nous avons ainsi constitué un fichier longitudinal d'observations de couples demeurés dans le même logement au cours des années 1, 2 et 3 et dont l'homme occupait une position de non salarié - non agricole (indépendant ou employeur s'entend) à l'une des dates 0, 1, 2 ou 3 au moins.

En rassemblant les informations des différentes enquêtes Emploi, c'est-à-dire en prenant différentes périodes d'observation - à savoir 1982-1984, 1983-1985, 1984-1986 et 1985-1987, ce qui permet de donner à l'indice 1 les valeurs 82, 83, 84 ou 85 - nous avons ainsi constitué un fichier longitudinal de 5 012 observations.

Tableau II.8

Changement de situation professionnelle de l'épouse peu de temps
après le mariage

Modification de la situation professionnelle de l'épouse	I < M*	M ≤ I ≤ M + 2*	I > M + 2*
. A continué à ne pas travailler	15.4	2.8	19.8
. A cessé de travailler	25.4	13.8	17.7
. A commencé à travailler en dehors de l'entreprise	0.6	0.3	2.1
. A continué à travailler en dehors de l'entreprise	16.1	29.8	48.5
. A commencé à travailler dans l'entreprise	9.8	8.0	0.0
. A quitté son emploi pour travailler dans l'entreprise	21.0	32.8	0.0
. Autres cas (arrêt de l'activité après la naissance d'un enfant, etc.)	11.7	11.8	12.0
TOTAL	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête CREDOC 1976

* I < M : l'installation a précédé le mariage

M ≤ I ≤ M + 2 : l'installation a eu lieu l'année même du mariage ou au plus tard deux années après

I > M + 2 : l'installation a eu lieu plus de deux années après celle du mariage.

Quelle est l'incidence de l'installation de leur mari en tant que non salarié - non agricole ou, à l'inverse, de la perte d'une telle position (en dehors des cas de passage à la retraite) sur la situation professionnelle des femmes ?

La réponse que l'on peut donner à cette question doit être considérée sous la réserve suivante : la population observée n'est pas représentative de la population concernée par la question puisqu'il s'agit de couples qui ne se sont pas défaits au cours de la période d'observation et qui n'ont pas déménagé. Or il est probable que la mobilité professionnelle s'accompagne d'une mobilité résidentielle. Plus précisément, un changement de logement entre deux années consécutives a plus souvent lieu lorsqu'un membre du ménage a changé d'emploi dans l'intervalle que lorsque la situation professionnelle du ménage est stable. Ceci peut se vérifier en ce qui concerne les installations ou les pertes de position du mari entre l'année 0 et l'année 1 puisque l'on dispose de l'information relative à la commune de résidence de chacun des membres du ménage à l'année 0, comme aux années suivantes (pour lesquelles elle ne change pas).

Ainsi, parmi les couples dont l'homme a occupé une position de non salarié - non agricole (appelons I cette position et S la position complémentaire) une fois au moins au cours de la période d'observation, nous avons pu distinguer quatre profils de positions au cours des années 0 et 1 et estimer la proportion des cas où ces hommes résidaient dans une autre commune à l'année 0. Les chiffres sont les suivants :

	Années		%
	0	1	
<u>Profils</u> :	I	I	2.5
	S	S	6.2
	I	S	20.3
	S	I	21.9

Il est clair que l'on perd environ 20 % des cas pertinents - lesquels s'accompagnent de mobilité résidentielle - en utilisant les données longitudinales des enquêtes Emploi. Sous cette réserve, on peut analyser les changements de situation professionnelle de la femme dans les deux ans après l'installation ou après "l'échec professionnel" du conjoint, encore que ces cas soient relativement peu nombreux.

Soit C la situation standard d'un couple demeurant dans le même logement et dont l'homme est indépendant non agricole aux temps 0, 1, 2 et 3.

La distribution des situations professionnelles des femmes appartenant à de tels couples ne se modifie guère au cours de la période d'observation. Toutefois, un individu donné peut changer de position au cours de cette période. Il en serait ainsi, entre l'année 1 et l'année 3, pour : 22,2 % des collaboratrices, 34,6 % des indépendantes non agricoles, 25,2 % des autres actives et 20,1 % des inactives. Les variations ne correspondent pas forcément à des changements réels ; il est incontestable qu'il existe, en plus des erreurs ou du flou du chiffrage, une variabilité des déclarations traduisant le caractère fluctuant de la situation du conjoint.

Le flou du chiffrage ou des déclarations peut concerner l'activité économique, de telle sorte que 19,1 % des indépendantes non agricoles une année donnée se retrouvent associées de leur conjoint - voire aides familiales - deux ans plus tard. La relative ampleur de ce phénomène impose la prudence quant à la distinction entre les associées et les indépendantes ayant une activité propre : les considérer toutes comme participant à l'entreprise familiale conduit incontestablement à une surestimation du nombre de ces cas ; opérer comme nous l'avons fait rapproche de la "réalité", mais sans que nous puissions dire si nous surestimons ou si nous sous-estimons ce nombre. Les passages entre l'inactivité et la collaboration, ou l'inverse, entre l'inactivité et une autre activité, ou l'inverse, entre la collaboration et une autre activité, ou l'inverse, sont d'ampleur équivalente : ce phénomène, qui se superpose à une grande stabilité de l'ensemble de la distribution des situations, exprime le caractère fluctuant de la situation du conjoint - encore que le flou de chiffrage et les déclarations approximatives amplifient très certainement ces fluctuations (voir tableau II.9). De plus, l'ampleur de ces fluctuations ne semble pas dépendre de l'ancienneté de l'installation du conjoint : en dépit d'une tendance au rapprochement de l'entreprise dans le long terme, la situation de la femme demeure fluctuante dans le moyen terme (voir tableau II.10).

On peut comparer à la situation standard, celle des couples dont l'homme s'est installé en tant qu'indépendant non agricole (I) entre l'année i et l'année $i + 1$ (pour $i = 0$ ou 1) et est ensuite demeuré dans cette position jusqu'à la fin de la période d'observation ; puis celle des couples dont l'homme, indépendant non agricole à l'année i (éventuellement $i - 1$, si $i = 1$), a perdu cette position, sans pour autant passer à la retraite, à l'année $i + 1$ (pour $i = 0$ ou 1) et n'est ni revenu à une telle position ni passé à la retraite ultérieurement au cours de la période d'observation (on appellera E ce cas, par opposition à I et à C).

Pour les femmes des couples I ou E, on considère leur situation professionnelle à l'année i (avant le changement de position du conjoint) et à l'année $i + 2$, c'est-à-dire plus d'un an après le changement de position du conjoint. On peut observer, pour les couples I, que la femme est, peu de temps après l'installation du conjoint, moins souvent inactive, mais aussi moins souvent collaboratrice qu'elle ne le sera plus tard (situation standard C). Ce résultat confirme celui obtenu grâce à l'enquête CREDOC de 1976. En cas d'échec du mari (couples E), on observe que, peu de temps après cet échec, la femme est beaucoup plus souvent inactive qu'elle ne l'est dans le cas standard C, mais aussi a beaucoup plus souvent une activité professionnelle propre que dans ce cas standard (1). Il semblerait qu'une minorité d'entre elles aient pris la suite du conjoint à la direction de l'entreprise. Mais si la femme d'un indépendant non agricole qui "échoue" (2) tend à retrouver un emploi, elle n'y réussit pas toujours dans l'année qui suit cet échec.

Ainsi, plus de 44 % des femmes collaboratrices se retrouvent sans activité plus d'un an après l'échec de leur conjoint. Et parmi celles qui étaient inactives avant cet échec, il n'y en a pas relativement plus qui trouvent un emploi que parmi les femmes inactives d'un indépendant non agricole qui ne change pas de position au cours de la période d'observation. Il est clair, en conséquence, que l'échec du conjoint est le plus souvent un échec professionnel pour sa femme collaboratrice (voir tableau II.9).

(1) On peut expliquer que 3,8 % de ces femmes continuent de déclarer qu'elles sont aides familiales de leur mari par le fait réel que certains hommes passent de l'indépendance non agricole à l'indépendance agricole, ou par le fait qu'ils aient pu "passer la main" à un enfant. Cette proportion est cependant de l'ordre de celle qu'on peut admettre comme correspondant à un flou de chiffrage.

(2) Cet "échec" peut consister en un accès au salariat supérieur... et peut donc être - rarement - une promotion !

Tableau II.9

- Evolution de la situation professionnelle de la femme**
- entre l'année 1 et l'année 3 lorsque son conjoint demeure indépendant non agricole sur la période d'observation (situation C),
 - entre l'année i et l'année i + 2 (i = 0 ou 1) lorsque son conjoint change de position entre l'année i et l'année i + 1 et demeure ensuite dans la même position, qu'il s'installe (situation I) ou qu'il "échoue" (situation E)

Situation terminale de la femme		Aide familiale salariée ou associée du conjoint	Indépendante non agricole	Autre active	Inactive	TOTAL
Situation initiale de la femme						
1. Aide familiale, salariée ou associée du conjoint	C	77.8	2.7	7.1	12.5	100.0
	E	5.9	22.9	27.0	44.2	100.0
2. Indépendante non agricole	C	19.1	65.4	8.6	6.9	100.0
	I	32.2	48.3	13.4	5.1	100.0
1 + 2	C	70.9	10.1	7.2	11.8	100.0
	I	69.6	16.4	6.9	7.2	100.0
	E	11.1	38.5	25.0	25.4	100.0
3. Autre active	C	12.5	0.9	74.8	11.8	100.0
	I	13.4	2.7	77.5	6.5	100.0
	E	2.0	0.8	84.4	12.8	100.0
4. Inactive	C	11.4	1.3	7.4	79.9	100.0
	I	15.0	1.7	2.7	80.6	100.0
	E	1.7	2.4	6.5	89.4	100.0

Source : enquêtes Emploi 1982-1987 - fichier longitudinal ad hoc

Légende : C situation standard

I installation entre l'année i et l'année i + 1

E échec professionnel entre l'année i et l'année i + 1

Tableau II.10

Evolution de la situation professionnelle de la femme
entre l'année 1 et l'année 3
lorsque son conjoint demeure indépendant non agricole
sur toute la période d'observation
selon l'ancienneté de l'installation de ce conjoint

Situation initiale de la femme (année 1)	Ancienneté de l'installation	Situation de la femme en fin de période (année 3)				TOTAL
		Aide familiale salarisée ou associée du conjoint	Indépendante non agricole	Autre active	Inactive	
Aide familiale, salariée ou associée du conjoint	≤ 5 ans	81.6	1.9	7.7	8.9	100.0
	de 5 à 10 ans	74.0	4.3	7.0	14.6	100.0
	> 10 ans	77.8	2.4	6.8	13.0	100.0
Indépendante non agricole	≤ 5 ans	16.2	62.9	9.6	11.3	100.0
	de 5 à 10 ans	12.4	81.0	3.8	2.7	100.0
	> 10 ans	22.5	60.4	10.0	7.1	100.0
Autre active	≤ 5 ans	9.1	1.4	37.4	12.1	100.0
	de 5 à 10 ans	12.0	0.5	77.5	10.0	100.0
	> 10 ans	15.6	0.8	71.6	12.0	100.0
Inactive	≤ 5 ans	12.7	1.4	9.8	76.1	100.0
	de 5 à 10 ans	14.6	2.8	10.0	72.6	100.0
	> 10 ans	9.5	0.7	5.0	87.8	100.0
ENSEMBLE	≤ 5 ans	31.2	3.6	34.1	31.1	100.0
	de 5 à 10 ans	32.8	6.2	26.5	34.4	100.0
	> 10 ans	37.0	4.5	20.2	38.2	100.0

Source : Enquête Emploi 1981-1987 - fichier longitudinal ad hoc

C H A P I T R E I I I

LA CONTRIBUTION DES FEMMES A L'ACTIVITE DE LEUR CONJOINT

INDEPENDANT NON AGRICOLE

C H A P I T R E I I I

LA CONTRIBUTION DES FEMMES A L'ACTIVITE DE LEUR CONJOINT INDEPENDANT NON AGRICOLE

Pour étudier la contribution des épouses à l'activité professionnelle de leur conjoint, on analyse les facteurs de variations de la durée du travail des épouses collaboratrices que l'on compare à celle de leur conjoint, mais aussi à celle des épouses exerçant une activité professionnelle propre. Puis on analyse les fonctions assumées par l'épouse dans l'entreprise d'un artisan ou d'un commerçant et, enfin, la contribution du travail de celle-ci à la formation du revenu professionnel.

I - LA DUREE DU TRAVAIL

Avant-propos méthodologique

On peut comparer les indicateurs de durée du travail (moyenne) ou de variabilité de cette durée (écart-type) pour trois groupes d'agents : les hommes, indépendants non agricoles, mariés ou vivant en couple ; leurs femmes, lorsqu'elles collaborent avec eux (qu'elles soient aides familiales, salariées ou associées) ; leurs femmes, lorsqu'elles ont une activité professionnelle propre (indépendante ou salariée).

On dispose de deux informations, dans les enquêtes Emploi de l'INSEE :

- la durée habituelle du travail,
- la durée du travail au cours de la semaine de référence.

La première information n'est fournie que si la durée du travail varie peu d'une semaine sur l'autre. Tel ne semble pas être le cas pour plus d'un quart des hommes (28,6 % en 1987), et pour un cinquième des femmes collaboratrices (21,5 % en 1987) alors qu'il n'en est ainsi que pour 14,2 % (en 1987) des femmes exerçant une activité professionnelle propre. Les indépendants non agricoles ont, plus souvent que les salariés, un travail dont la durée varie d'une semaine sur l'autre (1). La question se pose donc du choix de l'indicateur dont on étudiera les variations en fonction de différents facteurs.

(1) Pour tous les agents de chaque sexe, en 1986, déclaraient ne pas avoir d'horaire habituel de travail :

	Hommes	Femmes
. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30.0 %	22.2 %
. Professions libérales	32.7 %	22.5 %
. Cadres supérieurs et professions intellectuelles	21.2 %	14.2 %
. Professions intermédiaires	12.2 %	7.9 %
. Employés	12.4 %	5.9 %
. Ouvriers	6.0 %	5.1 %

Cf. INSEE, Collections, Série D, n° 114, p. 26.

Pour faire ce choix, nous avons d'abord classé les réponses en quatre groupes :

1. la durée du travail au cours de la semaine de référence est égale à la durée habituelle du travail : $DREF = DHAB$
2. $DREF < DHAB$
3. $DREF > DHAB$
4. il n'y a pas de durée habituelle du travail (pas de norme).

On observe que les cas où n'existe pas de norme sont plus nombreux lorsqu'il s'agit de travail à temps partiel (1), que les cas où la durée du travail, au cours de la semaine de référence, est plus faible que la durée habituelle du travail sont plus nombreux que ceux où elle est plus forte : ce dernier résultat va de soi puisque la durée du travail peut varier à la marge d'une semaine sur l'autre, en plus ou en moins, mais qu'elle peut aussi beaucoup diminuer, voire s'annuler, du fait de congés, maladies, etc. (voir tableau I.1).

La raison principale pour laquelle la durée du travail au cours de la semaine de référence est différente de la durée habituelle du travail ou celle de l'inexistence d'une telle norme est, pour les deux premiers groupes d'agents considérés, l'irrégularité due à la nature même du travail indépendant. Cette raison est cependant plus souvent donnée pour expliquer une durée plus élevée que la norme que pour expliquer une durée inférieure à la norme (laquelle s'explique par divers facteurs dont principalement les congés) (voir tableau I.2).

On a donc calculé la durée moyenne du travail, au cours de la semaine de référence d'une part, habituelle de l'autre, dans les différents cas de relations entre elles ; mais, dans un second temps, en se limitant aux seules variations expliquées par la nature même du travail indépendant. On observe alors les faits suivants (voir tableau I.3) :

Pour les hommes comme pour les femmes : moyenne (DREF) < moyenne (DHAB).

Cela va de soi étant donné les congés, maladies, etc. Mais lorsqu'on se limite aux cas de variations d'horaires expliqués par la nature du travail indépendant (rassemblés avec ceux où $DREF = DHAB$), la différence entre moyennes s'estompe, pour les hommes, pour les femmes exerçant une activité professionnelle propre (2), mais non pour les femmes collaboratrices qui, si elles ont une durée habituelle du travail, travaillent plutôt moins lorsque, telle semaine, elles ne travaillent pas comme d'habitude - l'inverse étant vrai pour les hommes et pour les femmes exerçant une activité professionnelle en propre.

(1) Les femmes collaboratrices travaillent plus souvent à temps partiel que les autres femmes. C'est en effet une qualité du travail familial que de permettre une telle souplesse, utile à la gestion des tâches quotidiennes, sauf dans certaines activités requérant un travail à plein temps.

(2) Le cas de ces femmes est intéressant car, en ce qui les concerne, si $DREF \neq DHAB$, alors $DREF > DHAB$, ce que l'on peut interpréter ainsi : ces femmes ont aidé leur conjoint, cette semaine-là, en plus de leur propre travail régulier.

Tableau I.1

**Comparaison entre durée du travail au cours de la semaine de référence (DREF)
et durée habituelle du travail (DHAB)
selon qu'il s'agit de travail à plein temps ou de travail à temps partiel**

	DREF = DHAB	DREF < DHAB	DREF > DHAB	Pas durée de habituelle	TOTAL
- <u>Hommes indépendants non agricoles mariés ou vivant en couple</u>					
. plein temps	61.2	6.8	3.6	28.5	100.0
. temps partiel	50.6	10.6	5.6	33.1	100.0
. Ensemble	60.9	6.9	3.6	28.6	100.0
- <u>Leurs femmes collaboratrices</u>					
. plein temps	72.8	6.0	2.3	18.9	100.0
. temps partiel (31.8 %)	61.4	9.7	1.7	27.3	100.0
. Ensemble	69.2	7.2	2.1	21.5	100.0
- <u>Leurs femmes exerçant une activité professionnelle en propre</u>					
. plein temps	71.8	11.2	3.3	13.8	100.0
. temps partiel (25,9 %)	65.6	15.6	3.3	15.6	100.0
. Ensemble	70.2	12.3	3.3	14.2	100.0

Source : Enquête Emploi 1987

Tableau I.2

**Raisons données d'une différence entre DREF et DHAB
selon que :**

	DREF < DHAB	DREF > DHAB	Pas durée de habituelle	Ensemble
- <u>Hommes indépendants non agricoles</u>				
. congé, maladie, maternité	47.6	0.0	4.2	11.7
. nature du travail indépendant	18.5	65.9	88.5	74.2
. autre	33.9	34.1	7.3	14.1
. Total	100.0	100.0	100.0	100.0
- <u>Leurs femmes collaboratrices</u>				
. congé, maladie, maternité	40.1	0.0	4.9	13.0
. nature du travail indépendant	24.3	45.3	81.7	66.1
. autre	35.6	54.7	13.4	20.9
. Total	100.0	100.0	100.0	100.0
- <u>Leurs femmes exerçant une activité professionnelle en propre</u>				
. congé, maladie, maternité	79.9	0.0	11.8	41.9
. nature du travail indépendant	4.0	14.0	66.0	25.2
. autre	16.1	86.0	22.2	32.9
. Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête Emploi 1987

Tableau I.3

**Durée hebdomadaire moyenne du travail en heures et dixièmes d'heure
(habituelle : DHAB et au cours de la semaine de référence : DREF)
selon que DREF est égale ou non à DHAB**

	DREF = DHAB	DREF ≠ DHAB	Pas de norme	Ensemble
- Hommes				
. DREF	55.0 (266)	32.6 (346)	48.5 (358)	50.6 (345)
. DHAB	55.0 (266)	46.9 (315)	-	53.8 (279)
Si l'écart ou l'absence de norme s'expliquent par la nature du travail indépendant				
. DREF	-	52.4 (319)	52.5 (277)	54.0 (272)
. DHAB	-	50.3 (268)	-	54.8 (267)
- Femmes collaboratrices				
. DREF	45.2 (385)	23.4 (456)	35.6 (415)	41.0 (416)
. DHAB	45.2 (385)	40.0 (404)	-	44.6 (327)
Si l'écart ou l'absence de norme s'expliquent par la nature du travail indépendant				
. DREF	-	37.8 (467)	40.3 (393)	44.0 (393)
. DHAB	-	41.8 (439)	-	45.1 (386)
- Femmes exerçant une activité propre				
. DREF	36.5 (238)	11.3 (394)	30.8 (382)	31.6 (320)
. DHAB	36.5 (238)	32.5 (222)	-	35.8 (236)
Si l'écart ou l'absence de norme s'expliquent par la nature du travail indépendant				
. DREF	-	40.2 (315)	38.1 (340)	36.7 (247)
. DHAB	-	38.2 (267)	-	36.6 (238)

Source : Enquête Emploi 1987. (entre parenthèses : écart-type)

Par ailleurs, la durée du travail est la plus élevée, une semaine donnée, lorsqu'il y a une norme habituelle à laquelle cette durée est alors égale, pour les hommes comme pour les conjointes collaboratrices - et ce, contrairement au cas des femmes ayant une activité professionnelle propre (en général salariées). Il est clair que, contrairement aux salariés, la norme habituelle est plus proche d'un maximum que d'une moyenne, pour les indépendants (1). S'ils n'ont pas de norme, ces agents semblent cependant travailler moins que ceux des membres de leur milieu qui en ont une.

On notera enfin que la durée habituelle, pour un groupe donné dont on considère les seuls agents pour lesquels existe une norme, n'est pas sensiblement différente, en moyenne, de la durée du travail au cours de la semaine de référence des seuls agents de ce groupe qui ont travaillé selon la norme habituelle ou qui expliquent un écart ou l'absence de norme par la nature de leur travail.

En conséquence, nous pouvons retenir comme indicateur la seule **durée habituelle du travail**, quitte à estimer pour chaque sous-groupe que nous distinguerons la proportion des cas où il n'y a pas de norme.

1. Evolution entre 1983 et 1987

La durée habituelle du travail n'a pratiquement pas varié, entre 1983 et 1987, pour les indépendants non agricoles vivant en couple, sauf si leur épouse est inactive. En ce cas, elle a augmenté. Pour les épouses ayant une activité professionnelle propre, cette durée ne s'est pas non plus modifiée. Par contre, les conjointes collaboratrices travaillent moins en 1987 (près de deux heures de moins qu'en 1983, en moyenne). Ce fait doit être noté car ces conjointes collaboratrices sont les femmes qui, dans l'ensemble de la population féminine, ont le temps contraint le plus long (2) (voir tableau I.4).

2. Corrélation entre la durée du travail de l'homme et celle de la femme

Lorsque les conjoints collaborent, les durées de travail de l'un et de l'autre sont corrélées positivement entre elles et la différence entre les durées est corrélée négativement avec leur somme : plus long est le travail du couple et plus il est équilibré. Lorsque tous deux travaillent, mais séparément, les durées du travail sont corrélées positivement entre elles, mais moins fortement ; la différence n'est plus corrélée à la somme. Il y a donc une logique du travail en commun. Par contre, on ne peut dire que les couples dont les membres travaillent chacun de son côté tendent à équilibrer davantage leurs temps de travail respectifs lorsque le temps de travail global croît (voir tableau I.5).

(1) Un commerçant dira qu'il travaille 60 heures par semaine si sa boutique est ouverte de 10 h à 20 h six jours sur sept. Interrogé sur la durée de son travail au cours de la semaine précédente, il se souviendra qu'il s'est absenté tel après-midi pour des raisons personnelles, laissant sa femme à la boutique, etc.

(2) Voir au Chapitre IV l'analyse des emplois du temps journaliers. Remarquons qu'en ce qui concerne les salariés, la durée moyenne du travail est affectée d'une tendance à la baisse depuis dix ans (avec une discontinuité en 1982, du fait de la réduction de la durée légale). Cette moyenne, de 41,40 en 1977, était de 39,17 en 1983 et de 39,00 en 1985, selon le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi (Annuaire statistique de la France, 1987, p. 124).

Tableau I.4

**Durée de travail hebdomadaire moyenne et écart-type
1983 - 1987**

	HABITUELLE		LORS DE LA SEMAINE DE REFERENCE (DSR)										% des cas où DSR n'est pas égale à la durée habituelle	
	lorsque ne varie pas		Lorsque DSR égale à la durée habituelle		Lorsque la durée habituelle ne varie pas		Lorsque la durée habituelle varie		Lorsque DSR non égale à la durée habituelle		Ensemble des cas			
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
Hommes indépendants non agricoles mariés ou vivant en couple	53.3 (257)	53.8 (279)	53.9 (254)	55.0 (266)	50.8 (323)	51.7 (340)	49.0 (312)	48.5 (353)	43.4 (392)	44.1 (410)	50.3 (321)	50.6 (345)	34.5 23.8	40.4 28.6
<i>Dont :</i>														
Hommes collaborant avec leur femme	59.4 (274)	59.8 (296)	59.9 (272)	60.4 (292)	57.4 (336)	57.2 (361)	54.6 (324)	53.1 (364)	48.1 (436)	47.5 (428)	56.8 (336)	55.9 (367)	25.7 17.0	34.8 24.3
Hommes dont la femme est active par ailleurs	51.9 (237)	52.0 (257)	52.8 (235)	53.9 (250)	49.4 (314)	50.3 (339)	48.1 (306)	47.9 (337)	43.0 (382)	43.4 (408)	48.8 (308)	49.0 (333)	38.4 26.4	42.5 29.5
Hommes dont la femme est inactive	48.5 (217)	49.9 (251)	48.8 (212)	51.1 (229)	45.7 (285)	48.3 (301)	46.7 (303)	46.2 (356)	41.1 (370)	42.6 (396)	45.8 (291)	47.5 (321)	38.1 27.0	52.6 31.1
Femmes d'indép. non agricoles travaillant avec leur mari	46.4 (366)	44.6 (387)	46.9 (364)	45.2 (384)	44.9 (387)	42.6 (413)	37.4 (390)	35.6 (415)	33.2 (417)	31.9 (435)	43.5 (381)	41.0 (416)	25.0 17.4	31.6 21.5
Femmes d'indéo. non agricoles actives par ailleurs	36.0 (238)	35.8 (236)	35.9 (240)	36.5 (238)	33.0 (293)	31.7 (314)	34.7 (377)	30.8 (382)	22.8 (411)	18.4 (384)	33.1 (301)	31.6 (320)	21.5 12.2	27.1 13.8

Source : enquête Emploi

Tableau I.5

Corrélations entre durée du travail de l'homme, de son épouse,
la somme et la différence de ces durées
selon qu'ils collaborent ou non entre eux

Collaboration	Variables	Moyenne	Ecart-type	Corrélation avec		
				DHAB F	Somme	Différence
OUI	. DHAB (homme) H	59.9	298	+ 0.59 (.0001)	+ 0.86 (.0001)	+ 0.19 (.0001)
	. DHAB (femme) F	46.0	393		+ 0.92 (.0001)	- 0.67 (.0001)
	. Somme DHAB + DHAB H F	105.9	618			- 0.33 (.0001)
	. Différence DHAB - DHAB H F	13.9	322			
NON	. DHAB (homme) H	52.5	264	+ 0.25 (.0001)	+ 0.88 (.0001)	+ 0.67 (.0001)
	. DHAB (femme) F	36.2	246		+ 0.77 (.0001)	- 0.57 (.0001)
	. Somme DHAB + DHAB H F	88.7	403			+ 0.07 (.02)
	. Différence DHAB - DHAB H F	16.3	312			

Source : enquête Emploi 1987. On donne, entre parenthèses, la valeur du test de significativité de la différence à zéro du coefficient, calculé sur données non pondérées - les estimations du coefficient lui-même étant données avec pondération.

3. Variations de la durée du travail selon différents facteurs

3.1 L'activité économique

Pour les hommes vivant en couple, on observe que les commerçants travaillent plus que les chefs d'entreprise et ceux-ci plus que les artisans et les professions libérales. L'ordre n'est pas le même pour les femmes.

Lorsqu'elles collaborent, les femmes de commerçants travaillent plus que les femmes d'artisans, et celles-ci plus que les femmes de chefs d'entreprise ; les femmes des professions libérales sont loin derrière.

Lorsqu'elles ne collaborent pas, seules les femmes des professions libérales se distinguent des autres par une durée du travail nettement plus faible (mais supérieure à ce qu'elle est pour les femmes de cette catégorie qui collaborent avec leur mari) (voir tableau I.6).

Les hommes ayant les durées de travail les plus élevées travaillent dans l'hôtellerie, l'artisanat de l'alimentation, le commerce alimentaire. Ceux qui ont les durées de travail les plus courtes sont les artisans de production et du BTP, c'est-à-dire ceux qui sont moins contraints par une clientèle qu'il faut attendre et accueillir.

Les femmes collaboratrices ayant les durées de travail les plus élevées travaillent aussi dans l'hôtellerie et l'artisanat alimentaire, mais aussi dans le commerce non alimentaire, où la répartition du travail entre homme et femme est plus équilibrée que dans le commerce alimentaire. Celles d'entre ces femmes qui ont les durées de travail les plus courtes collaborent avec leur conjoint artisan du bâtiment ou de production, profession libérale de conseil ou de santé.

Quant aux femmes qui ont une activité professionnelle en propre, seules les femmes d'hôteliers ou d'artisans de l'alimentation travaillent beaucoup plus que les autres - probablement parce qu'elles aident leur conjoint en plus de cette activité (activité secondaire non directement saisie par l'enquête) (voir tableau I.6).

On peut distinguer les activités selon que la conjointe collaboratrice travaille plus, moins ou à égalité avec la conjointe ayant une activité propre.

Dans l'hôtellerie, l'artisanat de l'alimentation, le commerce alimentaire ou non alimentaire une femme active travaille beaucoup moins si elle ne collabore pas avec son conjoint. L'inverse est vrai pour les femmes d'artisans de production et du bâtiment. Les choses sont à peu près égales dans les autres cas.

La dispersion des durées de travail est la plus forte dans l'hôtellerie, pour les hommes et pour les femmes, alors qu'elle est la plus faible dans le BTP. Les activités pour lesquelles l'inexistence d'une norme habituelle de travail est particulièrement fréquente sont :

- pour les hommes : les professions libérales, notamment de conseil, l'artisanat de production et de service ;
- pour les femmes collaboratrices : les professions libérales de santé, l'artisanat du BTP et l'artisanat de service, activités pour lesquelles, en effet, les horaires de travail de la conjointe collaboratrice ne sont pas réguliers du fait de la nature même de la collaboration (secrétariat, gestion, téléphone, etc.) (1).

(1) Voir plus loin, page 72 et suivantes.

Il convient ici de noter que les écarts entre durées moyennes du travail selon les activités sont, pour les indépendants, d'une amplitude beaucoup plus considérable qu'ils ne le sont pour les salariés (employés et ouvriers). Ainsi, la durée moyenne du travail salarié était en 1986 de 39,57 heures dans le BTP et de 40,75 heures dans l'hôtellerie-café-restaurants (Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, référence citée).

Tableau I.6

**Durée de travail hebdomadaire et proportion de cas où il n'y a pas de norme habituelle
selon la PCS et l'activité économique du mari
1983 - 1987
(moyenne et écart-type)**

	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
ARTISANS :								
. Hommes	50.9 (236)	51.9 (248)	47.8 (304)	48.0 (332)	36.2	41.6	25.7	29.6
. Femmes travaillant avec leur mari	43.3 (358)	41.8 (383)	40.6 (382)	37.0 (402)	26.7	30.8	20.1	20.9
. Femmes actives par ailleurs	35.1 (223)	36.0 (233)	31.7 (283)	31.2 (314)	19.4	25.4	7.2	7.9
COMMERCANTS :								
. Hommes	57.9 (295)	57.4 (317)	56.9 (341)	54.3 (366)	28.1	34.1	18.6	23.8
. Femmes travaillant avec leur mari	51.3 (361)	49.4 (381)	47.9 (396)	46.8 (418)	22.6	30.2	14.8	20.8
. Femmes actives par ailleurs	40.0 (262)	37.6 (242)	37.6 (330)	34.5 (313)	21.8	24.1	7.6	9.0
CHEFS D'ENTREPRISE PLUS DE 10 SALARIES :								
. Hommes	52.7 (181)	54.9 (276)	50.1 (284)	54.0 (311)	35.5	38.6	22.4	26.1
. Femmes travaillant avec leur mari	28.2 (308)	39.1 (382)	37.8 (298)	39.8 (363)	12.4	36.5	12.4	29.8
. Femmes actives par ailleurs	35.6 (210)	36.8 (241)	34.1 (283)	33.8 (329)	23.1	25.5	7.7	6.4
PROFES. LIBERALES :								
. Hommes	52.0 (225)	51.6 (260)	49.5 (330)	50.1 (341)	43.6	50.5	29.0	36.4
. Femmes travaillant avec leur mari	32.0 (288)	29.5 (273)	32.8 (336)	27.3 (309)	34.7	45.3	17.7	27.7
. Femmes actives par ailleurs	32.0 (234)	31.9 (220)	29.1 (290)	27.5 (325)	27.3	37.1	10.6	9.5

Source : enquête Emploi

Tableau I.6 (suite)

Durée de travail hebdomadaire et proportion de cas où il n'y a pas de norme habituelle selon la PCS et l'activité économique du mari
1983 - 1987
(moyenne et écart-type)

	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
<u>ARTISANS DE PRODUCT. :</u>								
. Hommes	49.7 (201)	48.9 (230)	47.4 (262)	46.5 (309)	41.0	47.5	32.2	36.6
. Femmes travaillant avec leur mari	29.5 (247)	31.5 (277)	28.2 (302)	28.8 (313)	44.3	25.4	35.8	20.1
. Femmes actives par ailleurs	35.0 (186)	34.0 (219)	33.5 (228)	30.7 (294)	13.5	21.0	6.2	9.1
<u>ARTISANS DU BTP :</u>								
. Hommes	46.2 (156)	47.9 (182)	43.1 (242)	44.6 (281)	36.9	41.5	25.5	29.0
. Femmes travaillant avec leur mari	24.8 (301)	23.0 (259)	22.4 (297)	19.6 (260)	26.8	37.7	18.3	26.5
. Femmes actives par ailleurs	33.4 (213)	34.3 (218)	30.2 (275)	30.0 (288)	19.8	23.9	6.5	6.2
<u>ARTISANS DES SERVICES. REPAR., TRANSPORTS :</u>								
. Hommes	49.6 (229)	50.3 (232)	47.2 (285)	47.1 (329)	38.2	44.8	27.7	33.3
. Femmes travaillant avec leur mari	37.8 (259)	37.2 (333)	35.7 (303)	35.4 (329)	31.0	33.3	24.6	24.9
. Femmes actives par ailleurs	35.7 (220)	37.0 (211)	31.2 (288)	31.5 (322)	20.7	30.9	8.4	9.6

Source : enquête Emploi

Tableau I.6 (suite)

Durée de travail hebdomadaire et proportion de cas où il n'y a pas de norme habituelle
selon la PCS et l'activité économique du mari

1983 - 1987

(moyenne et écart-type)

	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
<u>ARTISANS DE L'ALIMENTATION :</u>								
. Hommes	64.7 (263)	67.7 (253)	61.5 (342)	62.4 (391)	27.1	29.6	17.9	17.4
. Femmes travaillant avec leur mari	55.4 (282)	56.9 (292)	53.2 (322)	51.1 (384)	21.3	26.5	15.7	15.0
. Femmes actives par ailleurs	45.9 (297)	48.1 (319)	40.4 (374)	39.1 (449)	25.3	24.9	9.4	9.4
<u>COMMERCANTS DE L'ALIMENTATION :</u>								
. Hommes	58.1 (282)	58.3 (280)	55.4 (334)	56.6 (301)	26.0	27.0	16.8	17.2
. Femmes travaillant avec leur mari	48.0 (358)	42.1 (304)	46.0 (370)	40.1 (312)	18.7	23.7	9.8	15.6
. Femmes actives par ailleurs	39.9 (257)	34.6 (222)	37.6 (335)	34.7 (258)	24.4	26.4	10.7	11.2
<u>COMMERCES DE PROXIMITE NON ALIMENTAIRES :</u>								
. Hommes	52.1 (282)	52.7 (244)	49.4 (283)	49.6 (304)	24.0	27.9	14.8	19.7
. Femmes travaillant avec leur mari	43.6 (294)	45.0 (302)	39.8 (335)	42.8 (337)	23.5	26.2	15.4	16.7
. Femmes actives par ailleurs	39.8 (195)	38.7 (239)	36.4 (261)	36.3 (299)	15.6	20.9	5.0	10.2

Source : enquête Emploi

Tableau I.6 (suite et fin)

**Durée de travail hebdomadaire et proportion de cas où il n'y a pas de norme habituelle
selon la PCS et l'activité économique du mari
1983 - 1987
(moyenne et écart-type)**

	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
HOTELS, CAFES, RESTAURANTS :								
. Hommes	71.0 (290)	69.9 (361)	66.5 (381)	65.5 (430)	26.5	33.7	17.8	24.1
. Femmes travaillant avec leur mari	64.5 (334)	63.3 (401)	61.2 (389)	58.3 (469)	22.4	36.7	16.0	28.0
. Femmes actives par ailleurs	46.3 (336)	43.3 (287)	43.9 (407)	35.3 (383)	32.3	23.8	11.4	8.1
PROFESSIONS LIBERALES DE CONSEIL :								
. Hommes	55.3 (203)	53.6 (264)	52.7 (298)	50.9 (364)	36.7	53.8	24.9	41.4
. Femmes travaillant avec leur mari	29.6 (207)	29.7 (252)	29.1 (215)	25.0 (252)	8.9	30.7	0.0	14.9
. Femmes actives par ailleurs	33.7 (244)	32.1 (198)	28.5 (304)	28.2 (309)	25.1	35.1	9.6	11.3
PROFESSIONS LIBERALES DE LA SANTE :								
. Hommes	50.5 (233)	50.5 (260)	47.6 (335)	49.6 (326)	50.8	50.2	33.0	35.2
. Femmes travaillant avec leur mari	30.6 (240)	30.0 (297)	31.7 (280)	28.8 (326)	39.8	50.0	22.3	33.7
. Femmes actives par ailleurs	30.6 (228)	31.4 (234)	29.4 (280)	27.1 (338)	29.7	40.0	12.4	8.8

Source : enquête Emploi

4.2 La taille de l'entreprise et le cycle de vie professionnelle

Les employeurs travaillent plus que les indépendants n'employant pas de salariés ; mais il en est également ainsi de leur conjointe collaboratrice, et même de leur conjointe ayant une activité professionnelle propre. Les "gros" sont aussi ceux qui travaillent le plus (voir tableau I.7).

La durée du travail de l'homme ne dépend que très faiblement de l'étape du cycle de vie professionnelle qu'il a atteinte. On observe une légère diminution plus de dix ans après l'installation, une fois donc la situation professionnelle définitivement consolidée. Par contre, les femmes collaboratrices travaillent davantage dans les premières années, mais elles sont alors relativement moins nombreuses à le faire : ces femmes, relativement jeunes, devant collaborer avec leur conjoint qui vient de s'installer en une période de la vie familiale où elles ont de bonnes chances d'avoir des maternités, sont alors particulièrement contraintes par le travail professionnel et domestique. Il ne semble pas y avoir de relation entre l'ancienneté de l'installation du conjoint et la durée du travail de la femme active par ailleurs - ce qui est, somme toute, plausible (voir tableau I.8). En outre, on a une confirmation de la particularité de la situation des femmes qui collaborent avec leur conjoint dès l'installation de ce dernier en distinguant justement les couples collaborateurs selon l'ancienneté de l'installation par rapport au début de leur collaboration : les "collaboratrices de toujours" ont les durées de travail les plus longues (voir tableau I.9) .

4.3 Le cycle de vie familiale

L'indicateur d'étape de ce cycle est l'âge du dernier enfant à charge.

Pour les hommes, la courbe des durées du travail passe par un maximum : ils sont les plus mobilisés par leur travail alors qu'ils ont de jeunes enfants.

Pour les femmes, la durée du travail croît avec l'âge de leur dernier enfant à charge - les jeunes femmes non encore mères travaillant le plus longtemps cependant - et ce, qu'elles collaborent ou non avec leur conjoint. Les conjointes collaboratrices travaillent plus que les autres, quelque étape du cycle de vie familiale que l'on considère (voir tableau I.10).

Tableau I.7

**Durée hebdomadaire du travail
selon que le mari emploie ou non des salariés
(moyenne et écart-type)**

Selon que le mari emploie ou non des salariés	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
NON :								
. Hommes	53.0 (274)	51.8 (285)	48.8 (334)	48.1 (356)	37.8	43.5	26.9	31.7
. Femmes travaillant avec leur mari	47.4 (387)	43.8 (392)	43.8 (418)	41.1 (417)	26.7	31.6	19.1	22.9
. Femmes actives par ailleurs	35.9 (240)	34.6 (274)	32.2 (313)	31.0 (314)	22.1	27.4	8.0	7.5
OUI :								
. Hommes	54.2 (249)	55.9 (270)	52.1 (315)	53.1 (332)	30.8	27.3	20.3	26.0
. Femmes travaillant avec leur mari	45.8 (347)	45.6 (386)	43.5 (368)	41.2 (416)	23.5	31.3	15.8	19.7
. Femmes actives par ailleurs	36.0 (246)	36.1 (236)	33.6 (293)	32.2 (316)	21.2	25.2	7.4	8.3
N.D. :								
. Hommes	50.5 (193)	52.1 (263)	49.2 (261)	51.1 (326)				
. Femmes travaillant avec leur mari	37.1 (314)	42.0 (308)	37.3 (302)	33.7 (386)				
. Femmes actives par ailleurs	36.2 (204)	34.6 (274)	34.7 (275)	31.1 (356)				

Source : enquête Emploi

Tableau I.8

**Durée hebdomadaire du travail
selon l'ancienneté de l'installation du mari
(moyenne et écart-type)**

Selon l'ancienneté de l'installation du mari	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
<u>≤ 2 ans :</u>								
. Hommes	53.6 (271)	54.8 (297)	51.0 (369)	51.1 (356)	37.5	43.1	28.6	30.4
. Femmes travaillant avec leur mari	48.2 (324)	46.5 (415)	45.4 (378)	44.1 (473)	18.9	25.8	18.0	17.8
. Femmes actives par ailleurs	37.8 (220)	37.1 (258)	33.9 (316)	33.3 (321)	24.7	28.2	8.1	5.5
<u>2 à 5 ans :</u>								
. Hommes	54.5 (262)	54.5 (307)	51.0 (306)	51.9 (358)	35.6	42.4	24.4	30.2
. Femmes travaillant avec leur mari	48.2 (417)	48.9 (423)	45.7 (438)	43.5 (463)	21.3	29.0	14.9	17.8
. Femmes actives par ailleurs	35.6 (228)	35.7 (255)	32.2 (299)	31.5 (344)	20.8	27.4	4.5	8.4
<u>5 à 10 ans :</u>								
. Hommes	54.4 (243)	54.3 (264)	51.1 (323)	50.4 (348)	34.9	43.5	23.8	29.1
. Femmes travaillant avec leur mari	44.2 (343)	44.3 (371)	41.3 (362)	41.9 (406)	27.0	32.2	27.0	32.2
. Femmes actives par ailleurs	36.4 (249)	33.6 (221)	33.1 (315)	28.5 (304)	17.5	28.0	4.9	6.7
<u>> 10 ans :</u>								
. Hommes	52.4 (255)	53.0 (266)	51.5 (317)	49.9 (338)	33.4	37.3	22.7	27.0
. Femmes travaillant avec leur mari	46.2 (358)	42.9 (374)	43.2 (384)	39.4 (392)	26.5	33.1	18.1	23.3
. Femmes actives par ailleurs	35.6 (245)	36.7 (237)	33.8 (288)	33.0 (308)	23.3	26.0	11.7	10.1

Source : enquête Emploi

Tableau I.9

Durée hebdomadaire du travail
selon que la femme a commencé à collaborer avec son mari plus ou moins longtemps
après l'installation de ce dernier
(moyenne et écart-type)

Selon que la femme a commencé à collaborer avec son mari	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
<u>Depuis l'installation</u>								
. Hommes	59.9 (226)	60.5 (298)	57.7 (334)	56.2 (3738)	23.9	34.4	15.8	24.1
. Femmes travaillant avec leur mari	48.1 (364)	46.1 (389)	45.2 (395)	42.0 (423)	23.7	32.0	16.0	22.2
<u>Dans les 5 ans ayant suivi l'installation</u>								
. Hommes	55.9 (241)	58.4 (302)	51.7 (354)	55.0 (326)	35.3	36.9	22.4	24.1
. Femmes travaillant avec leur mari	39.7 (305)	39.4 (403)	39.6 (315)	36.7 (416)	27.5	31.2	23.6	17.6
<u>Plus de 5 ans après</u>								
. Hommes	56.4 (265)	55.6 (271)	53.0 (331)	54.5 (351)	34.4	36.7	23.7	26.7
. Femmes travaillant avec leur mari	35.1 (352)	37.7 (324)	32.5 (350)	36.3 (334)	33.4	29.9	24.6	19.6

Source : enquête Emploi

Tableau I.10

**Durée de travail hebdomadaire
selon l'âge du dernier enfant à charge
(moyenne et écart-type)**

Selon l'âge du dernier enfant	Durée habituelle (DH)		Durée de la semaine de référence (DSR)		% des cas où DSR = DH		% des cas où où il n'existe pas de DH	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987	1983	1987
<u>Pas d'enfant.</u> <u>femme de - de 35 ans</u>								
. Hommes	52.7 (260)	52.4 (306)	49.4 (332)	48.4 (372)	33.8	42.3	25.1	28.1
. Femmes travaillant avec leur mari	50.5 (301)	57.1 (411)	46.6 (429)	51.5 (487)	31.5	30.1	15.6	16.9
. Femmes actives par ailleurs	38.0 (236)	38.3 (245)	32.5 (319)	36.2 (322)	26.1	22.4	6.8	9.6
<u>Enfant de ≤ 3 ans</u>								
. Hommes	53.1 (237)	53.5 (264)	50.4 (290)	49.5 (354)	38.3	48.1	26.0	31.3
. Femmes travaillant avec leur mari	41.0 (382)	38.7 (371)	40.4 (390)	36.5 (427)	28.9	39.9	22.3	21.6
. Femmes actives par ailleurs	34.0 (190)	32.8 (209)	27.8 (302)	24.8 (336)	27.5	37.9	3.6	6.0
<u>Enfant de 3 à ≤ 6 ans</u>								
. Hommes	52.8 (208)	56.5 (281)	49.5 (295)	53.6 (335)	36.7	39.6	24.4	28.3
. Femmes travaillant avec leur mari	40.5 (315)	41.2 (379)	38.9 (347)	38.7 (422)	22.5	29.5	13.5	18.0
. Femmes actives par ailleurs	34.0 (209)	34.0 (223)	30.2 (274)	29.6 (313)	21.9	29.5	6.2	7.2
<u>Enfant de 6 à ≤ 18 ans</u>								
. Hommes	54.6 (260)	54.7 (277)	52.3 (311)	51.6 (336)	33.8	40.3	24.5	29.2
. Femmes travaillant avec leur mari	47.2 (369)	45.7 (384)	44.1 (395)	40.6 (412)	23.9	29.3	16.7	20.3
. Femmes actives par ailleurs	36.0 (249)	35.4 (237)	34.6 (293)	31.6 (314)	18.3	27.6	7.9	9.3
<u>Pas d'enfant.</u> <u>femme de + de 35 ans</u>								
. Hommes	52.4 (270)	52.4 (278)	48.6 (344)	49.4 (349)	33.2	37.8	22.0	27.2
. Femmes travaillant avec leur mari	47.5 (371)	44.7 (387)	44.2 (394)	42.1 (406)	25.1	32.2	17.7	23.4
. Femmes actives par ailleurs	36.9 (251)	37.7 (244)	34.4 (305)	34.3 (305)	21.5	21.9	10.4	7.9

Source : enquête Emploi

II - LE ROLE DE L'EPOUSE DANS L'ENTREPRISE

Il n'est possible de répondre à la question de savoir ce que fait l'épouse d'un indépendant non agricole, lorsqu'elle collabore avec son mari, qu'en ce qui concerne les artisans et les commerçants, catégories pour lesquelles nous disposons de l'information recueillie au cours de l'enquête du CREDOC de 1976.

Pour l'ensemble des artisans et commerçants mariés (ou vivant maritalement), la fonction principale exercée par l'épouse, si celle-ci collabore avec son conjoint, est le plus souvent une fonction commerciale, de vente et de relation avec les clients ou les fournisseurs. Vient ensuite la comptabilité ou la gestion.

Plus des deux-tiers des épouses qui aident leur mari ont des fonctions multiples dans l'entreprise. Les fonctions secondaires les plus fréquentes sont le secrétariat et l'organisation ou la participation au travail productif (ou aux services) ou encore des tâches annexes (telles que rangement, ménage, etc.) (voir tableau II.1).

Comment s'associent les fonctions principale et secondaire de l'épouse dans l'entreprise ? Pour simplifier, nous avons rassemblé les fonctions de vente et de tenue de caisse. On observe alors que si la fonction principale consiste en organisation ou participation au travail productif (ou aux services rendus) il n'y a pas, sinon rarement, de fonction secondaire. Par contre, le téléphone est très souvent associé à une fonction secondaire de secrétariat, de même que la comptabilité et la gestion. Secrétariat et vente-relations avec la clientèle et les fournisseurs sont des fonctions souvent exercées seules, mais elles peuvent être associées aussi à diverses fonctions secondaires (voir tableau II.2). Si l'on ne distingue pas fonction principale et fonction secondaire, on observe que la fonction commerciale, laquelle est la fonction le plus souvent exercée à titre principal ou secondaire, est souvent exercée seule, l'inverse étant vrai des autres fonctions. Les fonctions de gestion et de secrétariat, souvent exercées chacune à titre principal ou secondaire, sont également souvent associées entre elles. La participation au travail professionnel enfin, moins fréquente à titre principal ou secondaire, est quant à elle assez souvent associée à une activité commerciale (voir tableau II.3).

En considérant simultanément l'activité principale et l'activité secondaire éventuelle, on peut hiérarchiser ces activités selon leur fréquence décroissante, en cas de collaboration :

- (1) Vente, relations clients-fournisseurs, tenue de caisse : près de la moitié des épouses collaboratrices
- (2) Comptabilité-gestion : plus de 40 % d'entre elles
- (3) { Secrétariat : 30 % environ
 |
 Organisation, participation au travail et tâches annexes : 25 % environ
- (4) Téléphone : près de 15 %

Tableau II.1

Fonction principale et fonction secondaire (éventuelle)
de l'épouse dans l'entreprise selon l'activité économique

Catégorie d'activité économique	Vente, relations clients fournisseurs	Tenue de la caisse	Comptabilité gestion	Secrétariat	Téléphone	Organisation ou participation au travail professionnel et tâches annexes	TOTAL
<u>ENSEMBLE</u>							
. Fonction principale	40.6	2.7	29.5	8.4	11.3	7.5	100.0
. Fonction secondaire	3.0	4.6	13.1	22.7	3.6	19.8	66.8
<u>Production-Réparation</u>							
. Fonction principale	13.4	0.0	43.8	21.8	21.1	0.0	100.0
. Fonction secondaire	9.3	0.0	10.9	29.3	9.3	3.0	61.8
<u>BTP</u>							
. Fonction principale	15.3	0.0	45.5	11.4	23.8	3.5	100.0
. Fonction secondaire	0.3	0.4	12.9	39.7	9.4	5.0	57.7
<u>Alimentation</u>							
. Fonction principale	38.1	11.0	0.9	0.0	0.0	0.0	100.0
. Fonction secondaire	0.0	19.7	21.9	3.3	0.0	26.0	70.9
<u>Autres fabrications</u>							
. Fonction principale	31.5	0.0	48.4	14.9	0.0	5.2	100.0
. Fonction secondaire	4.5	0.0	7.0	18.5	0.0	50.2	80.2
<u>Transports</u>							
. Fonction principale	0.0	0.0	53.2	16.2	15.2	15.4	100.0
. Fonction secondaire	0.0	0.0	15.9	52.4	0.0	0.0	68.3
<u>Services</u>							
. Fonction principale	5.6	0.0	5.6	5.5	0.0	83.8	100.0
. Fonction secondaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	80.2
<u>Commerce</u>							
. Fonction principale	59.2	3.6	20.0	4.2	7.1	5.9	100.0
. Fonction secondaire	5.3	5.6	14.0	16.8	0.9	29.1	71.7

Source : Enquête CREDOC 1976

Tableau II.2

Distribution des fonctions secondaires de l'épouse dans l'entreprise
selon la fonction principale qu'elle y exerce

Fonction principale	Fonction secondaire						TOTAL
	Commerciale	Comptabilité gestion	Secrétariat	Téléphone	Travail profes. et annexe	Pas de fonction secondaire	
Commerciale	-	19.9	12.6	3.5	21.8	12.2	100.0
Comptabilité - gestion	7.7	-	38.8	4.7	25.3	23.5	100.0
Secrétariat	0.0	19.2	-	9.6	13.1	58.1	100.0
Téléphone	0.0	27.2	56.2	-	4.5	12.1	100.0
Travail professionnel et annexe	12.3	0.0	0.0	0.0	-	87.7	100.0

Source : enquête CREDOC 1976

Tableau II.3

Fréquence des différents cas d'association des fonctions principale
et secondaire de l'épouse (en %)
et fréquence des cas où chaque fonction est exercée seule, d'une part,
à titre principal ou secondaire, d'autre part (en %)

Fonction... associée à	Comptabilité gestion	Secrétariat	Téléphone	Travail profes.	Exercée seule	Exercée à titre principal ou secondaire
Commerciale	10.9	5.5	1.5	10.2	18.2	46.3
Comptabilité - gestion		13.0	4.5	7.5	6.9	42.8
Secrétariat			7.1	1.1	4.9	31.6
Téléphone				0.5	1.4	15.0
Travail professionnel et annexe					6.8	26.1

Source : enquête CREDOC 1976

Cette hiérarchie, de même que l'importance relative des différentes fonctions susceptibles d'être assurées par l'épouse, varient fortement selon l'activité économique de l'entreprise.

Dans le commerce et l'alimentation, la fonction de l'épouse est très majoritairement commerciale. La participation aux tâches administratives, à titre secondaire, ne concerne qu'une petite minorité d'entre ces épouses.

Dans les services, la fonction de l'épouse est dans la très grande majorité des cas... de rendre ces services. Il est rare que l'épouse ait une double fonction.

Dans les autres activités : BTP, production-réparation, autres fabrications, transports, la fonction principale de l'épouse est le plus souvent de faire la comptabilité et de participer à la gestion de l'entreprise. A titre secondaire (mais aussi principal), elle assure le secrétariat. Cependant, dans les fabrications diverses, elle participe souvent, à titre secondaire, au travail productif et dans le BTP, la production-réparation et les transports, sa fonction peut être réduite à assurer une permanence téléphonique (voire à répondre au téléphone tout en faisant son ménage, les numéros de l'entreprise et personnel étant les mêmes) (voir tableau II.1).

Cette variabilité des fonctions assumées par l'épouse, selon l'activité de l'entreprise, est forte, comme l'étaient les variations de la durée de son travail. D'ailleurs, on peut observer une telle variabilité en fonction du mode d'insertion de l'épouse dans l'entreprise : travail à temps plein ou à temps partiel, activité unique ou double activité ; car ce mode d'insertion dépend lui-même de l'activité économique, mais aussi parce que la nature des fonctions exercées exige plus ou moins de temps. Ainsi par exemple, la fonction commerciale est plus fortement associée à un travail à temps plein, les fonctions de comptabilité, gestion, secrétariat plus fortement associées à un travail à temps partiel, la réception des communications téléphoniques à domicile s'accommodant mieux d'une grande disponibilité et donc d'une absence d'activité extérieure, et ne requérant que quelques heures par semaine (voir tableau II.4).

Les fonctions assumées par l'épouse dépendent aussi de la taille de l'entreprise. Lorsque le mari travaille seul, la comptabilité, la gestion, le secrétariat n'exigent pas qu'un professionnel (salarié ou indépendant) s'en occupe : l'épouse s'en charge plus souvent. Lorsque l'entreprise grandit, l'épouse participe davantage au travail productif, notamment à son organisation entre les ouvriers (ou employés, s'il s'agit de commerces ou de services).

Enfin, il faut noter que les fonctions de l'épouse tendent à se modifier avec le temps, sans doute parce que l'entreprise peut avoir grandi, parce qu'aussi l'épouse s'en est rapprochée (certaines épouses ne commençant à collaborer avec leur mari qu'après quelques années, d'autres abandonnant alors leur activité propre pour ne plus se consacrer qu'à cette collaboration, etc.). Avec le temps, la fonction commerciale prend plus d'importance, au détriment des fonctions administratives. Par contre, si l'épouse participe au travail proprement dit, il ne semble pas que sa fonction ait de grandes chances de changer au cours du temps (voir tableau II.5).

Tableau II.4

**Fonction principale et fonction secondaire (éventuelle)
de l'épouse selon son mode d'insertion dans l'entreprise**

Situation professionnelle de l'épouse	Vente, relations clients fournisseurs	Tenue de la caisse	Comptabilité gestion	Secrétariat	Téléphone	Organisation ou participation au travail professionnel et tâches annexes	TOTAL
Travaille à l'extérieur et aide moins de 12 heures par semaine							
. fonction principale	1.3	0.0	54.0	28.1	16.7	0.0	100.0
. fonction secondaire	0.0	0.0	4.7	44.5	0.0	2.6	51.8
Travaille à l'extérieur et aide plus de 12 heures par semaine							
. fonction principale	21.6	0.0	27.8	0.0	14.1	36.5	100.0
. fonction secondaire	0.0	0.0	11.2	21.6	0.0	2.9	35.7
Travaille à temps plein dans l'entreprise							
. fonction principale	65.9	3.3	18.7	2.4	3.6	6.1	100.0
. fonction secondaire	6.5	7.8	19.9	9.1	1.1	31.5	65.9
Travaille à temps partiel dans l'entreprise, plus de 12 heures par semaine							
. fonction principale	39.5	5.2	33.6	8.9	10.9	1.9	100.0
. fonction secondaire	1.9	4.3	13.2	26.4	9.2	18.0	73.0
Travaille à temps partiel dans l'entreprise, moins de 12 heures par semaine							
. fonction principale	17.4	0.0	34.2	12.6	21.8	14.0	100.0
. fonction secondaire	0.0	1.8	4.8	34.1	3.0	11.6	55.3

Source : Enquête CREDOC 1976

Tableau II.5

Fonction principale et fonction secondaire (éventuelle) de l'épouse dans l'entreprise
selon la taille de celle-ci et l'ancienneté de l'installation

	Vente, relations clients fournisseurs	Tenue de la caisse	Comptabilité gestion	Secrétariat	Téléphone	Organisation ou participation au travail professionnel et tâches annexes	TOTAL
<u>Taille de l'entreprise</u>							
Pas de salarié :							
. fonction principale	28.2	1.5	40.8	48.7	9.3	1.5	100.0
. fonction secondaire	6.9	4.3	11.2	18.5	6.9	14.0	61.8
1-2 salariés :							
. fonction principale	45.5	2.2	25.9	6.3	14.3	5.8	100.0
. fonction secondaire	2.1	0.8	13.9	25.1	1.0	20.2	63.1
3 salariés ou plus :							
. fonction principale	38.6	4.3	29.4	6.1	6.8	14.8	100.0
. fonction secondaire	2.3	12.0	12.6	20.8	4.7	22.3	74.7
<u>Ancienneté de l'installation</u>							
Inférieure à 8 ans :							
. fonction principale	33.9	0.7	35.2	11.3	11.4	7.5	100.0
. fonction secondaire	2.1	4.7	9.1	30.3	2.1	21.4	69.7
Supérieure à 8 ans :							
. fonction principale	44.3	3.8	26.3	6.7	11.2	7.7	100.0
. fonction secondaire	3.5	4.5	15.3	18.6	3.9	19.1	64.9

Source : Enquête CREDOC 1976

III - TRAVAIL FAMILIAL ET REVENU DES NON-SALARIES (artisans et commerçants) (1)

Le travail familial (2) non rémunéré par un salaire, dans les entreprises artisanales ou commerciales, l'est-il cependant indirectement ? En d'autres termes, le revenu d'un chef d'une entreprise artisanale ou commerciale dépend-il en quelque façon de ce que des membres de sa famille, et notamment son épouse, participent à la vie de l'entreprise ou bien, au contraire, est-ce que ces aides familiaux fournissent un travail gratuit, sans que le ménage en tire quelque avantage monétaire ?

(1) L'analyse présentée ici a fait l'objet d'une communication au colloque du C.G.P. sur le travail non salarié des 10-11 Décembre 1987.

(2) Comme le montre le tableau III.1, il s'agit principalement du travail du conjoint.

C'est encore en nous référant à l'enquête CREDOC réalisée en 1976 que nous essaierons de répondre à cette question, posée en termes strictement économiques. Nous limitons singulièrement ainsi l'analyse : celle-ci devrait considérer l'ensemble du mode de vie des indépendants pour en comprendre la logique. En effet, à supposer que le travail familial ne participe pas à la formation du revenu des non salariés - non agricoles, on ne peut certainement pas en inférer qu'il n'est pas nécessaire. A supposer par exemple qu'une comparaison entre le revenu des artisans de l'alimentation dont la femme tient la caisse et ne perçoit pas un salaire de l'entreprise à celui des artisans des mêmes activités - peu nombreux et non point par hasard - qui emploient du personnel salarié à la vente et dont le conjoint aurait de son côté un emploi salarié, montrerait qu'il n'y a pas de différence et que, en conséquence, les ménages du second type disposent d'un revenu net plus important, toutes choses étant égales d'ailleurs, on devrait cependant rendre raison du comportement jugé apparemment "irrationnel" ou encore "suboptimal" des artisans du premier groupe.

Pour tester l'hypothèse de savoir si le travail familial non rémunéré par un salaire contribue cependant à la formation du revenu des entrepreneurs non agricoles, il faut tenir compte des deux faits suivants : la fréquence de ce travail comme son importance varient selon les activités économiques ; ce travail ne se substitue pas à du travail salarié mais lui est, dans une certaine mesure, complémentaire puisque leurs importances respectives sont en corrélation positive. Le tableau III.1 montre ainsi que le revenu moyen par secteur d'activité, en 1974, croît avec le temps de travail familial hebdomadaire moyen, et que ce dernier temps est sensiblement plus élevé lorsque l'entreprise emploie par ailleurs du personnel salarié.

Tableau III.1

Temps de travail familial et salarié, revenu annuel moyen par catégorie d'activités du conjoint

	Temps de travail hebdomadaire moyen en heures						Revenu 1974 (moyenne annuelle)	R/TFT*
	du chef d'entrepr.	dont : gestion	familial	dont : conjoint	dont : gestion administ.	salarié		
Production	59.2	4.5	12.2	11.4	5.9	63.3	37 135	527
Bâtiment	58.2	9.7	11.7	10.4	5.8	98.4	38 174	546
Réparations, transports et services artisanaux	57.5	6.4	13.9	13.0	2.9	52.3	30 279	424
Artisanat alimentaire	66.2	7.1	19.9	17.5	5.4	66.0	44 235	514
Pas de salarié dans l'entreprise	59.3	2.6	13.7	12.1	5.0	-	30 997	425
Salariés dans l'entreprise	62.9	8.0	19.7	17.9	4.7	98.6	43 789	530
ENSEMBLE	62.5	7.2	18.7	16.7	4.8	77.7	41 123	506

* Rapport entre revenu moyen et temps de travail familial hebdomadaire moyen (du chef d'entreprise et de ses aides)

L'analyse des données de l'enquête à laquelle nous nous référons nous avait permis de conclure, il y a quelque temps déjà, que le revenu des artisans ne dépendait pas de leur qualification professionnelle (indiquée par le niveau du diplôme professionnel ou le nombre d'années d'exercice du métier avant l'installation) une fois tenu compte des facteurs suivants :

- (1) le temps de travail familial hebdomadaire (y compris celui de l'artisan lui-même) ;
- (2) le temps de travail salarié hebdomadaire (sans distinction des différents types de travaux, en général productifs) ;
- (3) l'intensité capitaliste de l'entreprise (indiquée par le rapport entre la valeur de renouvellement du capital productif estimée à la date de l'enquête et le temps de travail non administratif hebdomadaire total dans l'entreprise).

Nous avons généralisé l'analyse à l'ensemble des indépendants en considérant les deux hypothèses suivantes quant à la formation du revenu :

$$H_1 : E(R) = R_0 (TF)^\alpha (1+TS)^\beta (IC+i)^Y$$

$$H_2 : E(R) = R_0 (TF)^\alpha \left(1 + \frac{TS}{TF}\right)^\beta (IC+i)^Y$$

R est le revenu annuel (BIC ou BNC en 1974, après versement des cotisations sociales) (1)

TF est le temps de travail familial hebdomadaire (en 1976)

TS le temps de travail salarié hebdomadaire (en 1976)

IC l'intensité capitaliste

i un seuil (dont la valeur optimale est 500) (2)

L'hypothèse H_2 , contrairement à l'hypothèse H_1 , tient compte de la relative complémentarité entre TF et TS. Il s'avère qu'elle rend mieux compte ds faits (3).

(1) L'enquête ayant eu lieu début 1976, certains BIC ou BNC de 1975 n'étaient pas encore connus. D'autre part, pour ceux des chefs d'entreprise enquêtés qui n'avaient travaillé en 1974 qu'une fraction d'année, on a redressé le revenu déclaré pour obtenir un revenu annuel.

(2) On choisit la valeur de i qui maximise le R^2 de l'ajustement.

(3) Le R^2 de l'ajustement est toujours plus grand, quel que soit le type d'hypothèses H_1 / H_2 retenues.

1 2

On remarque qu'une analyse de la contribution du travail familial, et notamment de celui du conjoint, à la formation du revenu de l'artisan ou du commerçant donne les mêmes résultats, que l'on se limite aux seuls agents mariés ou qu'on les considère tous.

On remarque ensuite qu'une fois tenu compte de l'intensité capitalistique et des différents temps de travail, la catégorie d'activité économique n'est plus une variable pertinente, en ce que le revenu non salarié n'en dépend plus.

Cependant, nous avons essayé d'affiner l'analyse en considérant plusieurs hypothèses du type H² et ce, en distinguant les différents types de temps de travail familial :

$$TF = TGA + TA + TGB + TB$$

où TGA et TGB sont les temps que le chef d'entreprise d'une part, ses aides familiaux de l'autre, consacrent à la gestion et à l'administration de l'entreprise, TA et TB étant les temps de travail restants.

Le test de l'hypothèse la plus générale (1) :

$$H'_2 : E(R) = R_0 (1+TGA)^{\alpha_a^1} (1+TGB)^{\alpha_b^1} (1+TA)^{\alpha_a^2} (1+TB)^{\alpha_b^2} \left(1 + \frac{TS}{TF}\right)^\beta (IC+i)^\gamma$$

montre qu'elle n'est pas valide, puisqu'on ne peut conclure que :

$\alpha_a^1 \neq 0$	qu'avec une probabilité d'erreur de	.10
$\alpha_a^2 \neq 0$	" "	.90
$\alpha_a^1 \neq \alpha_b^1$	" "	.12
$\alpha_a^2 \neq \alpha_b^2$	" "	.58
$\alpha_a^1 \neq \alpha_b^2$	" "	.10
$\alpha_b^1 \neq \alpha_b^2$	" "	.80

Des différentes hypothèses de ce type obtenues en sommant de différentes façons les temps de travail familiaux, l'hypothèse optimale est la suivante :

$$H''_2 : E(R) = R_0 (1+T)^\alpha (1+TG)^{\alpha'} \left(1 + \frac{TS}{TF}\right)^\beta (IS + 500)^\gamma$$

$$\text{où } T = TA + TB$$

$$TG = TGA + TGB$$

 (1) On ne peut malheureusement pas distinguer le travail administratif du travail de production-service-vente pour ce qui est du travail salarié, ce qui, comme on le verra, limite le pouvoir prédictif du modèle. En effet, on ne comprendrait pas pourquoi, toutes choses égales d'ailleurs, l'augmentation des frais généraux de l'entreprise par l'emploi d'un salarié administratif contribuerait à l'accroissement du revenu du non salarié. Aussi admettra-t-on dans la suite - ce qui correspond sensiblement à la réalité - que le travail salarié est un travail de production-service-vente.

La valeur du R est alors de .341 et on peut conclure, outre le fait que chaque coefficient du modèle est différent de zéro (au seuil de .005), que :

$\alpha \neq \alpha'$ avec une probabilité d'erreur de .0006.

Ce qui veut dire qu'il importe peu de dissocier les temps de travail du chef d'entreprise et de ses aides familiaux (seul compte le temps de travail familial global consacré à l'entreprise), mais qu'il importe de distinguer le temps de travail familial consacré à la gestion et à l'administration de l'entreprise de l'autre part de ce temps de travail.

On obtient l'estimation suivante des paramètres du modèle ;

$$E(R) = 698 (1+T) \quad 0.415 \quad (1+TG) \quad 0.127 \quad (1+\frac{TS}{TF}) \quad 0.362 \quad (IC+500) \quad 0.222$$

Certes, le temps consacré à la gestion et à l'administration de l'entreprise croît avec la taille de celle-ci ; mais on a vu qu'il n'était pas négligeable même lorsque l'entreprise n'employait pas de salarié : un tel travail minimum est toujours nécessaire quand bien même il est improductif.

Considérons un chef d'entreprise n'ayant pas de salarié, travaillant 60 heures par semaine et consacrant 1 heure à la gestion et à l'administration de son entreprise. Il met par ailleurs en valeur un capital productif de 30 000 francs (en 1976).

$$\text{On a : } 1 + T = 60$$

$$1 + TG = 2$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1$$

$$IC + 500 = \frac{30\,000}{59} + 500 = 1\,008$$

$$\text{D'où il vient : } E(R) = 19\,355 \text{ francs}$$

Envisageons alors différentes solutions en ce qui concerne le travail du conjoint, dont la première correspond à ce qu'il en est, en moyenne, conformément aux chiffres du tableau III.1. On supposera dans la suite que le conjoint peut trouver sur le marché un emploi salarié à temps partiel correspondant au temps qu'il ne consacrerait plus à travailler dans l'entreprise. Cette hypothèse limite devra ensuite être nuancée.

1er cas : le conjoint travaille 7 heures par semaine à la production-vente et 5 heures à la gestion-administration. On a alors :

$$1 + T = 67$$

$$1 + TG = 7$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1$$

$$IC + 500 = \frac{30\ 000}{66} + 500 = 955$$

D'où il vient : $E(R) = 23\ 470$ francs.

2ème cas : le conjoint travaille 5 heures par semaine à la gestion-administration, un salarié travaillant 7 heures à la production-vente. On a alors :

$$1 + T = 60$$

$$1 + TG = 7$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1 + \frac{7}{67} = 1.104$$

$$IC + 500 = \frac{30\ 000}{66} + 500 = 955$$

D'où il vient : $E(R) = 23\ 307$ francs.

3ème cas : le conjoint travaille 7 heures par semaine à la production-vente, la gestion-administration étant confiée à une entreprise de services extérieure. On a alors :

$$1 + T = 67$$

$$1 + TG = 2$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1$$

$$IC + 500 = \frac{30\ 000}{66} + 500 = 955$$

D'où il vient : $E(R) = 20\ 020$ francs.

4ème cas : le conjoint ne travaille pas dans l'entreprise, un salarié le remplaçant 7 heures par semaine à la production-vente, la gestion-administration étant confiée à une entreprise de services extérieure. On a alors :

$$1 + T = 60$$

$$1 + TG = 2$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1 + \frac{7}{60} = 1.117$$

$$IC + 500 = 955$$

D'où il vient : $E(R) = 19\ 906$ francs.

Considérons maintenant un chef d'entreprise employant des salariés à la production-vente.

Il travaille 63 heures par semaine dont 8 heures à des travaux de gestion. Il met en valeur un capital productif de l'ordre de 68 000 francs pour 168 heures de travail non administratif par semaine (on suppose qu'il emploie deux salariés 40 heures par semaine et un salarié 25 heures par semaine).

1er cas : Son conjoint, seule aide familiale, travaille 18 heures par semaine dans l'entreprise, dont 5 heures à des travaux de gestion-administration (tous ces chiffres sont inspirés de l'avant-dernière ligne du tableau III.1). On a :

$$1 + T = 1 + 55 + 13 = 59$$

$$1 + TG = 1 + 8 + 5 = 14$$

$$TS = 100 ; 1 + \frac{TS}{TF} = 1 + \frac{100}{81} = 2.235$$

$$IC + 500 = \frac{168\ 000}{68} + 500 = 1\ 500$$

D'où il vient : $E(R) = 38\ 377$ francs.

Envisageons à nouveau différentes manières de s'écarter de cette solution "moyenne".

2ème cas : le conjoint ne fait plus que des travaux de gestion - administration, le travail de production-vente étant confié à un salarié. On a en ce cas :

$$1 + T = 56$$

$$1 + TG = 14$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1 + \frac{113}{70} = 2.614$$

$$IC + 500 = 1\ 500$$

D'où il vient : $E(R) = 37\ 245$ francs.

3ème cas : Le conjoint travaille 13 heures par semaine à la production - vente, la gestion-administration étant confiée à une entreprise de services extérieure. On a en ce cas :

$$1 + T = 69$$

$$1 + TG = 9$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1 + \frac{100}{78} = 2.282$$

$$IC + 500 = \frac{168\ 000}{68} + 500 = 1\ 500$$

D'où il vient : $E(R) = 36\ 577$ francs.

4ème cas : Le conjoint ne travaille pas dans l'entreprise, un salarié le remplaçant à la production-vente 13 heures par semaine, la gestion-administration étant confiée à une entreprise de services extérieure. On a en ce cas :

$$1 + T = 56$$

$$1 + TG = 9$$

$$1 + \frac{TS}{TF} = 1 + \frac{113}{64} = 2.768$$

$$IC + 500 = \frac{168\ 000}{68} + 500 = 1\ 500$$

D'où il vient : $E(R) = 35\ 941$ francs.

Remarquons maintenant qu'en 1974 (année pour laquelle le revenu est connu dans l'enquête), le SMIC horaire brut était de 6,10 francs, soit 317,20 francs sur une année (52 semaines) - ce qui, traduit en salaire net, serait de l'ordre de : 285,50 francs.

La même année, une employée de bureau du secteur privé ou semi-public employée à temps plein gagnait, en moyenne, 21 094 francs (1), soit 527,35 francs net par heure de travail hebdomadaire sur l'année.

Le tableau III.2 permet de comparer, du point de vue du revenu du ménage (2), les différentes situations envisagées ci-dessus. Etant donné que la sous-traitance de travaux d'administration et de gestion courante était très rare en 1974 (mais non point le recours aux services d'un comptable), on doit considérer que le BIC de l'entreprise eût été grevé du prix d'un tel service dans le cas où le conjoint ne l'aurait pas rendu. Or, comme ce prix est certainement plus élevé que le salaire qu'aurait perçu le conjoint comme employé de bureau, on doit considérer qu'il est intéressant, du point de vue du revenu du ménage, que le conjoint rende ce service à l'entreprise, à moins que le prix demandé au consommateur n'augmente d'autant. Dans cette dernière problématique, on peut dire que le consommateur gagne à ce que le conjoint du chef d'entreprise aide ce dernier dans son travail administratif et de gestion.

Du point de vue du ménage du non salarié on observe quand même que les non employeurs ont intérêt à ce que leur conjoint fasse la gestion et l'administration plutôt qu'il ne travaille à l'extérieur, à moins qu'il n'ait une qualification lui permettant d'espérer un salaire supérieur à celui d'une employée de bureau - ce qui est encore peu souvent le cas dans ces milieux sociaux. Mais si tel est le cas, le conjoint travaille alors à l'extérieur à temps plein, tout en aidant le chef d'entreprise. Il pourrait difficilement trouver sur le marché à faire des heures supplémentaires.

Par contre, on observe qu'il vaut mieux que le conjoint travaille à l'extérieur de l'entreprise à des tâches non qualifiées et en étant payé au SMIC et qu'il soit remplacé par un salarié à la production-vente. Mais ce gain monétaire prévisible pour le ménage de non salariés (par le modèle) n'est-il pas fictif, pour plusieurs raisons ? En effet, le travail du conjoint à la vente, par exemple, n'est pas du tout équivalent à celui d'un salarié : car le conjoint est plus motivé et est polyvalent ; car le chef d'entreprise peut lui faire confiance dans la mesure où les intérêts des deux membres du couple convergent : tenir la caisse, dans une boulangerie, c'est avoir un considérable pouvoir de "prélèvement occulte" sur les recettes. Que le conjoint utilise ce pouvoir n'est pas équivalent, pour le ménage, à ce qu'un salarié le fasse ! Etc. On a vu que dans l'artisanat alimentaire, la norme était que le conjoint travaille à temps plein ou presque dans l'entreprise. Il y a de bonnes raisons à cela, qu'un calcul économique strict ne peut expliciter.

(1) Cf. INSEE, Collections, M76, "Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1974", p. 98.

(2) Cette comparaison est très approximative car les salaires et les BIC ne sont pas imposés de la même façon et qu'il y a des avantages associés au salaire du conjoint, dont notamment un droit à ce salaire différé qu'est la pension de retraite.

Tableau III.2

Revenus annuels en francs en 1974 pour différentes hypothèses
et comparaison au cas standard

	Différentes hypothèses d'écart le conjoint travaille :	BIC net	BIC standard - BIC net (A)	Salaires extérieur du conjoint (B)	B - A	B - A — BIC standard	Commentaire :
<u>1er cas standard :</u>							
L'entreprise n'emploie pas de salariés ; le conjoint travaille 12 heures par semaine dans l'entreprise dont 5 heures à des travaux de gestion et d'administration BIC annuel : 23 470 francs	(2) 5 heures à la gestion, 7 heures à l'extérieur payées au SMIC	23 307	163	1 998	1 835	7.8 %	non
	(3) 7 heures à la production-vente, 5 heures à l'extérieur comme employée de bureau	20 020	3 450	2 635	- 815	-3.5 %	oui
	(4) 12 heures à l'extérieur dont 7 heures payées au SMIC, et 5 heures comme employée de bureau	19 906	3 564	4 633	1 069	5.3 %	oui
<u>2ème cas standard :</u>							
L'entreprise emploie des salariés ; le conjoint travaille 18 heures par semaine dans l'entreprise dont 5 heures à des travaux de gestion et d'administration BIC annuel : 38 377 francs	(2) 5 heures à la gestion, 13 heures à l'extérieur payées au SMIC	37 245	1 132	3 546	2 414	6.5 %	non
	(3) 7 heures à la production-vente, 5 heures à l'extérieur comme employée de bureau	36 557	1 820	2 635	815	2.1 %	oui
	(4) 12 heures à l'extérieur dont 7 heures payées au SMIC, et 5 heures comme employée de bureau	35 941	2 436	6 181	3 745	10.4 %	oui

Enfin, le travail à temps partiel du conjoint dans l'entreprise lui permet le plus souvent de vaquer plus aisément à ses activités domestiques. Des problèmes de garde d'enfants sont ainsi résolus lorsque l'artisan travaille en chambre ou lorsque la boutique jouxte la maison. Ce sont donc des choix de mode de vie et non pas de revenu qui sont associés à celui du travail familial. On peut ajouter que le consommateur y gagne dans la mesure où le choix d'un autre mode de vie serait associé à l'exigence de revenus plus importants de la part des ménages de non salariés en même temps qu'augmenteraient les frais généraux de l'entreprise : le prix demandé au consommateur serait plus élevé. Il n'est d'ailleurs pas sûr que celui-ci accepterait de le payer. Lorsqu'on sait l'importance que revêt le travail au noir, en ses différentes formes, on doit considérer que le travail familial, comme ce dernier, fait partie de cette économie peu formalisée qui constitue un contrepoids nécessaire à la régulation des échanges strictement codifiés. Reste cependant que, du point de vue du conjoint, il n'est pas équivalent de disposer d'un salaire personnellement

ou de dépendre de l'entreprise familiale pour la gestion de l'économie domestique. Evidemment, les situations diffèrent du tout au tout selon qu'il s'agit d'une femme de boulanger qui a accès à la caisse ou de celle d'un maçon à laquelle celui-ci remet une somme d'argent variable selon les mois ou les semaines. Que les femmes d'artisans se soient intéressées à la gestion de l'entreprise a, de ce point de vue, des effets considérables sur le fonctionnement de celle-ci. En tant que gestionnaires du budget domestique, les femmes ont intérêt à ce que l'argent rentre vite : elles feront donc en sorte qu'il ne demeure pas de factures impayées. Le petit artisan courant de chantier en chantier, ne trouvait pas le temps de réclamer son dû ; son épouse y est plus attentive désormais. On pourrait dire en conséquence que l'évolution des mœurs et des mentalités, le changement du statut de la femme, sont un facteur de dynamisme des petites entreprises familiales. Serait-ce cette évolution que le Droit a sanctionnée par l'institution d'un statut de conjoint d'artisan ou de commerçant ?

C H A P I T R E I V

VIE PROFESSIONNELLE ET VIE DOMESTIQUE

CHAPITRE IV

VIE PROFESSIONNELLE ET VIE DOMESTIQUE

I - LE TEMPS CONTRAINT ET LE TEMPS LIBRE : LA VIE QUOTIDIENNE DES COUPLES D'INDEPENDANTS NON AGRICOLES

Avant-propos méthodologique

Une manière d'appréhender la vie quotidienne et ses difficultés consiste à analyser les budgets-temps des conjoints et, notamment, à comparer leurs temps libres respectifs : peut-on affirmer que, de ce point de vue, les épouses d'indépendants non agricoles sont défavorisées par rapport aux autres femmes ayant avec elles des propriétés communes telles que l'âge, la position dans le cycle de vie familiale, etc ?

Pour ce faire, nous avons effectué une analyse secondaire de l'enquête budgets-temps de 1985-1986 réalisée par l'INSEE en nous limitant aux couples, légitimes ou non, dont l'homme est la personne de référence du ménage (1) et est actif. En nous limitant aussi aux journées "normales" (2), c'est-à-dire aux journées normales de travail de l'homme, et de la femme si celle-ci travaillait. Nous avons pensé que l'étude des "journées normales", c'est-à-dire habituelles, était plus pertinente car révélatrice de la vie quotidienne et de ses difficultés, de ses tensions, de ses stress, même si, pour certaines catégories sociales un rééquilibrage pouvait s'opérer le dimanche ou quelque autre jour de congé (3). Pour ces journées normales, nous avons suivi l'INSEE qui distingue quatre grandes catégories de temps : le temps physiologique (sommeil, repos, toilette, repas, etc.), le temps de travail (travail professionnel sur le lieu de travail et à domicile, formation professionnelle), le temps contraint (tâches domestiques, trajets non liés au travail, soins aux enfants et autres personnes) et le temps libre (visites au domicile et sorties, communication, participation religieuse et civique, loisirs et plein-air, télévision, autres médias et jeux). Nous nous sommes également contentés de centrer l'attention sur les activités dites principales. Ainsi, l'écoute de la radio tout en travaillant n'est pas recensée dans la journée de 24 heures dont nous donnerons la répartition en pourcentages entre les quatre catégories de temps distinguées, quitte à donner quelques moyennes en temps

(1) On perd ainsi quelques 23 cas où l'homme est indépendant non agricole.

(2) La journée étudiée est la même pour les deux conjoints. On demandait aux personnes exerçant une activité professionnelle quel était le type de la journée enquêtée : normale, semi-travaillée, de repos, etc.

(3) Notons que les personnes en vacances hors de leur domicile étaient exclues du champ de l'enquête. Ainsi, à ne pas se limiter aux journées normales, on a toutes chances de faire augmenter relativement le temps non travaillé des catégories susceptibles de ne pas partir en vacances.

réel des différentes activités principales composant le temps libre. Car c'est ce temps libre qu'il convient d'étudier : est-il plus (ou moins) important pour les femmes que pour les hommes, pour tel groupe de femmes plutôt que pour tel autre, etc. ? Ce faisant, nous éludons bien des problèmes sociologiquement intéressants mais auxquels une enquête de type quantitatif aussi minutieuse que l'enquête budget-temps peut difficilement apporter une réponse. Car, pour ne prendre qu'un ou deux exemples, on peut considérer que prendre son temps pour faire la cuisine peut constituer une activité dont les composantes ludique et imaginaire sont loin d'être négligeables : quelle part du temps consacré à faire la cuisine doit-elle être affectée au temps contraint et quelle part au temps libre car résultant d'un désir de prendre son temps ? Il est d'autant moins possible de répondre à une telle question encore fort teintée de positivisme que ce désir, comme celui de prolonger la toilette ou le maquillage, peut consister en désir de faire plaisir comme en antidote à l'ennui, pour ne pas dire que le sens des activités est multivoque, qu'il engage les relations aux autres et à soi-même et qu'une telle mesure, aussi précise fût-elle, ne saurait jamais le révéler. Il faut donc prendre le parti d'être normatif et adopter une norme universelle : ainsi, faire la cuisine est considéré comme une activité relevant du temps contraint, pour les hommes et les femmes de tous âges et de toutes conditions. Contester les catégories de l'Institut de la statistique n'aurait pu conduire qu'à une catégorisation tout aussi arbitraire, l'accès à la symbolique des pratiques passant nécessairement par d'autres voies, elles-mêmes jamais droites (1).

La structure des temps (et, plus particulièrement, la proportion de temps libre quotidien de l'individu) n'est qu'un indicateur de ce qu'est la vie quotidienne. Nous l'avons donc complétée par d'autres indicateurs que l'enquête permettait de construire.

Pour une quinzaine de tâches domestiques, on posait à la personne du ménage désignée par le sort - nous n'avons retenu, pour l'étude des couples, que les cas où l'un des conjoints avait été interrogé - la question de savoir qui effectuait cette tâche à titre principal (2). Puis on lui demandait avec quelle périodicité elle effectuait elle-même cette tâche si elle l'effectuait jamais ; et enfin, pour le cas où elle l'effectuait au moins une fois par mois, si elle la considérait comme : une corvée, une obligation qui ne (vous) gêne pas ou une activité agréable.

Le tableau I.1 donne la fréquence de prise en charge (effectuer à titre principal la tâche, c'est la prendre en charge) de chaque tâche par l'homme ou par la femme et la fréquence des cas de participation à titre secondaire (3). On peut opposer le pôle des tâches féminines que l'homme ne prend quasiment jamais en charge à celui des tâches masculines dont la

(1) Celles du discours (suscité de diverses façons) et de son interprétation.

(2) Toutes les activités de bricolage, dont on sait qu'elles sont principalement effectuées par les hommes, ne font pas partie de cette batterie de questions, de même que celles de décoration, couture, conserves, etc. principalement effectuées par les femmes : pour cet ensemble d'activités, l'individu était uniquement interrogé en ce qui le concernait personnellement. Il est donc impossible de les analyser dans une optique de partage des tâches et des rôles sexuels dans la vie quotidienne.

(3) Ce tableau ne concerne pas les couples de doubles actifs à plein temps, mais la hiérarchie ne changerait pas, à considérer l'ensemble des couples.

Tableau I.1

Partage des tâches entre les conjoints

Tâches domestiques	Selon les réponses des hommes et des femmes, la tâche est principalement effectuée par :					Elle l'est par l'homme selon les réponses	
	l'homme	la femme	une autre personne du ménage	autre cas (service marchand)	Total	des femmes	des hommes
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
. laver le linge à la main	1.1	96.7	0.7	1.5	100.0	0.9	1.4
. laver le gros linge à la machine	2.6	94.2	0.4	2.8	100.0	2.9	2.2
. laver le petit linge à la machine	2.0	85.0	0.3	2.7	100.0	1.6	2.3
. repasser	2.2	89.3	1.1	7.4	100.0	2.9	1.6
. recoudre un bouton	2.0	83.3	0.7	4.0	100.0	1.7	2.2
. faire les sanitaires	4.4	89.7	0.5	5.4	100.0	3.3	5.1
. faire la cuisine	8.3	84.0	1.0	6.7	100.0	7.4	9.1
. faire les vitres	13.6	77.9	0.7	7.8	100.0	13.1	14.0
. passer l'aspirateur, le balai	13.5	75.3	1.2	10.0	100.0	13.6	13.3
. faire la vaisselle à la main	16.4	73.7	1.1	8.8	100.0	15.0	17.9
. faire les courses	19.9	67.4	0.7	12.0	100.0	17.6	22.1
. remplir et vider le lave-vaisselle	21.9	63.0	3.6	11.5	100.0	16.7	26.5
. mettre le couvert	23.5	52.0	7.5	17.0	100.0	19.4	27.6
. porter du bois, du charbon, du mazout	74.1	20.2	1.6	4.1	100.0	71.6	76.5
. laver la voiture	71.3	12.3	1.5	14.9	100.0	69.3	73.3

Tâches domestiques	Selon les réponses des hommes		Elle l'est par la femme selon les réponses		Selon les réponses des femmes	
	l'homme y participe à titre secondaire (%)	l'homme l'effectue au moins une fois par mois (%)	des hommes (%)	des femmes (%)	la femme y participe à titre secondaire (%)	la femme l'effectue au moins une fois par mois (%)
	. laver le linge à la main	5.7	0.4	96.9	96.5	2.6
. laver le gros linge à la machine	11.7	1.6	95.2	93.2	5.1	95.9
. laver le petit linge à la machine	13.3	1.9	94.5	95.6	3.6	97.7
. repasser	13.7	1.4	91.2	87.5	7.9	90.5
. recoudre un bouton	18.3	1.2	92.9	93.7	4.7	84.6
. faire les sanitaires	14.4	3.3	89.9	89.5	6.8	92.7
. faire la cuisine	37.4	20.2	85.0	83.1	15.5	97.0
. faire les vitres	21.1	3.7	78.2	77.7	13.2	48.8
. passer l'aspirateur, le balai	41.7	27.3	77.2	73.3	22.2	90.6
. faire la vaisselle à la main	44.6	36.8	71.3	76.0	21.3	93.5
. faire les courses	47.0	46.2	64.8	69.9	25.6	91.0
. remplir et vider le lave-vaisselle	43.1	46.6	61.4	64.9	27.6	84.4
. mettre le couvert	48.3	56.8	52.8	51.1	40.1	82.7
. porter du bois, du charbon, du mazout	12.8	74.6	19.4	21.1	34.4	28.1
. laver la voiture	9.5	36.2	8.8	15.7	23.5	5.3

Source : enquête Budget-temps 1985-86
Couples double actifs à plein temps

responsabilité lui revient dans la grande majorité des cas. Et l'on peut repérer des seuils, de telle sorte que les six premières tâches peuvent être regroupées et dites tâches féminines, les deux dernières être dites tâches masculines, les autres être dites, par commodité, tâches partagées, bien que ce "partage" entre les sexes soit loin d'être égalitaire. Il convient de noter que chaque tâche peut être effectuée, à titre principal, par un tiers : un autre adulte du ménage, un enfant, un employé de maison, etc. Aussi est-il intéressant de savoir où et dans quelles situations les tâches traditionnellement féminines (c'est-à-dire effectuées quasiment toujours par les femmes au foyer) tendent à être plus souvent effectuées par l'homme ou par un tiers, lorsque la femme travaille.

Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que cette définition des tâches masculines et féminines ne fait qu'enregistrer un état de la réalité sociale. Il est particulièrement significatif qu'il n'existe pas de partage égalitaire : si tel était le cas pour une tâche donnée - mettons : faire les courses quotidiennes - les réponses : "principalement l'homme" ("moi-même, si l'homme répond à la question, "mon mari", si la femme y répond) et : "principalement la femme", devraient s'équilibrer (en supposant que si, au sein d'un couple donné, le partage était tout à fait égalitaire, alors le répondant aurait hésité et, contraint par la question qui n'autorisait pas une réponse du type "moi et mon conjoint pareillement", aurait répondu, sinon au hasard, du moins selon son sexe, de telle sorte qu'on se serait rapproché du fifty-fifty). Or, tel n'est pas le cas. Les tâches quotidiennes ont un caractère sexué fortement marqué. Aussi est-il intéressant de déceler dans quels groupes on s'écarte de cette norme, et à travers quelles difficultés s'effectue cette recomposition des rôles de chacun, si recomposition il y a. Recomposition qui est loin d'être uniquement fonctionnelle (rééquilibrage des temps contraints ou égalisation des temps libres) parce qu'elle engage l'identité et donc problématise le maintien du couple en tant que tel.

Avant que de définir les indicateurs dont nous avons étudié les variations, nous voudrions noter le fait suivant, significatif en lui-même : il n'existe pas de différence systématique entre les réponses des hommes et celles des femmes, sauf pour les travaux masculins, les courses et la vaisselle, comme le montre le tableau suivant :

Qui fait principalement	Réponse donnée par :	Réponse fournie : c'est			TOTAL
		l'homme	la femme	un tiers	
. la vaisselle à la main	les hommes	13	79	8	100
	les femmes	9	82	9	100
. les courses courantes	les hommes	21	68	11	100
	les femmes	15	73	12	100
. laver la voiture	les hommes	72	11	17	100
	les femmes	69	15	16	100
. porter du bois, du charbon, du mazout dans le logement	les hommes	74	21	5	100
	les femmes	66	26	8	100

Pour chacune de ces tâches, chaque sexe a tendance à dire qu'il en fait relativement plus que l'autre a tendance à dire qu'il n'en fait (1) : la vérité est sans doute dans cette différence plus qu'elle n'appartient à l'une ou l'autre (re)présentation. Car telle est la différence, et non l'inverse : chaque sexe ne voit pas l'autre en faire plus qu'il (cet autre) ne dit lui-même en faire. Si tel eût été le cas, une modification du statu-quo eût été sans doute plus aisée. Ce qui s'observe est signe de tensions.

Il n'était pas pensable de comparer des groupes pour chaque tâche distinguée : que les femmes d'indépendants non agricoles soient, par exemple, relativement plus nombreuses que les autres femmes à repasser, "principalement", n'a pas, en soi, d'intérêt sociologique. Nous avons donc opéré de la manière suivante :

Pour chacune des trois catégories de travaux distinguées, nous avons comptabilisé les cas où le travail était fait et alors par qui : l'homme, la femme ou un tiers. Nous pouvons ainsi calculer, pour tout groupe, la proportion de cas où, **tous travaux féminins confondus**, c'est l'homme (ou la femme ou un tiers) qui les effectue principalement. On a ainsi une distribution indicatrice dont on peut étudier les variations. On opère de même avec les travaux masculins, puis avec les travaux partagés.

L'étape suivante a consisté à comptabiliser les cas où le répondant fait un travail plus d'une fois par mois et, alors, les cas où il considère que c'est une corvée. On peut ainsi calculer pour tout groupe la proportion de cas où, tous travaux féminins confondus, il est répondu que c'est une corvée (de les faire). On a ainsi un indicateur qu'on peut également calculer pour les travaux masculins et les travaux partagés. On peut même dédoubler l'indicateur en distinguant les travaux de la catégorie effectués à titre principal par le répondant et ceux effectués à titre principal par son conjoint (2).

Il va de soi que deux grands groupes sont alors comparés selon leur rapport subjectif aux tâches masculines ou féminines : les hommes et les femmes. Mais on les partitionne en sous-groupes, selon différents critères permettant notamment d'isoler les indépendants non agricoles.

1. La structuration du temps quotidien

Considérons tout d'abord la répartition des quatre temps de la vie quotidienne pour les hommes et les femmes appartenant à des couples (voir tableau I.2). Le temps de travail ne révèle rien qui ne soit déjà su. Le temps physiologique des indépendants non agricoles est proche de celui de l'ensemble de la population de même sexe - celui des femmes étant supérieur à celui des hommes - mais l'écart entre hommes et femmes est moindre chez les indépendants non agricoles. A l'inverse, l'écart relatif au temps contraint est plus grand chez ceux-ci, bien que ce temps soit plus faible -travail oblige - pour les femmes et, surtout, pour les hommes.

(1) Rappelons ici qu'au sein d'un couple donné, une seule personne était interrogée - l'homme ou la femme - parce qu'elle avait été désignée par le sort. Pour tout groupe social, les chances sont donc égales que le répondant soit un homme ou une femme.

(2) On laisse alors de côté la sous-catégorie de travaux effectués à titre principal par un tiers.

Tableau I.2

**Structuration du temps quotidien des hommes et des femmes
selon la situation d'activité de la femme**

Selon que l'homme est	Selon que la femme est :	Répartition des temps de la journée				TOTAL		
		Temps physiologique	Temps de travail	Temps contraint	Temps libre			
ENSEMBLE	ENSEMBLE	. homme	43.5	38.9	7.2	10.3	100.0	
		. femme	45.6	19.0	24.9	10.5	100.0	
	INACTIVE	. homme	43.7	38.8	6.3	11.2	100.0	
		. femme	48.3	1.1	36.2	14.4	100.0	
	ACTIVE A TEMPS PARTIEL	. homme	43.6	38.5	8.0	9.9	100.0	
		. femme	44.2	28.0	19.4	8.4	100.0	
	ACTIVE A TEMPS PLEIN	. homme	43.2	39.4	7.9	9.5	100.0	
		. femme	43.3	35.2	14.6	6.9	100.0	
	INDEPENDANTS NON AGRICOLES	ENSEMBLE	. homme	43.6	42.7	4.6	9.1	100.0
			. femme	45.1	21.9	23.0	10.0	100.0
INACTIVE		. homme	45.0	40.4	4.2	10.4	100.0	
		. femme	47.7	2.9	34.4	15.1	100.0	
ACTIVE A TEMPS PARTIEL		. homme	44.3	43.1	4.5	8.1	100.0	
		. femme	44.5	25.8	20.2	9.5	100.0	
ACTIVE A TEMPS PLEIN		. homme	42.1	44.6	4.9	8.4	100.0	
		. femme	42.9	37.3	13.8	5.9	100.0	

(Hommes actifs vivant en couple et personnes de référence du ménage - Journée normale de travail -)

Reste le temps libre. Peu de différence, dans l'ensemble, entre hommes et femmes : 0,2 %, soit près de trois minutes par jour, au bénéfice des femmes, ce qui serait subjectivement peu significatif. Hommes et femmes de familles d'indépendants non agricoles ont moins de temps libre au sein de leur groupe sexuel, les hommes étant relativement moins libres par rapport aux autres hommes que les femmes ne le sont par rapport aux autres femmes.

Ce qui frappe toutefois, à considérer de tels chiffres globaux, c'est l'équilibre des temps masculin et féminin : si le temps de travail des hommes est deux fois plus grand, leur temps contraint est de trois à quatre fois plus faible, de sorte que les temps libres sont très proches. La division du travail entre hommes et femmes (l'homme se consacrant au travail professionnel, la femme au travail domestique), clivage dominant et structurant, n'en laisse pas moins à chacun, sinon le même pouvoir, le même intérêt pour ce qu'il fait, à titre principal, du moins le même temps "libre". Equité ? Ces chiffres masquent plus qu'ils ne révèlent. Car comment savoir si ce "temps libre" est libre au sens où l'individu déciderait alors de son utilisation en fonction de ses seuls et propres intérêts, non contraint qu'il serait par la vie de couple, "les obligations familiales", etc ? Acceptons toutefois de voir en ce temps libre un indicateur d'équilibre d'une vie quotidienne insérée dans ce que naguère encore on appelait la société de loisirs, et dans l'égalité des temps libres masculin et féminin, un indicateur, sinon d'équilibre, du moins de relative basse tension des relations du couple. Dans quels groupes la tension risque-t-elle de s'accroître ?

Si le travail des femmes contribue à changer les relations entre les sexes, il n'égalise pas cependant la structure de leur temps quotidien respectif : bien que le temps contraint des femmes diminue (1) dès qu'elles travaillent à temps partiel (2), de même que leur temps physiologique, cela n'empêche pas leur temps libre de diminuer aussi très sensiblement ; de telle sorte que si les femmes inactives ont plus de temps libre que leur mari, les femmes actives à temps partiel en ont moins, et les femmes actives à temps plein encore moins - même si le temps libre des hommes dont la femme travaille est plus faible et leur temps contraint plus fort que ceux des hommes dont la femme est inactive.

Une femme active à temps plein a 2,6 % du temps libre quotidien, soit près de 38 minutes, de moins qu'un homme actif à temps plein. L'inversion de la relation entre temps libres masculin et féminin se fait dès le travail à temps partiel de la femme. Tel n'est pas le cas pour les couples dont l'homme est un indépendant non agricole. Pour ce groupe, soumis aux tendances d'ensemble ci-dessus dégagées, mais qui bénéficie de moins de temps libre, la femme inactive est cependant avantagée par rapport aux autres inactives, de même que la femme qui travaille à temps partiel, laquelle le demeure aussi par rapport à son conjoint. Tout simplement parce que la durée du travail à temps partiel en milieu indépendant non agricole (si la femme travaille avec son mari - ce qui est souvent le cas) est plus facilement modulable, et qu'en moyenne, elle est inférieure à ce qu'est la durée du travail à temps partiel des femmes salariées.

(1) On objectera, dans une perspective comparatiste (entre les sexes), que les femmes qui travaillent s'activent chez elles pendant le week-end tandis que les hommes regardent la télé, ce qui accroît, relativement, le temps contraint des unes et le temps libre des autres, et qu'il ne fallait pas considérer les "journées normales", mais l'ensemble des journées. Il nous paraît que le temps quotidien le plus "quotidien" est aussi le plus révélateur des difficultés et donc des tensions de la vie quotidienne. Il est vrai toutefois que le rapport des temps libres se modifie à l'avantage de l'homme, si l'on considère toutes les journées.

(2) Pour distinguer le travail à temps partiel du travail à temps plein, nous avons fixé le seuil à 39 heures au cours de la semaine pour laquelle il était demandé aux enquêtés de chiffrer leurs horaires de travail.

Par contre, les femmes d'indépendants non agricoles qui travaillent à temps plein sont les plus défavorisées des femmes : la durée du travail est en ce cas souvent supérieure à 39 heures par semaine ; le temps libre minimal : 85 minutes par jour en moyenne, à peine plus de la moitié du temps libre de l'ensemble des femmes vivant en couple. Femmes d'artisans de l'alimentation, d'hôteliers, etc. n'ont pas de temps à elles. Elles le disent. Elles l'écrivent lorsqu'elles ont pu trouver le temps de répondre au questionnaire de l'enquête.

Pour l'ensemble des couples, les hommes consacrent plus de temps à regarder la télévision, aux jeux et autres activités tandis que les femmes en consacrent plus aux visites et à la communication (les temps consacrés aux loisirs de plein-air et aux activités religieuses ou civiques étant les mêmes). Qu'en est-il des indépendants non agricoles et de leurs conjoints qui ont les uns et les autres moins de temps libre ?

Les conjointes d'indépendants non agricoles ne se distinguent des autres femmes qu'en ce qu'elles consacrent moins de temps à regarder la télévision. Par contre les indépendants non agricoles eux-mêmes se distinguent des autres hommes en ce qu'ils consacrent moins de temps à toutes les "activités libres" distinguées et, plus particulièrement, aux activités religieuses et civiques (deux fois moins de temps). De telle sorte que certaines relations s'inversent : ils regardent plus longtemps la télévision, comme les autres hommes, mais consacrent moins de temps que leur femme aux loisirs de plein-air, aux jeux et autres activités, aux activités religieuses et civiques.

Lorsque les deux membres du couple sont actifs et que la femme travaille à temps plein, le rapport des temps libres s'inverse. L'homme consacre alors plus de temps que la femme à des activités pour lesquelles, globalement, le temps féminin est le plus grand : visites, communication, ou pour lesquelles les temps féminin et masculin sont égaux : activités religieuses et civiques, loisirs de plein-air. De façon imagée, on pourrait dire que "la femme y perd sur tous les tableaux". Une femme qui travaille à plein temps perd par rapport à son conjoint, mais elle perd beaucoup plus par rapport à l'ensemble des femmes vivant en couple (pris comme ensemble de référence) que son conjoint ne perd alors par rapport à l'ensemble des hommes vivant en couple.

Tel est aussi le cas en milieu indépendant non agricole, avec une légère accentuation du phénomène. Les femmes de ce milieu actives à plein temps, tout en continuant à consacrer plus de temps aux visites que leurs conjoints et le même temps que ces derniers à la communication, négligent surtout la télévision et les activités civiques et religieuses (voir tableau I.3).

Tableau I.3

**Structuration du temps libre quotidien des hommes et des femmes
(en heures décimalisées)**

	Couples dont l'homme est actif				Couples dont l'homme et la femme sont actifs à plein temps			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Ensemble	Indépendants non agricoles	Ensemble	Conjointes d' indép. non agric.	Ensemble	Indépendants non agricoles	Ensemble	Conjointes d' indép. non agric.
. Visites	0.15	0.12	0.23	0.23	0.13	0.06	0.12	0.09
. Communication	0.34	0.32	0.44	0.44	0.32	0.24	0.27	0.24
. Participation à des activités religieuses ou civiques	0.08	0.04	0.07	0.07	0.04	0.02	0.02	0.00
. Loisirs de plein air	0.14	0.10	0.14	0.15	0.15	0.14	0.09	0.07
. Télévision	1.34	1.21	1.21	1.10	1.22	1.16	0.84	0.72
. Autres activités et jeux	0.44	0.39	0.42	0.41	0.41	0.37	0.30	0.30
TOTAL	2.49	2.18	2.51	2.40	2.27	1.99	1.64	1.42

(Journée normale de travail pour les actifs)

Ces considérations sur la structuration du temps quotidien des couples d'indépendants non agricoles peuvent être nuancées en introduisant des distinctions supplémentaires. On remarque ainsi que les femmes ayant le temps libre le plus faible sont les conjointes d'indépendants non agricoles travaillant à temps plein et ayant de jeunes enfants (voir tableau I.4). Dans certaines situations professionnelles et à certaines étapes du cycle de vie, l'investissement dans le travail, de même que les contraintes de la vie quotidienne sont maximaux. Il est vrai que la situation des femmes d'agriculteurs peut être plus défavorable et que les femmes d'indépendants non agricoles se différencient selon que leur mari est artisan, commerçant, chef d'entreprise ou profession libérale (voir tableau I.5). Par exemple, une femme d'artisan qui travaille à temps plein dispose de moins de temps libre qu'une femme d'ouvrier qui travaille à temps plein elle aussi ; mais l'inverse est vrai d'une femme de profession libérale. Comment toutefois comparer ces temps sans souligner le fait qu'ils sont hétérogènes, qu'il est impossible de leur attribuer la même valeur, du fait que la nature même du travail, et non seulement sa durée, est différente et que le temps qui reste n'est pas occupé par des esprits également libres ? Encore une fois, ces indicateurs "objectifs" n'indiquent sans doute quelque phénomène que par les variations de leur valeur à l'intérieur de groupes sociaux relativement homogènes : pour les différentes catégories d'indépendants non agricoles, le rapport des temps libres masculin et féminin ne s'inverse que lorsque la femme travaille à plein temps. Tel n'est pas le cas des couples

d'exploitants agricoles comme de salariés de différentes catégories : la femme est alors désavantagée par rapport à son mari dès qu'elle travaille à temps partiel (voir tableau I.5). Une fois encore, il apparaît clairement que les métiers indépendants non agricoles permettent une gestion plus facile du travail à temps partiel des femmes. Mais l'avantage de ces dernières n'est-il pas alors contrebalancé par une absence de statut professionnel, non seulement reconnu juridiquement, mais aussi dans leur couple même ?

Tableau I.4

Proportion (en %) de temps libre quotidien des hommes et des femmes selon la situation d'activité de la femme et l'étape du cycle de vie familiale

La femme est	Ensemble des couples				Couples dont l'homme est indépendant non agricole			
	Inactive	Active à temps partiel	Active à temps plein	Ensemble	Inactive	Active à temps partiel	Active à temps plein	Ensemble
Cycle de vie								
<u>Pas d'enfant, femme de ≤ 35 ans</u>								
. Homme	10.9	11.2	11.0	11.1	(7.9)	-	9.6	10.0
. Femme	18.1	9.9	8.6	11.5	(18.3)	-	6.9	9.6
<u>Dernier enfant < 6 ans</u>								
. Homme	10.6	9.7	8.7	10.0	9.0	7.1	5.2	7.4
. Femme	12.5	7.1	6.0	9.9	10.8	6.0	3.7	7.7
<u>Dernier enfant 6 à 18 ans</u>								
. Homme	11.5	9.8	9.2	10.2	9.6	7.3	9.4	9.1
. Femme	14.0	8.5	6.9	10.0	13.3	10.0	6.6	9.5
<u>Pas d'enfant, femme de ≥ 35 ans</u>								
. Homme	11.8	9.8	9.5	10.6	12.0	8.6	8.2	9.8
. Femme	16.3	9.0	6.3	11.2	18.7	10.4	5.9	11.7

(Journée normale de travail)

Tableau I.5

**Proportion (%) de temps libre quotidien des hommes et des femmes
selon la situation d'activité de la femme et la PCS de l'homme**

L'homme est :	Selon que la femme est :			
	Inactive	Active à temps partiel	Active à temps plein	Ensemble
<u>Artisan</u>				
. Homme	10.3	8.4	9.6	9.6
. Femme	14.3	10.0	5.3	10.0
<u>Commerçant</u>				
. Homme	10.0	7.7	6.2	7.4
. Femme	15.4	8.8	5.9	8.7
<u>Chef d'entreprise</u>				
. Homme	-	-	-	9.5
. Femme	-	-	-	9.5
<u>Profession libérale</u>				
. Homme	11.0	8.0	12.2	10.9
. Femme	16.0	9.0	7.1	12.4
<u>Exploitant agricole</u>				
. Homme	10.3	8.6	6.4	8.1
. Femme	11.3	7.4	4.8	7.5
<u>Cadre supérieur</u>				
. Homme	11.6	9.7	10.6	10.9
. Femme	15.4	9.1	8.3	11.8
<u>Profession interm.</u>				
. Homme	12.0	10.8	9.7	10.9
. Femme	15.2	8.3	7.8	10.9
<u>Employé</u>				
. Homme	11.5	10.4	10.7	11.0
. Femme	14.9	8.2	7.3	10.9
<u>Ouvrier</u>				
. Homme	11.0	10.2	10.0	10.5
. Femme	13.8	8.4	6.8	10.5

(Journée normale de travail)

2. Le partage des tâches domestiques

Un indice du mode de fonctionnement du couple peut être trouvé dans le partage des tâches domestiques entre les conjoints, ou, du moins, dans l'écart, observable pour un sous-groupe donné, entre la manière dont s'y dessine ce partage et une norme dominante, qu'il faut bien observer et décrire comme norme parce qu'elle est largement majoritaire et ce, d'autant plus que l'on considère un état ancien, sinon traditionnel, de la division du travail entre les sexes : celui qui exclut la femme du travail professionnel marchand (ce qui est loin de signifier qu'elle ne participe pas, plus ou moins directement, à la formation du revenu du mari).

Si norme traditionnelle il y a, on s'en approche au mieux en considérant les couples âgés dont la femme est inactive. Faute de pouvoir multiplier le nombre de groupes à comparer, nous avons distingué les couples, et notamment ceux dont l'homme est un indépendant non agricole, selon que la femme avait plus ou moins de 35 ans et qu'elle était inactive, active à temps partiel ou active à temps plein (l'homme quant à lui, étant actif à temps plein) (1).

La participation de l'homme aux tâches domestiques est minimale lorsque la femme est inactive et a plus de 35 ans, encore que pour ces générations de couples sa participation aux travaux masculins ne semble pas dépendre de la disponibilité de son épouse.

On peut observer les deux phénomènes suivants (voir tableau I.6) :

- à situation d'activité de la femme constante, les hommes dont l'épouse est jeune participent systématiquement plus souvent que les autres hommes aux tâches domestiques, quelle que soit la marque sexuelle de celles-ci.
- pour chacune des deux classes d'âge distinguées, les hommes participent davantage aux tâches féminines et aux tâches partagées dès que leur femme travaille à temps partiel ; plus encore si elle travaille à temps plein. Cela est également vrai des tâches masculines pour les couples de la première classe d'âge (les plus jeunes, relativement), mais non pour les autres couples ; encore que, pour ce qui concerne ces tâches, il n'y ait de différence qu'entre les couples dont la femme est inactive et les autres.

De ces faits on peut induire la proposition suivante : les hommes participent davantage aux tâches domestiques du fait du travail des femmes, mais ce travail, plus fréquent chez les femmes jeunes, n'explique pas à lui seul ce changement socio-culturel : la vie domestique se modifie avec les générations pour différentes autres raisons que le travail féminin. Nous croyons pouvoir dire qu'il s'agit d'un "effet de génération" et non d'un "effet de cycle de vie" (bien qu'à strictement parler l'enquête ne puisse permettre de trancher puisqu'il faudrait avoir un autre point du temps) car il paraît peu probable que l'équilibre du couple se modifie de manière significative, avec sa durée (2).

(1) Nous écartons le cas où l'homme est actif à temps partiel. L'analyse n'est alors plus possible pour les indépendants non agricoles faute d'effectifs suffisants. Mais pour l'ensemble des couples on observe alors les mêmes phénomènes que ceux que nous allons décrire. L'homme participant davantage aux travaux domestiques que s'il est actif à temps plein, pour chacune des situations et des classes d'âge de la femme distinguées.

(2) Sur ce point on renvoie aux résultats de l'enquête de l'INED qui seront analysés dans le chapitre suivant. Il était demandé aux femmes enquêtées d'apprécier la participation de leur mari à différents types de tâches au début du mariage, puis l'évolution de cette participation. Il s'avère que cette évolution est très limitée.

Tableau I.6

Probabilité (%) de prise en charge d'une tâche quelconque par l'homme,
la femme ou un tiers selon le type de tâche,
l'âge de la femme et sa situation d'activité
(ensemble des couples et couples dont l'homme est un indépendant
non agricole)

AGE ET SITUATION DE LA FEMME	Tâches féminines			Tâches masculines			Tâches partagées		
	Hommes	Femmes	Tiers	Hommes	Femmes	Tiers	Hommes	Femmes	Tiers
ENSEMBLE DES COUPLES									
<u>≤ 35 ans</u>									
. inactive	1.4	96.8	1.8	68.9	19.4	11.7	8.2	84.1	7.7
. active à temps partiel	2.1	94.4	3.4	76.0	13.2	10.8	14.2	73.7	12.0
. active à temps plein	3.5	91.9	4.6	77.1	11.1	11.8	19.8	68.2	12.0
<u>≥ 35 ans</u>									
. inactive	0.6	97.6	1.7	67.8	18.3	13.9	5.6	87.2	7.2
. active à temps partiel	1.1	94.7	4.2	64.9	17.6	17.6	9.4	78.4	12.3
. active à temps plein	1.3	94.0	4.7	67.3	17.1	15.5	12.7	74.1	13.3
INDEPENDANTS NON AGRICOLES									
<u>≤ 35 ans</u>									
. inactive	0.9	93.3	5.8	38.3	38.4	23.2	4.2	88.6	7.2
. active à temps partiel	1.8	94.0	4.2	55.8	24.6	19.6	8.4	81.5	10.1
. active à temps plein	3.0	89.6	7.3	54.8	22.7	22.5	11.7	78.6	9.8
<u>≥ 35 ans</u>									
. inactive	0.5	95.9	3.6	60.1	19.9	20.1	3.8	89.1	7.1
. active à temps partiel	1.0	94.3	4.7	65.5	15.8	18.6	6.8	84.7	8.5
. active à temps plein	0.5	92.6	6.9	63.1	14.2	22.7	11.7	78.6	9.7

(Hommes actifs à plein temps)

Une fois ces évolutions notées, il faut souligner leurs étroites limites : il n'y a pas de tendance à l'indivision du travail domestique du fait du travail professionnel de la femme. Le marquage sexuel des tâches ne tend pas à s'estomper. Les tâches féminines restent réservées aux femmes dans plus de 80 % des cas, même si les hommes dont la femme est jeune et active à plein temps ont six fois plus de chances de les prendre en charge que ceux dont la femme est âgée et inactive. Les hommes dont la femme est jeune sont cependant plus enclins à assumer des tâches masculines dès que leur femme travaille (7 % de plus) comme s'il était plus aisé de prendre en charge une tâche marquée par son propre sexe, même si en d'autres circonstances (si la femme était inactive) on ne l'aurait pas fait, que de prendre en charge une tâche marquée par le sexe opposé - autre manière de dire que dans le partage des tâches se joue un jeu relatif à l'identité de chacun.

Les évolutions les plus sensibles consécutives au travail des femmes concernent justement les tâches dont le marquage sexuel est faible (1) et qui sont d'ailleurs, plus souvent que les autres tâches, assumées par des tiers (femme de ménage, enfants, etc.). L'écart est maximal : 11 %, entre la proportion d'hommes qui assument ces tâches et dont la femme est jeune et travaille à plein temps et celle des hommes qui les assument également et dont la femme est jeune mais inactive. Là où les enjeux identitaires sont faibles, les déplacements d'équilibre sont moins entachés de risques de conflits.

Dans ce contexte, qu'en est-il des couples dont l'homme est un indépendant non agricole ? Globalement, il sont en retrait des évolutions générales, plus proches du pôle traditionnel : les hommes de ce milieu ont deux fois moins de chances que les hommes salariés de prendre en charge des tâches féminines, par exemple. Notons cependant que le milieu agricole est encore plus proche de ce pôle et que dans ce milieu il est des tâches telles que : aller chercher du bois, etc. que les femmes assument plus souvent que les hommes.

Les indépendants non agricoles participent davantage aux tâches domestiques des trois types distingués lorsque leur femme, jeune ou moins jeune, travaille. Mais leur groupe présente une spécificité : alors que, comme tel est le cas général, l'homme d'un couple jeune, participe davantage aux tâches féminines, il participe moins, dans ce milieu, aux tâches masculines - et ceci, quelle que soit la situation d'activité professionnelle de sa femme (2). Faut-il conclure, en ce cas, à une évolution contraire à l'évolution générale, dans le milieu indépendant ? Ce serait en quelque sorte nier la réalité de cette évolution générale que d'en faire la résultante d'évolutions contraires dont on ne s'expliquerait pas la contradiction. Il faut supposer que cette spécificité se rattache au cycle de vie des familles d'indépendants non agricoles et à leur mode de vie. On remarquera en effet que dans ce milieu, beaucoup plus souvent qu'ailleurs, les tâches masculines (le lavage de la voiture surtout) sont effectuées par des tiers (service marchand pouvant entrer dans les frais d'entreprise), dès les premières étapes du cycle de vie. Au cours de ces premières étapes, l'homme est tout à fait prioritairement mobilisé par son travail : il laisse à sa femme ou à un tiers, plus souvent qu'il ne le fera plus tard, le soin de laver la voiture. Serait-ce un exemple de "tâches" dont la responsabilité principale peut changer au cours de la vie du couple parce que l'homme mûr "récupère" une tâche "virile" qui ne lui semblait pas être telle lorsque la réussite professionnelle qu'il visait et qu'il lui fallait construire requérait l'essentiel de ses investissements ?

Les indépendants non agricoles sont en retrait de l'évolution des rapports entre partenaires d'un couple, non seulement parce qu'à âge égal l'homme participe moins souvent aux tâches domestiques, mais aussi parce que les différences entre classes d'âge sont moins accentuées en ce qui les concerne. Cet ensemble socioprofessionnel n'est cependant pas homogène. Si l'on distingue les quatre catégories socioprofessionnelles dont il se compose et qu'on se limite à la sous-population des couples double actifs à

(1) Notamment en ce qui concerne le remplissage et le vidage du lave-vaisselle, il n'y a pas de modèle parental, l'introduction du lave-vaisselle étant, en tout probabilité, postérieure à l'enfance des enquêtés.

(1) Tel est aussi le cas des exploitants agricoles.

temps plein (la plus pertinente, pour notre propos), on remarque que la participation masculine aux tâches domestiques varie peu, encore qu'elle soit plus importante chez les artisans, mais que les femmes, et encore plus les hommes, sont beaucoup plus souvent relayés par des tiers chez les chefs d'entreprise et les professions libérales, catégories des plus aisées et parmi celles qui ont le plus souvent recours à des services marchands pour les tâches domestiques (1) (voir tableau I.7). En conséquence, une manière simple de résoudre le problème du partage des travaux domestiques lorsque la femme travaille, que les temps de travail masculin et féminin s'égalisent et que la contrainte de revenu se desserre, est de faire appel au marché. On paie pour gagner un temps dont la valeur est plus grande non seulement parce que ce temps, s'il est travaillé, est source de revenus élevés, mais aussi parce que le temps libre ainsi dégagé est plus "précieux", les ressources monétaires permettant de le valoriser. Il reste que les travaux masculins, c'est-à-dire ceux qui reviendraient "normalement" à l'homme, sont plus souvent confiés à des tiers que les travaux féminins. Le desserrement des contraintes permis par l'accroissement des ressources monétaires, notamment grâce au travail de la femme, profiterait-il plus à l'homme dont on a déjà vu qu'il bénéficiait de plus de temps libre que son épouse dès que celle-ci travaillait (2) ? Les milieux indépendants aisés donneraient à voir qu'il en est bien ainsi.

Tableau I.7

Probabilité (%) de prise en charge d'une tâche quelconque par l'homme, la femme, un tiers selon le type de tâche et la PCS ou le statut professionnel de l'homme

PCS de l'homme	Effectifs	Tâches féminines			Tâches masculines			Tâches partagées		
		Hommes	Femmes	Tiers	Hommes	Femmes	Tiers	Hommes	Femmes	Tiers
Exploitant agricole	115	0.1	97.9	2.0	49.2	39.9	10.9	1.4	91.4	4.2
Artisan	68	2.4	93.1	4.5	63.1	25.4	11.5	10.5	79.0	10.5
Commerçant	68	0.8	94.5	4.7	61.7	20.2	28.1	11.0	79.1	9.9
Chef d'entreprise	12	(0.0)	(77.9)	(22.1)	(50.0)	(12.8)	(37.2)	(5.6)	(70.9)	(23.2)
Profession libérale	15	(1.5)	(80.5)	(18.0)	(45.4)	(12.9)	(41.7)	(7.9)	(75.6)	(16.5)
Cadre supérieur	134	4.3	84.2	11.5	54.6	13.1	32.3	22.7	58.0	19.3
Profession intermédiaire	292	3.0	91.2	5.2	76.7	9.7	13.6	18.2	68.1	13.7
Employé	164	2.6	94.0	3.4	80.3	6.3	13.4	20.7	63.9	15.4
Ouvrier	461	2.3	95.1	2.6	82.7	10.0	7.3	16.8	71.6	11.6
Indépendant	278	0.9	94.1	5.0	54.6	28.7	16.7	7.8	83.5	8.7
Salarié	1121	2.8	92.7	4.5	77.4	9.8	12.8	18.5	67.8	13.7

(Couples double actifs à plein temps)

(1) On aurait des résultats équivalents, mais moins nettement contrastés (notamment le recours à des tiers est moins fréquent), en considérant ces catégories indépendamment de la situation professionnelle de la femme et donc avec des sous-échantillons plus importants (respectivement 169, 121, 31 et 52 observations).

(2) Il est vrai que pour que la comparaison soit rigoureuse, il faudrait considérer les tâches féminines habituellement confiées à du personnel de service (ménage, vaisselle, cuisine, repassage...) et éliminer les tâches plus rares telles que recoudre un bouton.

3. Le rapport subjectif aux tâches domestiques

Il n'est pas étonnant que les femmes, ayant à assumer la plupart des tâches quotidiennes, se plaignent davantage que les hommes : peut apparaître comme corvée ce qui est répétitif et fréquent. Pourtant le rapport subjectif aux tâches quotidiennes au sein du ménage est complexe et loin de simplement dépendre, de façon linéaire en quelque sorte, du temps que l'on y consacre. Si tel était le cas, on se plaindrait moins des tâches que l'on effectue à titre secondaire que des tâches que l'on effectue à titre principal, quelle que soit la nature de ces tâches et leur marque, féminine ou masculine. Or tel n'est pas le cas. Le fait qu'il convient de remarquer est, au contraire, le suivant : les hommes se plaignent davantage lorsqu'ils effectuent des tâches féminines que lorsqu'ils effectuent des tâches masculines, l'inverse étant vrai pour les femmes ; de telle sorte que l'on peut interpréter ce fait comme signifiant une difficulté à accepter un renversement de la norme du partage des tâches entre les sexes ou, dit autrement, que l'on risque d'avoir quelque plus grand déplaisir à effectuer des tâches que l'on considère être celles réservées à l'autre sexe - hommes et femmes se plaignant beaucoup plus rarement d'effectuer les tâches moins nettement marquées sexuellement (voir tableau I.8).

Tableau I.8

Fréquence (%) des réponses "corvée" selon le type de tâche,
le sexe du répondant et l'âge de la femme
(ensemble des couples et couples dont l'homme est un indépendant
non agricole)

	Tâches féminines		Tâches masculines		Tâches partagées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ENSEMBLE	15.1	18.3	12.3	23.6	10.7	15.5
INDEPENDANTS NON AGRICILES	27.5	17.4	13.3	30.8	11.6	18.2
dont : Femmes ≤ 35 ans	9.6	24.7	20.7	29.4	16.0	21.7
Femmes ≥ 35 ans	39.9	12.6	10.2	32.2	8.7	15.7

(Couples doubles actifs à plein temps)

On observe les mêmes phénomènes lorsqu'on se limite aux couples dont l'homme est un indépendant non agricole. Mais en ce cas, les tensions semblent plus vives, hommes et femmes étant plus prompts à se plaindre de leur vie domestique, surtout lorsqu'ils effectuent des tâches normalement prises en charge par l'autre sexe. Et si l'on distingue les couples d'indépendants non agricoles selon l'âge de l'épouse, il apparaît que les jeunes épouses sont plus fréquemment insatisfaites d'effectuer et tâches féminines et tâches partagées. On peut en conclure que les jeunes femmes d'indépendants non agricoles actives à plein temps sont parmi les femmes dont la vie quotidienne est la plus tendue.

II - MENAGE ET ENTREPRISE : DEUX ENTITES SEPARÉES ?

Dans les professions indépendantes non agricoles, à un moindre degré certes que dans l'agriculture, vie familiale et vie professionnelle sont imbriquées l'une dans l'autre. Non seulement parce que la femme collabore avec son mari, mais aussi parce que les espaces et les temps de la vie domestique et du travail professionnel se chevauchent ou se confondent souvent, que la frontière entre l'économie domestique et celle de l'entreprise n'est pas toujours clairement tracée et, plus généralement, que les projets familial et professionnel se soutiennent l'un l'autre, comme le montre le cas typique de l'artisanat de l'alimentation - secteur dans lequel on attend de s'être marié pour s'installer, ou, autrement dit, on attend de pouvoir s'installer dans un avenir proche pour se marier.

Nous voudrions dans ce qui suit, étayer cette idée par quelques statistiques relatives aux temps et aux espaces de travail ainsi qu'au comportement économique (1). Une manière de tester l'implication du conjoint dans le projet professionnel du futur indépendant non agricole est de savoir, pour ceux d'entre ces derniers qui connaissaient déjà leur épouse avant de s'installer, si celle-ci avait, peu ou prou, influencé leur décision d'installation. 25 % des artisans et commerçants interrogés en 1976 répondaient que oui - et cela était le cas de 53 % des artisans de l'alimentation. Une épouse qui collabore avec son mari à temps plein avait influencé le choix de ce dernier dans 32 % des cas ; 19 %, si elle collabore à temps partiel ; 10 % si elle exerce une activité professionnelle propre et 11 % si elle est inactive.

En cas de collaboration, cette influence était plus fréquente pour les installations récentes (de moins de huit ans : 44 et 28 %, contre respectivement 30 et 21 %, selon qu'il s'agit de travail à temps plein ou de travail à temps partiel, pour les installations plus anciennes). Par contre, au cas où l'épouse a une activité professionnelle propre, c'est l'inverse : 7 % contre 18 %, comme si, avec les générations, la collaboration des époux correspondait davantage à un projet de couple et que, au contraire, les choix professionnels étaient davantage autonomes lorsque chacun poursuivait un projet personnel.

La participation de l'épouse au fonctionnement de l'entreprise tend à brouiller la frontière entre l'économie professionnelle et l'économie domestique, en dépit d'une tendance à une clarification de celle-ci avec les générations : ainsi 27 % des artisans et commerçants dont la femme avait 35 ans au plus en 1976 affirmaient alors qu'ils s'attribuaient un revenu irrégulier chaque mois, surtout en fonction des besoins de leur famille, contre 34 % de ceux dont l'épouse était plus âgée. Mais la rupture était encore plus franche selon que l'épouse exerçait une activité professionnelle propre, sans aider son mari : 17 %, tout en l'aidant : 20 %, ou qu'elle collaborait uniquement avec lui plus de 12 heures par semaine : 35 %, ou était inactive ou l'aidait marginalement : 35 %.

(1) Cette dernière dimension ne sera analysée que pour les artisans et commerçants, agents pour lesquels nous disposons des données de l'enquête du CREDOC de 1976.

Le prélèvement d'argent au fur et à mesure des besoins de la famille dépend de la période du cycle de vie familiale de telle sorte que, l'effet de génération jouant en sens inverse, la proportion de tels cas ne varie pas selon l'âge de l'épouse : elle est de l'ordre de 29 % dans l'ensemble ; mais elle dépend de la situation professionnelle de celle-ci, telle que nous venons de la définir : respectivement 13 et 19 % contre 35 et 28 %. La présence de l'épouse dans l'entreprise fait ainsi s'interpénétrer les gestions du travail et du foyer. A l'inverse, le travail professionnel propre à l'épouse les sépare puisque le revenu personnel de l'épouse permet à celle-ci de dépendre moins de l'entreprise du mari.

Ces prélèvements sont plus souvent faits sur le compte de l'entreprise (virements ou retraits bancaire ou postal) et moins souvent en espèces retirées à la caisse, pour les jeunes ménages ; mais cela dépend aussi de la situation de l'épouse : sa participation renforce le comportement informel qui consiste à "puiser dans la caisse", comme cela est facilité, il est vrai, par la nature même de la profession (artisanat alimentaire, services, commerce) (voir tableau II.1).

La collaboration de l'épouse est en corrélation avec un comportement économique moderniste : l'utilisation d'un compte-chèque ; d'un compte-chèque du ménage dans 93 % des cas, contre 89 % si l'épouse a une activité professionnelle propre et 85 % si elle est inactive (l'épouse ayant la signature sur ce compte-chèque dans plus de 93 % des cas, quelle que soit sa situation professionnelle) ; d'un compte-chèque de l'entreprise dans 96 % des cas, si l'épouse y travaille à temps plein, 90 % si elle y travaille à temps partiel, contre 76 % si elle est inactive et 68 % si elle a une activité professionnelle propre (l'épouse ayant la signature sur ce compte-chèque d'entreprise dans 97 % des cas, sauf si elle est inactive : 85 %).

Participation de l'épouse signifie certes brouillage des frontières entre économie domestique et économie d'entreprise, mais non pas forcément passéisme et refus de la modernité. Bien des épouses d'artisans suroccupés par leur métier font une comptabilité et une gestion minimales que l'homme aurait eu tendance à négliger : les contraintes de la vie domestique que la femme gère exigent des rentrées d'argent dans le ménage. Là où l'artisan est négligent, oublie d'envoyer des factures au client et, en conséquence, traîne à donner de l'argent à sa femme inactive qui lui en demande (comportement peu rationnel qui certes tend à disparaître mais n'a pas encore disparu dans certains secteurs, tel le petit artisanat du bâtiment), l'épouse qui "a mis son nez dans la paperasserie" et aide son mari est plus prompte à exiger des rentrées d'argent dont dépend la gestion des affaires domestiques qu'elle a en charge. Mais, en dépit de cette charge, ce n'est pas l'épouse qui tient toujours les cordons de la bourse. C'est encore l'homme dans 25 % des cas lorsque l'épouse est inactive, contre 10 % lorsqu'elle collabore avec lui et 15 % si elle a une activité propre. L'épouse tient elle-même ces cordons dans respectivement 40, 47 et 43 % des cas, les autres cas correspondant à un partage de cette responsabilité. Ce partage tend à devenir la norme dans les jeunes générations : 46 % si l'épouse a moins de 35 ans, contre 39 % si elle est plus âgée (1) (les proportions de cas où c'est l'homme (resp. la femme) qui "tient les cordons" étant de 11 % contre 15 % (resp. 44 % contre 46 %).

(1) Ces chiffres de 1976 seraient certainement différents en 1988 - mais la tendance est indiquée par leurs "variations synchroniques".

Tableau II.1

Prélèvement d'argent selon différents facteurs

En liquide, dans la caisse	OUI	OUI	NON	NON (1)	
Sur le compte de l'entreprise	OUI	NON	OUI	NON	TOTAL
Femmes de 35 ans au plus	31	26	39	4	100
Femmes de plus de 35 ans	31	39	25	5	100
Femmes n'ayant qu'une activité professionnelle propre... et aidant, de plus, leur mari	22	23	45	10	100
Actives dans l'entreprise uniquement	30	47	19	5	100
Inactive ou aidant marginalement leur mari	37	24	37	2	100
<u>ACTIVITE ECONOMIQUE :</u>					
Production-réparation	33	24	39	4	100
BTP	32	16	49	3	100
Alimentation	35	43	18	4	100
Autres fabrications	37	16	44	3	100
Transports	31	34	27	8	100
Services	26	52	22	0	100
Commerce	28	55	11	6	100

Source : Enquête CREDOC 1976 - Artisans et commerçants mariés de sexe masculin
(1) Cela implique qu'on s'attribue un fixe, chaque mois.

A la question "faites-vous réellement une différence entre la caisse de votre entreprise et la caisse qui sert aux dépenses quotidiennes de la famille ?", les artisans et commerçants mariés répondent en se départageant en deux moitiés à peu près égales, indépendamment de l'âge de leur femme.

	<u>Ensemble</u>	<u>Femmes de 35 ans au plus</u>	<u>Femmes de plus de 35 ans</u>
. Oui, il y a deux caisses séparées	51 %	52 %	51 %
. Non, il n'y a qu'une seule caisse	41 %	39 %	42 %
. Oui, mais il peut arriver qu'on en prenne d'une caisse pour le mettre dans l'autre	6 %	7 %	5 %
. N.D.	2 %	2 %	2 %

Mais lorsque la femme collabore avec son mari, la proportion de cas où il n'y a qu'une seule caisse est beaucoup plus forte : 50 % (contre respectivement 24 %, 34 % et 38 % pour les trois autres situations distinguées) - ce qui encore indique un brouillage de la frontière entre économie domestique et économie d'entreprise.

L'indissociation des comportements s'ancre dans un recouvrement des lieux et des temps du travail professionnel et du travail domestique. On peut considérer que 11,5 % des indépendants non agricoles travaillent à leur domicile et 5,3 % dans une boutique, un office ou un atelier attenant à celui-ci (1). Ces proportions sont plus fortes pour les commerçants : 16,2 % et 7,7 %, que pour les artisans : 9,8 % et 4,7 %, les professions libérales : 8,4 % et 2,3 % ou les chefs d'entreprise : 6,4 % et 4,0 % (2).

Les conjointes d'indépendants non agricoles susceptibles de collaborer avec leur mari, parce qu'elles sont elles-mêmes indépendantes non agricoles associées ou aides familiales, sont relativement plus nombreuses à travailler à domicile : 16,9 %, ou dans un local attenant : 5,3 % (ce dernier pourcentage est le même que pour les hommes. L'égalité indique que si le local est attenant au domicile - le plus souvent il s'agit d'une boutique de commerçant ou d'artisan de l'alimentation -, les conjoints travaillent ensemble). Toutefois, le lieu de travail de l'épouse d'un indépendant non agricole qui collabore avec son mari est le plus souvent double : en partie à domicile, en partie dans l'entreprise, l'office, le cabinet, la boutique, etc., distincts du précédent. Aussi avons-nous appréhendé cette situation à travers les réponses des enquêtés qui, dans l'enquête sur les budgets-temps, devaient fournir des informations sur leur temps de travail, sur le lieu de travail d'une part, à domicile d'autre part, au cours de la semaine étudiée, de même que sur le lieu où ils prenaient leur déjeuner.

Une majorité d'indépendants non agricoles déjeunent à leur domicile : 66,5 % contre 48,7 % de l'ensemble des hommes mariés ou vivant en couple (dont 95,8 % d'exploitants agricoles et 42,3 % de salariés) (3). Ils le font plus souvent lorsque leur femme est inactive : 69,6 %, que si elle est active : 65,1 % (65,9 % des épouses déjeunent alors elles-mêmes au domicile), et, en ce cas, plus souvent si l'épouse est elle-même indépendante non agricole : 65,5 % (76,0 % en ce qui la concerne) et plus particulièrement si elle a le statut d'associée ou d'aide familiale, ce qui correspond à la situation-type de collaboration des conjoints : 72,9 % (78,4 % en ce qui la concerne).

(1) Cette dernière estimation correspond aux réponses suivantes des enquêtés : le lieu de travail est fixe et différent du domicile ; le temps de trajet hebdomadaire total entre le domicile et le lieu de travail (y compris les déplacements pour le déjeuner) est inférieur à une demi-heure.

(2) Ces proportions sont de 42,0 % et 0,4 % pour les exploitants agricoles et 0,6 % et 1,1 % pour les salariés (Enquête budget-temps 1985-1986).

(3) Rappelons que les chiffres concernent les hommes actifs à plein temps mariés ou vivant maritalement.

On a là un indicateur de proximité entre l'espace de travail et l'espace domestique. Ce résultat est corroboré par les variations de la proportion du temps de travail hebdomadaire effectué à domicile (voir tableau II.2) : les exploitants agricoles travaillent à domicile près de la moitié du temps, les salariés pratiquement pas. Les indépendants non agricoles : près du cinquième de leur temps dans leur ensemble ; près du quart si leur femme est active à plein temps, près du tiers (plus du tiers en ce qui la concerne) si elle est associée et aide familiale - cas typiques de collaboration.

Tableau II.2

Proportion (en %) du temps hebdomadaire de travail correspondant à un travail au domicile

HOMMES ACTIFS	Hommes	Hommes dont la femme est active	Femmes actives
ENSEMBLE	9.5	11.3	13.3
dont : . Exploitants agricoles	46.2	46.8	47.2
. Indépendants non agricoles	19.2	22.3	23.5
. Salariés	0.2	0.3	0.7
INDEPENDANTS NON AGRICOLES DONT LA FEMME EST :			
. Inactive	15.9	-	-
. Active à temps partiel	-	15.3	15.3
. Active à temps plein	-	24.1	26.0
INDEPENDANTS NON AGRICOLES DONT LA FEMME EST ACTIVE ET EST ELLE-MEME :			
. Indépendante non agricole	-	26.7	33.1
. Associée ou aide familiale	-	31.6	38.7
. Autre active	-	9.6	11.1
INDEPENDANTS NON AGRICOLES DONT LA FEMME EST ACTIVE ET QUI SONT EUX-MEMES :			
. Artisans	-	19.7	26.5
. Commerçants	-	22.2	22.2
. Chefs d'entreprise	-	16.0	20.3
. Professions libérales	-	26.2	17.0

(Couples dont l'homme est actif)

Le travail de l'épouse en tant qu'indépendante non agricole est donc associé à un recouvrement croissant de l'espace et du temps domestiques et de l'espace et du temps professionnels (1). Toutefois, il existe des différences entre catégories socioprofessionnelles : les hommes professions libérales travaillent plus fréquemment à domicile que les autres indépendants non agricoles. Il en est ainsi des femmes d'artisans par rapport aux femmes des autres professions (2).

Mari et femme commerçants qui, le plus souvent, effectuent des tâches parallèles, travaillent aussi souvent l'un que l'autre à la maison. Femmes d'artisans et de chefs d'entreprise y travaillent plus souvent que leur mari. C'est l'inverse pour les femmes de professions libérales (sauf, évidemment, si elles collaborent avec leur mari) (3).

En définitive, le mode de vie des indépendants non agricoles paraît plus traditionnel, plus marqué par le poids du passé, que celui des salariés, encore qu'il le soit moins que celui des exploitants agricoles. Dans l'évolution générale des modes de vie et des mentalités, les différents groupes sociaux n'évoluent pas tous à la même vitesse. Il en va ainsi de l'évolution des moeurs dont le divorce, que l'on va étudier dans le prochain chapitre, est un indicateur des plus significatifs.

(1) Une analyse plus fine montrerait que l'épouse effectue à domicile des tâches professionnelles et des tâches domestiques dans des plages de temps alternées - voire indissociables (activité principale : faire les comptes ; activité secondaire dans la même plage de temps : surveiller les devoirs des enfants, etc.)

(2) Souvent dans le bâtiment, et alors que l'homme travaille à l'extérieur, la femme ne travaille qu'à domicile.

(3) On ne peut produire de statistiques par statut de l'épouse croisées avec la PCS du mari indépendant non agricole, faute d'effectifs suffisants.

C H A P I T R E V

R U P T U R E S

C H A P I T R E V

R U P T U R E S

I - LE DIVORCE EN MILIEU INDEPENDANT NON AGRICOLE

On divorce moins en milieu indépendant. Cette idée reçue mérite examen. On la justifie en général par cette autre : que les conjoints ont, dans ce milieu, plus d'intérêts patrimoniaux communs qu'ils cherchent donc à préserver, en dépit des difficultés de la vie commune. Il est d'ailleurs vrai que si l'activité professionnelle est une activité de couple, chaque membre exerçant une fonction spécifique et complémentaire de celle de l'autre, le divorce remet en question la situation professionnelle de chacun.

Les statistiques sur le divorce selon le milieu social sont rares. En nous référant au travail de Guy DESPLANQUES déjà cité (1), on peut valider par les faits l'idée selon laquelle les agriculteurs divorcent et continuent de divorcer beaucoup moins souvent que les autres catégories sociales. On ne peut se prononcer en ce qui concerne les professions libérales, assimilées aux cadres, et qui ont sans doute un comportement proche de ces derniers. Pour ce qui est des artisans et des commerçants, on peut observer que la probabilité de divorcer dans les sept premières années du mariage est inférieure à la probabilité moyenne, et que même si elle passe du simple au double entre les années 1950 et les années 1970, elle augmente relativement moins que la probabilité moyenne qui, elle, passe du simple au triple (de 14,9 ‰ à 30,0 ‰ contre de 16,9 ‰ à 48,6 ‰).

On divorce donc peu, dans ces milieux, au cours des années qui suivent le mariage et qui sont celles où le projet professionnel s'affirme et se réalise, qu'il demande une forte mobilisation des deux membres du couple, que ces derniers collaborent ou pas.

Par contre, la probabilité de divorcer au bout de vingt ans de mariage est du même ordre que la probabilité moyenne : elle est de 61,6 ‰ contre 57,3 ‰, pour les mariages conclus entre 1952 et 1954, de 61,9 ‰ contre 67,0 ‰ pour les mariages conclus entre 1955 et 1959 (la probabilité de divorcer au bout de dix-sept ans de mariage étant de 70,7 ‰ contre 77,5 ‰ en moyenne, pour les mariages contractés entre 1960 et 1964). De la sorte, les "vieux couples" d'artisans ou de commerçants sont plus souvent brisés que les "vieux couples" d'ouvriers ou de professions intermédiaires. Bien que nous ne puissions

(1) Cycle de vie et milieux sociaux. On analysera dans ce qui suit le tableau de la page 257 donnant la probabilité de divorcer dans les n premières années (n = 7, 12, 17, 20) pour les premiers mariages contractés par des femmes de moins de 35 ans, selon la date du mariage et le groupe socioprofessionnel du mari.

inférer de ces chiffres ce qui se passera dans les années 1990 pour les couples d'artisans et de commerçants ayant contracté mariage dans les années 1970, on peut conjecturer que, même si la probabilité de divorcer à long terme n'augmentera pas aussi vite que la probabilité moyenne, elle demeurera plus proche de celle-ci que ne le sera la probabilité de divorcer à moyen terme (dans les premières années après le mariage) de la probabilité moyenne correspondante.

Ce phénomène est intéressant parce qu'il traduit en chiffres une réalité que plusieurs femmes d'indépendants non agricoles nous ont décrite : une fois la situation professionnelle stabilisée, les enfants élevés, la femme d'indépendant non agricole réalise, si elle collabore avec son mari, qu'elle n'est pas reconnue et peut avoir alors tendance à protester, à remettre en question un équilibre relationnel que son mari croyait stable, provoquant par là un conflit et rendant plus probable le divorce. Le processus ne saurait être aussi schématique ni aussi univoque, cependant. Il est nécessaire de se demander qui, parmi les femmes d'indépendants non agricoles, a plus de chances de divorcer. L'initiative du divorce ne revient pas toujours à la femme et, depuis 1975, les demandes de divorce conjointes ont sensiblement progressé (1).

Ainsi, en 1973, 63,4 % des épouses de patrons de l'industrie et du commerce (à peine plus qu'en moyenne : 62,5 %) avaient eu l'initiative de la demande de divorce. Elles n'étaient plus que 51,0 % en 1977 (contre 49,7 % en moyenne) ; mais alors, il y avait eu 27,3 % de demandes conjointes (contre 28,0 % en moyenne). Le rapport entre taux de demande de l'épouse et taux de demande du mari, pratiquement égal au rapport moyen en 1973 (1,7 dans les deux cas), lui est supérieur en 1977 (2,4 contre 2,2).

Dans une mesure un peu plus grande que celle correspondant à l'ensemble des femmes, les épouses d'indépendants non agricoles prennent donc relativement plus souvent que leur mari l'initiative du divorce : telle est la tendance qui s'accroît. Mais on peut se demander si la femme ne prend pas une telle initiative de façon plus ou moins probable selon le rapport de forces économiques entre les conjoints. On a ainsi analysé quelques chiffres relatifs aux couples dont un conjoint au moins était artisan ou petit commerçant (PCA). En 1977, l'initiative était revenue à la femme plus souvent pour les couples dans lesquels : la femme était PCA et l'homme employé ou ouvrier, ou bien encore pour les couples dont les deux conjoints étaient PCA (et donc avaient de bonnes chances de collaborer (2)). A l'inverse, l'initiative était revenue beaucoup plus souvent à l'homme PCA dont la femme était inactive et les demandes conjointes étaient beaucoup plus fréquentes lorsqu'elles émanaient de couples dont un des membres était cadre (voir tableau I.1).

(1) Les pourcentages dont on analyse ci-dessous les variations ont été calculés par nous-même à partir des chiffres publiés par l'INSEE, Collections D, n° 85-86 et concernant le Divorce en France (Tome II, tableaux pages 380-384).

(2) Les PCS confondent tous les statuts (employeur, indépendant, aide familial).

Tableau I.1

**Distribution des demandes de divorce
selon qu'elle est formulée par la femme, le mari ou conjointement
en fonction des PCS des époux
- Evolution entre 1973 et 1977 -**

PCS		Demande formulée par :			TOTAL
		la femme	le mari	Conjointement	
Toutes catégories					
. 1973		62.5	36.2	1.3	100.0
. 1977		49.7	21.6	28.0	100.0
Cas où la femme est inactive					
. 1973		50.5	48.4	1.1	100.0
. 1977		50.3	31.2	18.5	100.0
Homme patron de l'industrie ou du commerce					
. 1973		63.4	36.5	0.1	100.0
. 1977		51.0	21.7	27.3	100.0
Femme patron de l'industrie ou du commerce					
. 1973		69.8	30.0	0.2	100.0
. 1977		34.3	15.9	51.8	100.0
<u>Homme</u>	<u>Femme</u>				
PCA	PCA				
	. 1973	71.6	26.4	2.0	100.0
	. 1977	56.5	11.7	33.8	100.0
Cadre sup. ou moyen	PCA				
	. 1973	55.4	43.6	1.0	100.0
	. 1977	39.7	20.1	40.2	100.0
Employé ou ouvrier	PCA				
	. 1973	74.5	23.6	1.9	100.0
	. 1977	56.8	16.3	26.9	100.0
PCA	Cadre sup. ou moyen				
	. 1973	73.0	25.9	1.1	100.0
	. 1977	44.5	16.5	39.0	100.0
PCA	Employé ou ouvrier				
	. 1973	67.8	31.4	0.8	100.0
	. 1977	52.4	20.0	27.6	100.0
PCA	Inactive				
	. 1973	56.0	42.6	1.4	100.0
	. 1977	48.9	29.5	21.6	100.0

Source : INSEE - Le divorce en France (proportions calculées par l'auteur)

Les chiffres publiés par l'INSEE relatifs aux demandes de divorce selon les PCS croisées des époux ne concernent pas tous les croisements possibles. Ainsi pour des époux PCA, on peut uniquement considérer, pour les demandes de divorce en 1977, les couples dont la femme était soit elle-même PCA (10,9 % des couples considérés), soit cadre (8,6 %), soit autre salariée (42,7 %), soit inactive (1) (37,8 %). On observe cependant que les couples de PCA, lesquels ont de bonnes chances de collaborer, sont relativement moins nombreux qu'ils ne le sont dans l'ensemble des couples mariés dont l'homme est artisan ou commerçant (2). Par contre, le sont plus, les couples dont la femme est inactive ou a une activité salariée. L'activité commune rend donc le divorce moins probable.

Les données de l'enquête Famille permettent d'affiner ce résultat. En effet, la proportion de femmes divorcées ou séparées parmi les épouses ou ex-épouses non remariées (et donc divorcées, séparées ou veuves) d'indépendants non agricoles est moins élevée qu'en moyenne lorsque la femme était aide familiale à son mariage - et ce, quelle que soit la PCS de l'(ex)-époux. Par contre, elle est toujours plus élevée que la proportion moyenne lorsque la femme était indépendante à son mariage (sans que l'on sache si elle était alors associée avec son mari ou exerçait une activité propre) (3).

L'indépendance professionnelle de la femme, au mariage, rend le divorce plus probable que le salariat (le salariat public, plus stable, le rend plus probable que le salariat privé) ou l'inactivité ; et ce salariat le rend plus probable que la collaboration avec le mari : l'émancipation économique de la femme d'un indépendant non agricole va de pair avec sa propension au divorce ; mais que les inactives divorcent plus souvent que les aides familiales est en soi révélateur de la situation particulière de ces femmes qui collaborent avec leur mari tout en ne bénéficiant pas des droits généralement accordés aux personnes actives (voir tableau I.2).

(1) Manquent donc les épouses exerçant une autre activité non salariée.

(2) La comparaison n'est qu'approximative. On peut se référer aux chiffres déjà analysés de l'enquête Famille de 1982. L'enquête de l'INED de 1985 sur la situation des femmes ayant connu le divorce ou la séparation permet d'estimer à 18 % la proportion des ex-épouses d'indépendants non agricoles qui, jusqu'à la séparation au moins, n'avaient jamais travaillé : proportion nettement supérieure à la proportion correspondante des femmes mariées, selon l'enquête Famille 1982 qui avait d'ailleurs permis de réaliser l'échantillonnage de l'enquête de l'INED.

(3) Le fait que les femmes de commerçants indépendantes, lesquelles sont plus fréquemment associées avec leur mari, divorcent relativement moins que les autres femmes indépendantes à leur mariage et que l'inverse est vrai pour les femmes des professions libérales qui ont, quant à elles, plus fréquemment une activité propre lorsqu'elles sont indépendantes, tend à montrer que l'association professionnelle entre conjoints rend le divorce moins probable, tandis que l'indépendance professionnelle de la femme qui exerce pour son propre compte une activité non salariée le rend plus probable.

Tableau I.2

**Proportion (en %) de divorcées (séparées) parmi les (ex)-épouses
d'indépendants non agricoles
selon la PCS de leur (ex)-mari et leur situation professionnelle au mariage**

PCS de l'(ex)-mari	Situation professionnelle de la femme au mariage					
	Indép.	Aide fam.	Salariée privé	Salariée public	Inactive	ENSEMBLE
ENSEMBLE	10.2	5.9	6.9	8.0	7.2	7.2
Artisan	10.1	6.0	6.4	7.3	7.0	6.8
Commerçant	9.0	6.1	8.0	9.6	7.2	7.8
Chef d'entreprise	10.3	3.7	6.7	6.2	7.5	6.9
Profession libé.	13.1	5.0	7.3	8.7	7.9	8.2

Source : enquête Famille 1982

Sont-ce les femmes les mieux dotées scolairement qui ont le plus de chances de divorcer ? On répondra indirectement à cette question en analysant les variations de la proportion de femmes divorcées ou séparées parmi les (ex)-femmes d'indépendants non agricoles d'une même tranche d'âge (1), selon le niveau de leur diplôme de niveau le plus élevé. Quelle que soit la tranche d'âge, la proportion de femmes divorcées ou séparées est plus forte aux extrêmes, c'est-à-dire lorsque la femme est détentrice du baccalauréat, mais aussi lorsqu'elle n'a aucun diplôme (voir tableau I.3). Ce résultat suggère que la probabilité de divorcer est d'autant plus forte, non pas que le niveau de culture de la femme, et donc ses potentialités d'émancipation, sont plus élevés, mais que l'écart culturel entre les conjoints est plus grand. Cette dernière hypothèse est étayée par l'analyse des variations de la proportion de femmes divorcées ou séparées selon le niveau de leur diplôme et la catégorie socioprofessionnelle de l'(ex)-conjoint (2). On observe qu'elle est plus forte aux extrêmes, à la nuance suivante près : pour les catégories d'artisans et de commerçants, en général peu diplômées, elle est nettement plus élevée pour les femmes détentrices du baccalauréat, c'est-à-dire pour celles qui ont toutes chances d'être (beaucoup) plus instruites que leur (ex)-mari. Par contre, pour les professions libérales (en général fortement diplômées), elle décroît avec le niveau de diplôme de la femme. La probabilité de divorcer est donc d'autant plus forte que l'écart culturel entre les conjoints est plus grand (voir tableau I.4).

(1) C'est-à-dire l'ensemble des femmes mariées, séparées, divorcées ou veuves dont le mari est ou était indépendant non agricole, mais qui, en cas de rupture, ne se sont pas remariées.

(2) L'enquête ne fournit pas d'information sur le niveau de diplôme de l'ex-conjoint.

Tableau I.3

**Proportion (en %) de femmes divorcées ou séparées
parmi les épouses ou ex-épouses (séparées, divorcées ou veuves)
non remariées d'indépendants non agricoles
selon le diplôme de la femme et son âge ou la PCS de l'(ex)-mari**

	Diplôme de la femme				ENSEMBLE
	Aucun	CEP	BEPC	Bacc. ou plus	
<u>Age de la femme :</u>					
≤ 35 ans	6.7	5.7	6.2	6.3	6.2
de 35 à 49 ans	8.2	5.7	7.6	9.1	7.5
50 ans et plus	7.3	5.1	7.7	11.4	7.0
ENSEMBLE	7.6	5.4	7.1	8.6	7.0
<u>PCS de l'(ex)-mari</u>					
Artisan	7.5	5.1	6.8	10.4	6.8
Commerçant	7.7	6.1	8.0	11.6	7.8
Chef d'entreprise	7.4	4.7	7.5	7.4	6.9
Profession. libé.	12.2	9.9	8.5	7.3	8.2

Source : INSEE, Enquête Famille 1982

Selon une statistique de l'INED (enquête de 1985-86 sur la situation des femmes divorcées), relative aux motifs de séparation sur initiative féminine (1), les ex-épouses d'artisans et de commerçants invoquent principalement pour motif les défauts de leur ex-mari (40 % des cas, dont 20 % pour alcoolisme ou violence, pourcentage plus élevé qu'en moyenne, plus proche de celui des ex-épouses d'ouvriers qualifiés : 41 %, que de celui des ex-épouses de professions intermédiaires : 29 %), mais aussi l'infidélité du mari (18 %, pourcentage moyen, plus proche de celui des professions intermédiaires : 21 %, que de celui des ouvriers qualifiés : 13 %), ou son manque d'intérêt pour la vie familiale (12 %, pourcentage maximum, contre 11 % dans les autres PCS, hormis les ouvriers spécialisés pour lesquels il est de 9 %). Les incompatibilités -forme rationalisée de motif impliquant une reconnaissance de torts réciproques avant la rupture -, sont un motif peu fréquent dans ce milieu (9 %, contre 11 % pour les ouvriers qualifiés, 16 % pour les professions intermédiaires). C'est dire que les difficultés de la vie quotidienne y ont peut-être plus de chances d'aboutir à une crise aiguë - crise marquée par une rupture à chaud.

(1) Cf. Patrick FESTY et Marie-France VALETAS : "Le divorce en plus", Société française, n° 26, Janv-Fév-Mars 1988, pp. 20-24

D'ailleurs hommes et femmes de ces milieux insistent plus que les autres individus des deux sexes sur la mésentente du couple, le changement des mentalités et les difficultés de la vie quotidienne pour expliquer l'augmentation (présupposée par la question, mais cependant attestée par les faits statistiques) du nombre des divorces, lorsqu'ils sont conviés à le faire (1).

Les femmes d'indépendants non agricoles sont relativement plus nombreuses que leurs maris à expliquer l'augmentation du nombre des divorces par les difficultés de la vie quotidienne. Elles le sont plus que les autres femmes mariées ou vivant en couple, également. Toutefois les femmes qui sont elles-mêmes indépendantes non agricoles, fortes de ce statut, sont relativement plus nombreuses, quant à elles, à l'expliquer par l'indépendance ou l'activité professionnelle de la femme (voir tableau I.4).

Ces difficultés sont-elles attribuées au manque de disponibilité du mari pour sa famille du fait de sa situation professionnelle ? Les femmes divorcées ou séparées interrogées par l'INED répondent affirmativement à la question : "Auriez-vous souhaité que sa vie professionnelle (celle du mari) se déroule autrement pendant votre union ?" dans 42,4 % des cas. A peine plus lorsque l'ex-mari était indépendant non agricole : 43,1 %. Les ex-épouses d'indépendants non agricoles ayant répondu positivement à la question précédente sont 8 % à stigmatiser tout d'abord les conséquences du travail de leur mari sur la vie familiale, contre 6 % pour l'ensemble. Certes, les conflits entre vie professionnelle et vie familiale doivent-ils avoir leur part dans le processus de séparation. Ces conflits sont plus aigus en milieu indépendant non agricole qu'ils ne le sont dans d'autres milieux : de l'ordre de 53 % des indépendants non agricoles de chaque sexe répondent qu'ils vivent de tels conflits, dans les enquêtes Aspirations réalisées de 1981 à 1986, contre seulement 30 % des autres actifs de chaque sexe (2)

Parmi les souhaits exprimés en premier par les femmes interrogées par l'INED et qui souhaitaient déjà que la vie professionnelle de leur mari se déroule autrement, on doit noter :

- . le souhait que le mari fût salarié ou fonctionnaire chez 18,4 % des ex-épouses d'indépendants non agricoles, contre 2,5 % pour l'ensemble.
- . le souhait que la vie professionnelle de la femme elle-même se déroule autrement quelle ne s'est déroulée du fait des contraintes liées au travail du mari : 4,6 % contre 2,2 %.
- . le souhait que le mari n'eût pas certains défauts personnels (tels l'alcoolisme, l'agressivité, etc.) : 8,0 % contre 4,3 %.

Par contre, les ex-épouses d'indépendants non agricoles stigmatisent alors beaucoup moins souvent que l'ensemble des femmes le manque de qualités ou les défauts liés à l'exercice de la profession (manque d'ambition, manque de sérieux, manque d'autorité, instabilité, paresse, etc. : 35,6 % contre 54,3 %).

Pour le reste : souhaits quant à l'emploi (8 % contre 9 %), quant aux conditions de travail (9,2 % contre 9,9 %), quant aux gains (6,9 % contre 5,5 %), etc., les ex-épouses d'indépendants non agricoles ne se distinguent pas des autres femmes divorcées ou séparées interrogées par l'INED.

(1) Enquête Aspirations du CREDOC d'Octobre 1986. Voir page 133 et suivantes pour un exposé de la méthode utilisée pour réexploiter une partie de l'information fournie par les enquêtes Aspirations.

(2) Voir chapitre V. L'analyse des attitudes à l'égard de la famille et du travail.

Tableau I.4

Distribution des causes de l'augmentation du nombre des divorces
selon les hommes et les femmes de différents statuts socioprofessionnels

Causes	Indépendants non agricoles		Femmes d'Indép. non agric.	Autres actifs		Femmes d'autres actifs	Inactives	Retraités		Ensemble	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
. Indépendance de la femme	11.5	23.6	14.0	10.9	13.1	14.0	13.2	9.7	12.2	10.8	13.2
. Difficultés de la vie quotidienne	14.1	8.3	18.4	13.1	10.1	11.1	13.5	6.6	9.6	11.5	11.0
. Difficultés de la vie professionnelle	1.2	0.0	0.0	3.0	2.5	2.9	3.1	4.2	1.0	3.3	2.2
. Activité professionnelle de la femme	0.8	9.3	2.9	3.3	6.6	5.1	3.5	4.9	5.3	3.3	5.3
. Changement des mentalités	14.7	14.6	14.0	9.4	8.8	8.7	9.2	13.9	12.5	10.9	10.1
. Ménages trop jeunes	8.1	13.2	6.1	14.3	11.4	12.1	12.0	10.5	9.4	12.7	11.1
. Libération des mœurs	8.1	3.6	7.3	7.9	8.7	8.0	8.5	12.4	9.2	8.9	8.6
. Mariage sans valeur	8.5	0.0	3.9	4.3	4.1	3.1	2.7	1.6	4.8	4.1	3.7
. Lois plus souples	4.0	2.2	3.7	4.6	3.2	4.6	5.9	1.9	4.3	4.0	4.3
. Mésentente du couple	10.0	3.5	13.8	7.5	9.1	8.7	8.9	9.3	7.1	8.1	8.3
. Intolérances	1.1	0.0	1.8	1.5	4.0	3.6	3.2	3.9	5.3	2.2	3.9
. Désir d'indépendance	5.9	5.3	5.3	5.0	6.1	5.0	3.4	4.0	4.4	5.1	4.7
. Infidélité	1.2	0.0	0.0	1.9	2.0	1.7	1.7	6.8	2.5	2.6	2.0
. Irresponsabilité	1.3	3.6	5.3	1.1	2.1	1.7	1.6	3.5	2.5	1.5	2.1
. Ne sait pas	5.7	4.8	1.2	7.6	4.6	6.0	6.9	3.0	6.9	6.6	5.9
. Autres	3.9	8.0	2.2	4.1	3.0	3.2	3.0	3.9	2.5	4.2	3.0
. Non déterminé	0.0	0.0	0.0	0.3	0.7	0.5	0.0	0.0	0.5	0.3	0.4
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : enquête Aspirations 1986 - CREDOC

La mobilisation professionnelle du mari, dans les milieux d'indépendants non agricoles, contraint plus qu'ailleurs l'épouse : celle-ci assume, plus que dans les milieux de salariés, les tâches domestiques et dispose de moins de temps libre (1). On peut se demander si les difficultés de la vie quotidienne ne sont pas pour quelque chose dans le processus de séparation : en d'autres termes, les ex-épouses d'indépendants non agricoles, désormais séparées ou divorcées, étaient-elles plus fortement contraintes par les tâches domestiques, leur mari y participait-il moins souvent que ne le font les hommes mariés de ce milieu ?

Pour répondre à cette question, certes de façon peu précise, nous avons comparé les réponses fournies à des questions du même type, sur le partage des tâches domestiques et des décisions concernant le ménage, par des femmes d'indépendants non agricoles mariées ou vivant en couple et interrogées par l'INSEE en 1979 (2) d'une part, par des ex-épouses de tels agents, désormais séparées ou divorcées et interrogées par l'INED en 1985-86 (3) d'autre part.

La comparaison est possible en ce qui concerne :

- (1) - les travaux ménagers,
- (2) - les démarches administratives,
- (3) - la prise de décision pour les dépenses importantes.

Ces trois thèmes ne sont pas, chacun, subdivisés dans l'enquête de l'INED qui fournit aux personnes interviewées des exemples, tels : banque, impôts, sécurité sociale, etc., pour le second d'entre eux, et : courses, cuisine, vaisselle, repassage, etc. pour le premier. Par contre, l'enquête de l'INSEE abordait la question avec quelques détails. Aussi avons-nous retenu les réponses aux items suivants, parmi ceux clairement distingués par l'INSEE :

Pour la comparaison avec (1), les réponses pour le partage entre les conjoints des tâches : . confection de repas,
. vaisselle,
. lavage des sols.

Pour la comparaison avec (2), les réponses sur le partage entre les conjoints des tâches : . gestion du budget,
. déclaration de ressources au fisc.

Pour la comparaison avec (3), les réponses sur le partage entre les conjoints des décisions relatives :
. au choix d'un logement,
. aux aménagements à apporter à celui-ci,
. à l'achat d'un appareil électroménager.

(1) Voir les analyses du chapitre III.

(2) Enquête Budget des ménages en 1979.

(3) Sur la nature de ce partage "dans les premières années de (votre) union", en ce qui concerne ces dernières.

On pourrait nous objecter que les réponses rétrospectives des femmes divorcées interrogées par l'INED ne concernent que la première période du mariage tandis que les femmes mariées interrogées par l'INSEE six ans plus tôt répondaient sur leur situation au moment de l'enquête. A cette objection, deux réponses : nous pensons que le partage des tâches domestiques évolue peu au cours de la vie commune, qu'il est mis en place par une sorte de négociation implicite dès la mise en union, selon une logique que nous nous réservons d'analyser plus tard. Nous pensons de plus que ce partage, qui s'effectue en conformité à des modèles socioculturels très prégnants, évolue plus lentement dans les milieux plutôt traditionnalistes que nous étudions, de telle sorte qu'à six ans d'écart (1), on peut encore faire des comparaisons - pour approximatives et indicatives que celles-ci doivent être.

Les réponses des femmes interrogées par l'INED à la question de savoir si "par la suite, la participation de (votre) ex-mari a augmenté, diminué ou est restée la même ?", nous donne raison sur un point : au cours de la vie commune d'un couple qui se séparera et dont on peut donc penser qu'elle ait pu être traversée de conflits relatifs à la participation de chacun des conjoints à l'économie domestique (du fait, par exemple, d'une contestation par la femme d'un équilibre initial qui ne lui aura plus convenu parce qu'à ces tâches domestiques pourront s'être ajoutés les soins aux enfants et, plus encore, un travail professionnel), le partage des tâches semble n'évoluer guère (voir tableau I.5) : il reste le même, quel que soit le domaine concerné, dans neuf cas sur dix, en milieu indépendant non agricole comme ailleurs. S'il change, l'équilibre se déplace plus souvent dans le sens d'une moins grande participation du mari. Ces cas sont cependant suffisamment peu nombreux pour qu'on ne puisse voir dans le déplacement de l'équilibre des apports de chacun à la vie domestique un facteur déclenchant le processus de séparation. Peut-être faudrait-il supposer plutôt que l'inertie des modèles culturels contribuant à définir l'identité sexuelle de chacun est si forte qu'une volonté féminine de déplacer cet équilibre a de bonnes chances de ne pas aboutir, voire de provoquer un conflit et, dans certains cas, de contribuer au processus de séparation. Pour celui qui en prend l'initiative, celle-ci est aussi une séparation d'avec une certaine image de lui-même que lui renvoie un partenaire non disposé quant à lui à changer la sienne propre.

Tableau I.5

Evolution du partage des tâches et des décisions au cours du mariage selon que l'ex-mari était ou non indépendant non agricole

Evolution du partage	L'ex-mari a ensuite participé :			TOTAL
	Plus	Moins	Pareil	
<u>Des tâches ménagères :</u>				
. indépendant non agricole	4.6	4.6	90.8	100.0
. autre actif	3.8	8.1	88.1	100.0
<u>Des démarches administr. :</u>				
. indépendant non agricole	3.7	7.4	88.9	100.0
. autre actif	2.3	9.4	88.3	100.0
<u>Des décisions importantes :</u>				
. indépendant non agricole	3.7	9.7	87.6	100.0
. autre actif	2.0	11.1	86.9	100.0

Source : Enquête INED 1985-1986

(1) Remarquons cependant que les femmes interrogées par l'INED en 1985-86, ex-conjointes d'indépendants non agricoles, avaient toutes chances de s'être mariées avant 1980.

Les comparaisons entre les réponses fournies par l'enquête de l'INED et celles fournies par l'enquête de l'INSEE est délicate : il est difficile, en effet, pour chacun des thèmes considérés, d'accepter l'idée d'une distribution moyenne des réponses aux items particuliers distingués dans l'enquête de l'INSEE - distribution qui serait alors comparée à celle des réponses aux thèmes correspondants dans l'enquête de l'INED. On ne peut donc que relever quelques points saillants : le fait le plus marquant est que les épouses comme les ex-épouses d'indépendants non agricoles assument ou assumaient plus souvent seules les tâches domestiques que ne le font ou ne le faisaient les épouses ou ex-épouses d'autres catégories socioprofessionnelles (1).

Ce fait étant noté, on ne peut affirmer que les femmes divorcées ou séparées étaient relativement plus nombreuses que les femmes mariées de leur groupe à assumer seules ou prioritairement les tâches domestiques.

Il serait bien imprudent de se prononcer sur la fonction d'administration. Peut-être pourrait-on avancer que cette fonction, laquelle suppose un plus grand dialogue entre les conjoints pour être exercée de concert, que ne le demande l'exécution des simples tâches domestiques, était moins souvent partagée par les partenaires d'un couple qui s'est séparé qu'elle ne l'est par les partenaires d'un couple stable.

On peut par contre remarquer qu'en ce qui concerne les décisions importantes, les ex-maris - surtout les indépendants non agricoles - décidaient plus souvent seuls ; mais aussi les ex-épouses, quoique à un moindre degré : l'absence de dialogue relatif au moyen ou au long terme serait donc un signe plus franchement révélateur d'un malaise du couple que ne l'est le déséquilibre du partage des tâches quotidiennes. On peut penser que des conflits d'autorité surgissent à l'occasion des grandes décisions et choquent davantage l'un des deux partenaires, alors que "le train-train quotidien", pour contraignant qu'il soit pour la femme, est, sinon mieux accepté, du moins mieux supporté, car il dépend moins de la personnalité de chacun que d'une obéissance à des modèles normatifs encore très prégnants (voir tableau I.6).

(1) Notons que pour ces "autres catégories", nous avons utilisé les statistiques obtenues à partir de l'enquête Budget des ménages de 1979 et publiées par Michel GLAUDE et François DE SINGLY dans un article : "L'organisation domestique : pouvoir et négociation", paru dans *Economie et Statistique*, n° 187, Avril 1986 (page 7, notamment). Cette statistique ne concerne que les couples dont l'homme était salarié ou profession libérale. Nous avons quant à nous inclus les professions libérales dans les indépendants non agricoles. Il y a là une légère distorsion (très légère dans la mesure où le poids des professions libérales est très faible dans l'une ou l'autre sous-population circonscrite).

Tableau I.6

**Partage des tâches ou des décisions entre les conjoints
selon que le mari ou l'ex-mari est ou était un indépendant non agricole
ou exerce ou exerçait une autre activité professionnelle**

Type des tâches ou des décisions	Partage des tâches ou des décisions					TOTAL
	Toujours l'épouse	L'épouse le plus souvent	Partage égalitaire	Le mari le plus souvent	Toujours le mari	
Travaux ménagers (INED) :						
. indépendant non agricole	84	9	7	0	0	100.0
. autre actif	77	9	13	1	0	100.0
Confection des repas (INSEE) :						
. indépendant non agricole	84	8	6	1	1	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	75	13	10	1	1	100.0
Vaisselle (INSEE) :						
. indépendant non agricole	82	7	9	1	1	100.0
. autre actif	65	13	19	2	2	100.0
Lavage des sols (INSEE) :						
. indépendant non agricole	75	11	10	1	3	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	73	13	11	1	2	100.0
Démarches administratives (INED) :						
. indépendant non agricole	42	9	18	13	18	100.0
. autre actif	51	8	19	12	10	100.0
Gestion du budget (INSEE) :						
. indépendant non agricole	37	13	31	7	12	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	34	12	33	7	14	100.0
Déclaration de ressources (INSEE) :						
. indépendant non agricole	37	13	31	7	12	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	23	3	11	5	58	100.0
Décisions importantes (INED) :						
. indépendant non agricole	15	4	56	12	13	100.0
. autre actif	27	5	52	8	8	100.0
Achat d'un logement (INSEE) :						
. indépendant non agricole	4	6	79	6	5	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	4	7	78	6	5	100.0
Aménagement du logement (INSEE) :						
. indépendant non agricole	13	16	61	6	4	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	12	18	61	5	2	100.0
Achat d'un appareil électro-ménager (INSEE) :						
. indépendant non agricole	27	20	45	4	4	100.0
. autre actif (salarié ou profession libérale)	19	20	53	5	3	100.0

Source : Enquête INED 1985-1986. Enquête INSEE Budget des ménages 1979

II - LES CONSEQUENCES DU DIVORCE OU DU VEUVEGE SUR LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES D'INDEPENDANTS NON AGRICOLES

Dans la mesure où les femmes d'indépendants non agricoles collaborent souvent avec leur mari, le divorce ou le veuvage posent, en ce qui les concerne, des problèmes spécifiques d'insertion ou de réinsertion professionnelle : une femme veuve peut difficilement succéder à son défunt mari à la tête d'une entreprise réquerant des compétences professionnelles qu'elle n'a pas (dans le bâtiment par exemple). En cas de divorce, l'entreprise peut-elle lui revenir alors qu'elle n'y exerçait qu'une fonction secondaire ?, etc.

L'enquête Famille de 1982 permet de comparer la situation professionnelle des femmes ayant ainsi connu une rupture à celle des femmes mariées - à une réserve près : les premières ne doivent pas s'être remariées (mais elles peuvent vivre en couple illégitime) (1).

On peut observer les différences suivantes entre épouses et ex-épouses d'indépendants non agricoles :

- les femmes divorcées (ou séparées) sont plus souvent actives que les femmes mariées. Presque jamais aides familiales, elles sont beaucoup plus souvent salariées que ces dernières.
- les femmes veuves - dans l'ensemble plus âgées - sont plus souvent inactives que les femmes mariées, mais elles sont, beaucoup plus souvent que ces dernières, indépendantes non agricoles ou anciennes indépendantes non agricoles.

Ces données incitent à penser que les femmes qui étaient indépendantes non agricoles avant la séparation ou le divorce ont plus de chances de conserver ce statut que celles qui ne l'étaient pas n'en ont de l'acquérir ; que ceci est sans doute également vrai des femmes qui étaient indépendantes non agricoles avant leur veuvage ; mais qu'une proportion non négligeable des autres veuves succèdent à leur défunt mari.

(1) On ne connaît en effet que la situation professionnelle du **dernier** mari, pour toutes les femmes enquêtées et qui se sont mariées une fois au moins. On ne peut donc calculer la propension au remariage, selon la catégorie socioprofessionnelle du premier mari, pour savoir si les femmes divorcées ou veuves d'un indépendant non agricole se remarient plus ou moins fréquemment que les autres femmes divorcées ou veuves. Or, pour les femmes, mariées avant 35 ans, entre 1952 et 1979, veuves ou divorcées de leur premier mari, on compte 19,3 % de remariées parmi les divorcées. La proportion des remariages parmi les veuves passe par un maximum parmi les femmes mariées une première fois entre 1965 et 1969 (c'est-à-dire de 13 à 18 ans avant l'enquête) tandis que la proportion de remariages parmi les femmes divorcées augmente avec l'ancienneté de la dissolution du mariage (de 20,3 % pour les femmes mariées une première fois entre 1975 et 1979, soit de 3 à 8 ans avant l'enquête, à 46,1 % pour les femmes mariées une première fois entre 1952 et 1954, soit de 28 à 30 ans avant l'enquête). Cf. Guy DESPLANQUES : "Cycle de vie et milieu social", INSEE, Collections, Série D, n° 117, Février 1987, p. 247.

Cette hypothèse est étayée par l'analyse des situations professionnelles des trois groupes de femmes selon leur situation professionnelle au mariage (à défaut de connaître leur situation professionnelle juste avant la séparation, le divorce ou le veuvage). On peut observer (voir tableau II.1) que :

- Quelle que soit leur situation au mariage, les femmes divorcées sont plus souvent actives que les femmes mariées ; mais celles qui étaient indépendantes non agricoles ont incontestablement plus de chances que les autres de l'être à l'enquête. Toutefois celles qui étaient aides familiales ont plus de chances que les femmes mariées qui étaient dans la même situation d'être indépendantes non agricoles à l'enquête, alors que tel n'est pas le cas des femmes inactives ou salariées au mariage. Une aide familiale qui divorce aurait donc plus de chances qu'une inactive ou qu'une salariée de reprendre l'entreprise dans laquelle elle travaillait déjà. Mais tel n'est pas le cas de la grande majorité des aides familiales qui doivent, le plus souvent, chercher un emploi salarié après avoir divorcé. Ces femmes sont, comme les indépendantes, un peu plus souvent actives à l'enquête que ne le sont les salariées. Seules les femmes inactives au mariage ont plus de mal que les autres à trouver une insertion professionnelle après leur divorce.

- A l'exception du cas où elles étaient indépendantes non agricoles au mariage, les femmes veuves sont plus souvent indépendantes non agricoles, au moment de l'enquête, que ne le sont les femmes mariées. Et si l'on regroupe indépendantes non agricoles et anciennes indépendantes non agricoles à l'enquête (comme il est légitime de le faire, vu l'âge plus avancé de l'ensemble des veuves), tel est toujours et encore plus nettement le cas. Des proportions fortes de veuves succèdent à leur défunt mari, mais non la majorité d'entre elles. Les indépendantes non agricoles (associées ou non avec leur mari) et les aides familiales ont plus de chances de le faire que les salariées ou les inactives. Qu'il s'agisse bien de succession est en partie montré par le fait que la proportion d'anciennes indépendantes non agricoles est plus importante parmi les veuves de plus de 50 ans qu'elle ne l'est parmi les femmes mariées du même âge ou parmi les plus jeunes veuves, tandis que la proportion d'indépendantes non agricoles, toujours plus grande parmi les veuves que parmi les femmes mariées, est plus importante parmi les jeunes veuves que parmi les autres veuves. On peut encore déduire de ces données que les veuves qui reprennent l'activité de leur défunt mari tendent à s'arrêter de travailler plus tôt qu'à l'âge normal de la retraite (voir tableau II.1).

Les différences observées entre situations professionnelles d'(ex)-femmes d'indépendants non agricoles de statut matrimonial différent, sont-elles plus ou moins marquées selon la catégorie socioprofessionnelle de leur (ex)-mari ?

- A l'exception des veuves des professions libérales, et probablement pour les plus jeunes d'entre celles-ci, les femmes veuves ou divorcées sont toujours plus fréquemment actives que les femmes mariées de la même tranche d'âge et dont le mari appartient à la même PCS que le leur. A l'exception des veuves âgées, les femmes veuves ou divorcées ont toujours plus fréquemment un emploi dans le secteur public que les femmes mariées de la même tranche d'âge.

Tableau II.1

Situation professionnelle des épouses ou ex-épouses d'indépendants non agricoles selon leur statut matrimonial et leur situation professionnelle au mariage

Situation au mariage	Situation à l'enquête											
	Indépendante		Aide familiale	Salariée du privé	Salariée du public	Salariée secteur inconnu	Ancienne indépendante		Ancienne aide familiale	Ancienne salariée	Toujours inactive	TOTAL
	Même PCS que le mari	Autre PCS					Même PCS que le mari	Autre PCS				
<u>Indépendante</u>												
. mariée	33.6	13.7	13.4	9.8	2.1	0.9	8.6	10.3	2.7	5.6	0.0	100.0
. divorcée	37.0	14.1	2.2	22.8	1.1	2.2	6.5	4.4	0.0	8.7	0.0	100.0
. veuve	21.7	17.0	0.0	10.4	8.5	0.9	20.1	7.6	2.8	10.4	0.0	100.0
<u>Aide familiale</u>												
. mariée	11.9	6.0	45.6	7.8	2.6	1.4	2.2	1.5	15.4	5.4	0.0	100.0
. divorcée	9.3	17.3	5.3	36.0	12.0	1.3	2.7	2.7	4.0	9.3	0.0	100.0
. veuve	20.4	9.0	3.0	16.2	6.6	0.0	9.0	2.4	21.0	12.6	0.0	100.0
<u>Inactive</u>												
. mariée	6.0	3.1	13.5	10.7	4.3	3.7	1.4	1.0	1.7	17.3	37.4	100.0
. divorcée	4.7	5.4	0.7	32.5	13.5	1.0	1.6	0.7	1.0	21.4	17.7	100.0
. veuve	10.8	4.9	0.6	16.7	7.8	1.6	6.3	3.5	3.5	19.0	25.4	100.0
<u>Salariée du secteur privé</u>												
. mariée	6.6	2.6	17.8	28.5	3.7	0.9	0.8	0.5	1.6	36.8	0.0	100.0
. divorcée	4.1	4.7	0.9	48.2	11.1	1.3	2.3	1.3	1.1	25.1	0.0	100.0
. veuve	12.6	4.6	0.4	27.7	8.6	0.8	8.4	3.6	3.2	30.0	0.0	100.0
<u>Salarié du secteur public</u>												
. mariée	4.2	2.2	9.9	8.4	41.0	1.0	0.5	0.4	0.7	31.6	0.0	100.0
. divorcée	2.6	3.3	0.4	18.5	52.8	0.7	1.5	0.7	0.4	19.2	0.0	100.0
. veuve	10.2	5.8	0.7	16.1	35.6	0.0	0.7	1.5	2.9	28.5	0.0	100.0
<u>ENSEMBLE</u>												
. mariée	7.2	3.3	16.4	17.8	9.1	1.9	1.3	1.1	2.2	26.7	13.0	100.0
. divorcée	6.0	5.8	1.0	36.3	17.9	1.1	2.2	1.2	1.0	21.3	6.3	100.0
. veuve	13.0	6.1	0.8	19.7	10.2	1.0	7.8	3.5	5.2	22.0	10.9	100.0

Source : enquête Famille 1982

- Toutes les veuves ont ou ont été plus souvent indépendantes non agricoles que les femmes mariées de la même tranche d'âge et dont le mari relève de la PCS dont relevait le leur. La différence est la plus marquée entre veuves et épouses d'un chef d'entreprise : si la probabilité d'héritage du statut du défunt (la reprise de l'affaire) n'est pas, en ce cas, différente de la même probabilité calculée pour l'ensemble des veuves d'indépendants non agricoles, il reste qu'une femme mariée avec un chef d'entreprise a moins de chances de collaborer avec son mari qu'une femme mariée avec un autre indépendant non agricole - notamment un commerçant.

- Une femme divorcée d'un artisan a à peu près les mêmes chances qu'une femme mariée du même âge, elle-même épouse d'un artisan, d'être indépendante non agricole, le plus souvent non artisane. On peut en inférer que ce sont les ex-aides familiales d'un artisan qui, une fois divorcées, auront les plus difficiles problèmes de reconversion professionnelle (1).
- Une femme divorcée d'un commerçant a moins de chances qu'une femme mariée du même âge et elle-même épouse d'un commerçant, d'être indépendante non agricole. L'association fréquente dans le commerce entre conjoints serait-elle donc défavorable à la femme en cas de divorce ? On ne saurait le dire puisqu'on ne sait si l'ex-conjoint est quant à lui demeuré commerçant. Il est cependant incontestable que les femmes divorcées d'un commerçant ont, si elles sont jeunes, relativement plus de chances que les femmes mariées avec un tel agent d'être commerçantes plutôt que d'exercer une autre profession indépendante.
- Une femme divorcée "d'une profession libérale" a à près de deux fois plus de chances qu'une femme mariée "avec une telle profession" d'être elle-même indépendante non agricole. Le phénomène est intéressant parce qu'il ne concerne que les femmes d'âge mûr. Or, la collaboration d'une épouse de profession libérale avec son conjoint voit ses chances croître très sensiblement avec l'âge (la proportion d'aides familiales est deux fois plus élevée après 50 ans) : cette participation serait-elle avantageuse, dans ce cas, à la femme qui divorce ? Ce pourrait être le cas si cette femme, diplômée et donc habilitée à exercer une profession libérale, avait commencé par demeurer au foyer, puis avait collaboré avec son mari : elle aurait continué à exercer seule sa profession après avoir divorcé.
- Une femme divorcée d'un chef d'entreprise a deux fois plus de chances qu'une femme mariée avec un tel chef d'être elle-même indépendante non agricole, bien plus souvent d'ailleurs dans une autre catégorie socioprofessionnelle que celle de son ex-mari (et ce, contrairement aux veuves d'un chef d'entreprise) (voir tableau II.2).

La situation professionnelle des femmes divorcées ou veuves se modifie-t-elle plus ou moins avec le temps qui suit leur divorce ou leur veuvage ? On peut analyser leur situation professionnelle au moment de l'enquête en fonction de leur âge et de leur âge au moment de la rupture.

Les femmes divorcées ont, après 50 ans, plus de chances d'être indépendantes non agricoles (et dans la même PCS que l'ex-conjoint) que les femmes divorcées plus jeunes. On peut supposer qu'ayant collaboré depuis plus longtemps avec leur ex-conjoint, elles ont plus de chances d'avoir repris l'entreprise commune. Ceci se vérifie en considérant les femmes de 35 à 49 ans et de 50 ans et plus et en les distinguant selon qu'elles avaient plus ou moins de 35 ans au moment du divorce : pour une même tranche d'âge, les femmes ayant divorcé après 35 ans ont plus de chances d'être indépendantes non agricoles à l'enquête, et dans la même PCS que leur ex-mari - le phénomène se renforçant avec l'âge (lequel peut indiquer une plus longue collaboration).

(1) On ne peut faire l'analyse de la situation professionnelle des femmes divorcées ou veuves selon leur situation professionnelle au mariage et la PCS de leur ex-mari, faute d'effectifs suffisants.

Tableau II.2

Situation professionnelle des femmes ou ex-femmes d'indépendants non agricoles selon leur âge et la PCS de leur mari ou ex-mari

Situation professionnelle de la femme à l'enquête												
PCS de (l'ex)-mari	Indépendante		Aide familiale	Salariée du privé	Salariée du public	Salariée autre secteur	Ancienne indép.	Ancienne aide familiale	Ancienne salariée	N'a jamais travaillé	TOTAL	Proportion (%) dans le groupe
	même PCS que le mari	autre PCS que le mari										
ENSEMBLE DES AGES												
<u>Artisan</u>												
. mariée	3.6	3.5	15.3	18.9	9.8	1.7	2.0	2.3	29.5	13.5	100.0	
. divorcée	2.2	5.8	0.8	39.5	18.8	1.0	2.1	1.2	22.6	6.2	100.0	6.8
. veuve	6.8	8.5	0.6	22.5	12.4	0.9	9.0	5.4	23.2	10.7	100.0	6.6
<u>Commerçant</u>												
. mariée	14.4	1.9	25.4	14.1	6.5	2.9	3.0	2.8	19.3	10.8	100.0	
. divorcée	10.6	2.1	1.4	37.5	18.0	1.8	5.7	0.9	17.3	4.6	100.0	7.8
. veuve	22.9	2.1	1.2	15.2	7.2	1.4	16.6	6.1	18.4	8.8	100.0	7.9
<u>Chef d'entrep.</u>												
. mariée	3.4	4.0	5.1	28.7	8.6	0.9	1.9	1.8	30.4	15.3	100.0	
. divorcée	3.4	13.6	0.0	31.3	12.9	0.7	2.7	0.7	23.1	11.6	100.0	6.9
. veuve	14.6	6.2	0.0	21.9	5.2	0.0	9.4	1.0	25.0	16.7	100.0	4.5
<u>Profession libé.</u>												
. mariée	8.4	2.9	7.9	18.7	13.0	1.3	2.8	0.8	32.4	14.9	100.0	
. divorcée	10.8	9.4	0.9	25.1	17.0	0.5	2.7	0.9	25.6	7.2	100.0	8.2
. veuve	7.0	9.4	0.0	19.8	12.9	0.9	1.7	1.7	29.3	17.2	100.0	4.3
FEMMES DE MOINS DE 50 ANS												
<u>Artisan</u>												
. mariée	3.3	3.2	15.2	21.5	11.9	1.5	0.8	1.0	30.7	10.9	100.0	
. divorcée	1.8	5.9	1.1	43.0	20.1	1.2	1.2	1.0	19.9	4.7	100.0	7.0
. veuve	9.5	7.2	0.0	38.9	21.4	1.6	2.4	1.6	15.0	2.4	100.0	1.5
<u>Commerçant</u>												
. mariée	14.5	2.4	24.9	16.4	8.4	2.8	1.3	1.1	19.8	8.5	100.0	
. divorcée	9.0	2.0	0.9	41.6	20.8	2.5	4.3	0.6	15.6	3.8	100.0	8.0
. veuve	32.5	2.4	0.0	25.3	13.3	2.4	4.8	3.6	7.2	8.4	100.0	1.9
<u>Chef d'entrep.</u>												
. mariée	3.2	4.5	5.3	34.4	11.1	1.1	1.5	1.5	28.3	9.2	100.0	
. divorcée	4.2	11.6	0.0	33.7	14.7	1.1	3.2	1.1	23.2	7.4	100.0	6.9
. veuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.3
<u>Profession libé.</u>												
. mariée	8.9	5.4	6.5	15.8	15.2	1.2	2.4	0.5	33.7	10.5	100.0	
. divorcée	9.0	7.7	0.0	31.6	31.6	0.0	5.3	0.0	10.5	5.3	100.0	7.5
. veuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.0
<u>Ensemble</u>												
. mariée	7.1	3.3	15.9	20.6	11.3	1.8	1.2	1.0	27.9	10.0	100.0	
. divorcée	5.0	5.6	0.9	39.8	20.0	1.1	2.4	1.0	19.8	4.7	100.0	
. veuve	17.1	5.7	0.0	33.3	18.7	1.6	4.1	2.0	11.8	5.7	100.0	

Tableau II.2 (suite et fin)

Situation professionnelle des femmes ou ex-femmes d'indépendants non agricoles selon leur âge et la PCS de leur mari ou ex-mari

Situation professionnelle de la femme à l'enquête												
PCS de (l'ex)-mari	Indépendante		Aide familiale	Salariée du privé	Salariée du public	Salariée autre secteur	Ancienne indép.	Ancienne aide familiale	Ancienne salariée	N'a jamais travaillé	TOTAL	Proportion (%) dans le groupe
	même PCS que le mari	autre PCS que le mari										
FEMMES DE 50 ANS ET PLUS												
<u>Artisan</u>												
. mariée	4.4	4.3	15.4	12.6	4.8	2.1	4.7	5.3	26.8	19.7	100.0	
. divorcée	3.1	5.5	0.4	31.5	16.0	0.4	3.9	1.6	28.4	9.3	100.0	6.3
. veuve	6.3	8.7	0.7	19.5	10.8	0.7	10.2	6.1	24.6	12.2	100.0	16.9
<u>Commerçant</u>												
. mariée	13.3	1.8	26.3	9.9	2.9	3.2	6.1	5.9	15.7	14.9	100.0	
. divorcée	13.1	2.3	2.3	30.8	13.6	2.3	7.9	1.4	20.1	6.1	100.0	7.5
. veuve	21.3	2.1	1.4	13.5	6.2	1.2	18.7	6.6	20.3	8.8	100.0	17.2
<u>Chef d'entrep.</u>												
. mariée	3.6	3.2	4.8	17.4	3.6	0.5	2.7	2.2	34.7	27.4	100.0	
. divorcée	1.9	17.3	0.0	26.9	9.6	0.0	1.9	0.0	23.1	19.2	100.0	6.8
. veuve	15.4	6.4	0.0	19.2	3.9	0.0	9.0	1.3	28.2	16.7	100.0	10.2
<u>Profession libé.</u>												
. mariée	6.8	3.6	12.1	7.4	6.8	1.5	4.1	1.6	28.6	27.5	100.0	
. divorcée	13.9	12.7	1.3	22.8	10.1	1.3	3.8	0.0	22.8	11.4	100.0	10.0
. veuve	7.2	9.3	0.0	17.5	9.3	1.0	1.0	2.1	33.0	19.6	100.0	12.2
<u>Ensemble</u>												
. mariée	7.5	1.3	17.7	11.7	4.2	2.3	4.9	4.9	24.1	19.6	100.0	
. divorcée	8.0	6.3	1.2	29.7	13.8	1.2	5.2	1.2	24.2	9.3	100.0	
. veuve	12.3	6.2	0.9	19.2	8.6	0.9	12.5	5.7	23.9	11.8	100.0	

Source : enquête Famille 1982

La situation professionnelle des veuves dépend de leur âge au moment du décès de leur conjoint. Les faits les plus marquants sont les suivants : à tranche d'âge égal, les femmes ayant été veuves plus jeunes que les autres (avant 45 ans, par opposition à après 45 ans) sont plus souvent actives - mais cette différence s'estompe après 60 ans. Elles ont plus de chances d'avoir un emploi dans le secteur public (où il est d'autant plus difficile d'entrer qu'on est plus âgé) (1). Elles ont légèrement moins de chances d'être, ou d'avoir été, indépendantes non agricoles, dans la même PCS que leur mari, et donc d'avoir repris l'entreprise familiale (voir tableau II.3).

On peut enfin se demander si les épouses ou ex-épouses d'indépendants non agricoles ayant une activité salariée occupent des fonctions plus ou moins valorisées, selon leur statut matrimonial. Dans l'ensemble des femmes salariées, les épouses exercent une activité professionnelle supérieure ou moyenne à peine plus fréquemment que les femmes divorcées, et celles-ci plus fréquemment que les femmes veuves (voir tableau II.4). Une rupture conduisant une épouse d'indépendant non agricole à rechercher un emploi salarié alors qu'elle était collaboratrice de son mari ou inactive auparavant ne la met pas en position favorable sur le marché du travail. Ce n'est qu'après 60 ans que les distributions des situations professionnelles des femmes salariées des trois groupes distingués tendent à s'égaliser (voir tableau II.4).

(1) Ce phénomène se remarque aussi pour les divorcées.

Tableau II.3

Situation professionnelle des ex-épouses d'indépendants non agricoles
selon leur statut matrimonial, leur âge à l'enquête
et leur âge au moment de la séparation

Situation professionnelle de la femme à l'enquête												
Age de la femme et âge de la rupture	Indépendante		Aide familiale	Salariée du privé	Salariée du public	Salariée autre secteur	Ancienne indép.		Ancienne aide familiale	Ancienne salariée	N'a jamais travaillé	TOTAL
	même PCS que le mari	autre PCS que le mari					même PCS que le mari	autre PCS que le mari				
DIVORCEES												
< 35 ans	5.6	4.4	1.0	41.5	18.1	0.2	1.0	0.7	0.3	23.5	3.7	100.0
de 35 à 49 ans :												
. divorcées avant 35 ans	4.4	4.8	0.0	40.8	26.3	1.3	0.9	1.3	0.0	18.0	2.2	100.0
. divorcées après 35 ans	6.0	9.7	0.4	41.8	21.7	1.2	1.2	0.8	0.0	15.3	1.2	100.0
50 ans et plus :												
. divorcées avant 35 ans	4.0	7.8	0.0	25.0	31.6	2.6	4.0	1.3	0.0	22.4	1.3	100.0
. divorcées après 35 ans	11.0	7.5	1.0	31.4	11.3	0.7	4.2	1.3	1.6	24.0	6.2	100.0
VEUVES												
< 55 ans :												
. veuves avant 45 ans	16.2	6.9	0.6	30.8	20.3	1.3	3.4	1.6	1.9	10.9	6.2	100.0
. veuves après 45 ans	15.3	8.2	0.6	27.0	16.5	1.8	5.9	1.2	2.9	14.1	6.5	100.0
de 55 à 59 ans :												
. veuves avant 45 ans	12.2	5.6	0.9	29.9	16.8	0.0	6.5	0.0	2.8	18.7	6.4	100.0
. veuves après 45 ans	15.8	8.1	0.4	20.4	4.9	1.4	4.2	2.1	6.7	23.5	12.6	100.0
de 60 à 64 ans :												
. veuves avant 45 ans	9.4	2.8	0.0	10.3	8.4	0.0	12.2	7.4	1.9	34.6	13.1	100.0
. veuves après 45 ans	10.2	4.7	1.0	11.4	4.4	0.8	13.2	4.2	7.3	28.6	14.3	100.0

Source : enquête Famille 1982

Tableau II.4

**Distribution des situations professionnelles des épouses ou ex-épouses
d'indépendants non agricoles, salariées à l'enquête,
selon leur âge et leur statut matrimonial**

	Cadres sup.	Profes. interm.	Employées	Ouvrières	TOTAL
<u>< 50 ans :</u>					
. mariée	8.8	25.5	54.3	11.5	100.0
. divorcée	7.1	22.9	59.0	11.0	100.0
. veuve	3.1	16.4	63.3	17.2	100.0
<u>de 50 à 54 ans :</u>					
. mariée	8.0	22.5	51.9	17.7	100.0
. divorcée	6.1	21.1	58.8	14.0	100.0
. veuve	4.3	13.8	66.4	15.5	100.0
<u>de 55 à 59 ans :</u>					
. mariée	8.9	20.3	53.7	16.1	100.0
. divorcée	10.3	20.6	59.8	9.3	100.0
. veuve	4.8	13.5	61.9	19.8	100.0
<u>de 60 à 64 ans :</u>					
. mariée	9.7	17.2	59.0	14.2	100.0
. divorcée	9.3	18.5	59.3	13.0	100.0
. veuve	4.8	20.0	67.6	7.6	100.0
<u>ENSEMBLE :</u>					
. mariée	8.8	24.6	54.1	12.5	100.0
. divorcée	7.4	22.2	59.1	11.3	100.0
. veuve	4.4	15.7	64.6	15.3	100.0

Source : enquête Famille 1982

C H A P I T R E V I

TRAVAIL ET FAMILLE :

LES ATTITUDES CHANGENT-ELLES ?

CHAPITRE VI
TRAVAIL ET FAMILLE :
LES ATTITUDES CHANGENT-ELLES ?

Il est justifié de parler d'entreprise familiale lorsque les deux conjoints y collaborent. Cela a incontestablement un impact sur la vie domestique. Mais l'on peut également penser que les contraintes propres au travail indépendant de l'un ou l'autre des membres du couple (des durées de travail plus longues que celles des travailleurs salariés tout particulièrement) peuvent spécifier le rapport à la famille de ces hommes et de ces femmes. En quoi les uns et les autres diffèrent-ils entre eux et des individus de même sexe qui appartiennent à d'autres types de couples ?

On peut répondre à cette question en analysant les attitudes à l'égard de la famille telles qu'elles sont appréhendées depuis plusieurs années par une batterie de questions de l'enquête Aspirations du CREDOC.

On commencera par rappeler quelques points de méthode afin de préciser les catégories qu'il était possible de distinguer.

Avant-propos méthodologique

L'enquête Aspirations d'automne porte chaque année sur un échantillon de 2 000 individus, construit par la méthode des quotas.

A partir de 1981, on dispose d'une information chiffrée non seulement sur la situation professionnelle de la personne interrogée, mais aussi sur celle de son conjoint éventuel (que le couple soit légitime ou pas).

Afin de pouvoir distinguer différentes configurations de couples d'indépendants non agricoles et, le cas échéant, d'étudier des évolutions, nous avons rassemblé les échantillons relatifs aux années 1981 à 1986 qu'il était ensuite possible de scinder en deux, selon la période d'enquête : 1981-1983 / 1984-1986.

L'indépendance non agricole doit s'entendre ici au sens large : c'est-à-dire comme l'appartenance à l'une des quatre PCS : artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales, quel que soit le statut de l'individu : indépendant, employeur ou aide familial. En effet, on ne dispose pas, dans cette enquête, d'informations permettant de distinguer les aides familiaux des autres agents de ces catégories. Ainsi, un homme marié ayant répondu à l'enquête peut très bien avoir été classé parmi les artisans, en fonction de sa profession, même s'il est l'aide familial de son père chef de ménage. Une femme mariée ayant répondu à l'enquête a été classée artisane en fonction de sa profession, même si elle aide son mari, comme tel est le plus probablement le cas si celui-ci est lui-même artisan. On ne peut donc opérer de distinctions aussi fines que celles permises par les enquêtes lourdes de l'INSEE.

2/ Le travail des femmes, les inégalités entre les sexes et les conflits entre vie familiale et vie professionnelle

- a) Des opinions diverses peuvent être exprimées à propos du travail des femmes. Quel est le point de vue qui semble correspondre le mieux au vôtre ?
1. elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge
 2. elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire
 3. elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent
 4. elles devraient toujours travailler
 5. elle ne devraient jamais travailler
 6. ne sait pas
- (Question posée de 1981 à 1986).
- b) Estimez-vous que la société française a besoin de se transformer profondément ? Réponses oui / non / nsp
(Question posée de 1981 à 1986).
- c) Est-ce que dans l'organisation de votre semaine, votre vie de travail vient parfois en conflit avec votre vie personnelle ou familiale ? Réponses oui / non
(Question posée de 1981 à 1986).
- d) Si oui à la question c) : quelle est votre principale difficulté ?
(Question ouverte posée de 1983 à 1986).
- e) Il existe des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes (par exemple : accès à certaines professions, avancements...). A votre avis, qui dans la liste suivante, peut faire le plus pour donner aux femmes les mêmes possibilités qu'aux hommes :
1. l'employeur
 2. l'école
 3. les lois
 4. les femmes
 5. les syndicats
 6. l'entourage
 7. autre
 8. ne sait pas
- (Question posée en 1986).
- f) Vous savez peut-être qu'il existe une délégation à la condition féminine qui mène des actions à l'égard des femmes. A votre avis, dans quels domaines, parmi les suivants, ces actions devraient-elles être prioritaires ?
1. l'éducation
 2. la formation professionnelle
 3. la lutte contre le chômage
 4. le choix d'une carrière professionnelle
 5. l'équilibre entre la vie familiale et la vie du travail
 6. la maternité, les enfants
 7. autre
 8. ne sait pas
- (Question posée en 1986).

Il va de soi que pour les deux dernières questions, on ne peut affiner l'analyse, vu le faible nombre d'indépendants non agricoles de chaque sexe au cours d'une unique vague d'enquête.

I - LA FAMILLE VALORISEE ET LE MARIAGE DESACRALISE

La famille est et demeure très valorisée au début comme au milieu des années 1980. Moins par les femmes que par les hommes ; moins, surtout, par les femmes actives et moins encore par les femmes indépendantes non agricoles qui ne collaborent pas avec leur conjoint (dans la mesure où celui-ci n'est pas indépendant non agricole).

Les différences entre hommes et femmes sont les plus prononcées lorsque la femme est inactive et ce, en dépit de ce que les femmes inactives valorisent la famille plus que les femmes actives. Une exception cependant : les couples d'indépendants non agricoles, probablement collaborateurs, sont plus proches, à la fois du point de vue des réponses des hommes et de celui des réponses des femmes, des couples dont la femme est inactive, révélant ainsi l'importance que revêt la famille pour les hommes et les femmes qui collaborent à la réalisation d'un projet professionnel étroitement lié au projet familial (ils sont en cela proches des couples d'exploitants agricoles).

Les couples dits mixtes (un indépendant non agricole et un autre actif) sont plus proches des couples double actifs extérieurs aux milieux indépendants non agricoles qu'ils ne le sont des couples dans lesquels l'homme est indépendant non agricole et la femme inactive ou indépendante non agricole. Parmi les couples de double actifs salariés, les plus modernistes sont ceux où l'homme (et, encore plus, où la femme) occupe une position salariée supérieure ou moyenne. A l'exception des couples mixtes, les couples d'indépendants non agricoles apparaissent donc comme des couples dont les membres ont une attitude plutôt traditionnelle à l'égard de la famille : ils valorisent fortement celle-ci (voir tableau I.1).

Les opinions sur le mariage varient principalement en fonction de l'âge puisqu'elles permettent d'opposer les retraités des deux sexes aux autres individus hommes et femmes actives ou inactives, en ce que le mariage a perdu son caractère sacré : les proportions des réponses : "*union indissoluble*" et "*union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties*" permutent, si l'on peut dire, lorsqu'on passe des retraités aux personnes actives ou aux femmes au foyer de moins de 60 ans.

Les opinions évoluent peu entre le début et le milieu des années 1980. Il est d'autant plus intéressant de remarquer qu'elles évoluent sensiblement pour les femmes indépendantes non agricoles ou conjointes d'indépendants non agricoles, lesquelles font montre d'opinions plus tranchées, à trois ans d'intervalle (voir tableau I.2).

Parmi les indépendants non agricoles, les opinions des hommes et celles des femmes diffèrent peu ; mais les couples mixtes apparaissent à nouveau comme plus modernistes que ceux dans lesquels seul l'homme travaille ou bien encore ceux dans lesquels l'homme et la femme collaborent. Ces couples mixtes sont proches de ceux où l'homme appartient à une catégorie salariée supérieure ou moyenne, sa femme étant elle-même active (voir tableau I.3). L'hétérogamie sociale est un facteur de désacralisation de l'institution matrimoniale, de même que l'élévation du niveau d'instruction et l'entrée des femmes dans le monde du travail.

Tableau I.1

Opinions sur la famille (% des réponses positives) des hommes et des femmes selon la situation professionnelle des couples auxquels ils appartiennent

Situation professionnelle		Opinion	
		de l'homme	de la femme
de l'homme	de la femme	<i>"La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu"</i>	
. indépendant (1)	. indépendante (1)	67.3	63.9
. indépendant	. inactive	67.6	60.0
. indépendant	. autre active	47.5	49.5
. autre actif	. indépendante	56.0	46.1
Mixte		48.5	47.7
. autre actif	. autre active	52.2	51.5
. autre actif	. inactive	73.0	60.6
. inactif	. autre active	31.9	44.8
. Retraité(e)		84.4	81.8
. Indépendant(e) non agricole :			
1981-1983		59.1	58.9
1984-1986		57.1	49.0
. Autre actif(ve) :			
1981-1983		59.0	52.7
1984-1986		58.6	51.8
. Retraité(e) :			
1981-1983		84.3	80.5
1984-1986		84.5	83.1
. expl. agric.	. inactive	77.7	78.6
. expl. agric.	. autre active	75.6	79.2
. CS sup. ou moy.	. inactive	62.3	57.1
. CS sup. ou moy.	. autre active	35.3	46.3
. CS inf.	. inactive	75.9	71.9
. CS inf.	. autre active	55.0	62.9
ENSEMBLE		62.4	63.2
. autre actif	. CS sup. ou moy.		31.4
. autre actif	. CS inf.		55.1

(1) *Sous-entendu : non agricole*

Source : enquête Aspirations 1981-1986

Tableau I.2

Distribution des opinions sur le mariage des hommes et des femmes selon la situation professionnelle de l'un des membres du couple auquel ils appartiennent

Situation professionnelle de l'homme ou de la femme dans le couple	Réponse de :	Opinion sur le mariage				TOTAL
		Union indissoluble	Peut être dissout pour les cas graves	Par simple accord	Ne sait pas	
<u>Homme indépendant (1) :</u>						
. 1981-1983	l'homme	18.2	34.9	43.3	3.7	100.0
. 1984-1986	l'homme	16.6	34.7	43.3	5.5	100.0
<u>Femme indépendante (1) :</u>						
. 1981-1983	la femme	13.8	39.8	41.6	4.8	100.0
. 1984-1986	la femme	20.1	31.1	46.8	2.0	100.0
<u>Homme indépendant (1) :</u>						
. 1981-1983	la femme	18.6	42.2	37.2	2.0	100.0
. 1984-1986	la femme	17.4	38.6	43.6	0.4	100.0
<u>Homme autre actif :</u>						
. 1981-1983	l'homme	20.9	32.0	43.0	4.1	100.0
. 1984-1986	l'homme	20.5	31.6	43.0	4.9	100.0
<u>Femme autre active :</u>						
. 1981-1983	la femme	13.7	35.8	47.4	3.0	100.0
. 1984-1986	la femme	13.0	36.8	46.3	3.9	100.0
<u>Homme autre actif :</u>						
. 1981-1983	la femme	16.6	37.7	42.4	3.3	100.0
. 1984-1986	la femme	15.2	36.8	44.5	3.5	100.0
<u>Homme retraité :</u>						
. 1981-1983	l'homme	42.9	36.3	16.5	4.2	100.0
. 1984-1986	l'homme	43.4	34.1	18.2	4.3	100.0
<u>Femme retraitée</u>						
. 1981-1983	la femme	43.0	41.2	13.6	2.2	100.0
. 1984-1986	la femme	42.2	37.3	17.1	3.4	100.0

(1) Sous-entendu : non agricole

Source : enquête Aspirations 1981-1986

Tableau I.3

**Distribution des opinions des hommes et des femmes sur le mariage
selon la situation professionnelle du couple auquel ils appartiennent**

Situation de l'homme et de la femme		Opinion de l'homme ou de la femme	Opinion sur le mariage				TOTAL
			Union indissoluble	Peut être dissout pour les cas graves	Par simple accord	Ne sait pas	
de l'homme	de la femme						
. indépendant (1)	. indépendante	H	16.6	41.9	39.4	2.2	100.0
		F	20.5	42.8	34.2	2.5	100.0
. indépendant	. inactive	H	25.8	36.6	34.2	3.4	100.0
		F	22.3	40.4	37.3	0.0	100.0
Mixte		H	11.5	30.8	52.8	4.9	100.0
		F	11.0	34.9	50.7	3.4	100.0
. expl. agric.	. inactive	H	32.6	42.6	24.1	0.7	100.0
		F	41.2	34.2	14.9	9.7	100.0
. expl. agric.	. autre active	H	33.5	45.3	17.9	3.3	100.0
		F	26.1	46.3	25.4	2.2	100.0
. CS sup. ou moy.	. inactive	H	22.1	40.9	34.6	2.4	100.0
		F	18.6	43.1	36.6	1.7	100.0
. CS sup. ou moy.	. autre active	H	14.4	29.8	52.6	3.3	100.0
		F	13.4	36.0	49.3	1.3	100.0
. CS inf.	. inactive	H	29.4	37.8	29.4	3.4	100.0
		F	23.1	40.9	32.5	3.5	100.0
. CS inf.	. autre active	H	22.4	35.9	39.1	2.6	100.0
		F	12.9	42.6	41.1	3.5	100.0
Retraité(e)		H	43.2	35.2	17.3	4.3	100.0
		F	42.6	39.2	15.4	2.8	100.0
ENSEMBLE		H	24.4	32.4	38.7	4.5	100.0
		F	23.6	38.0	35.3	3.1	100.0
. autre actif	. CS sup. ou moy.	F	9.9	29.9	58.3	1.9	100.0
. autre actif	. CS inf.	F	12.8	3.1	45.8	4.2	100.0

(1) Sous-entendu : non agricole

Source : enquête Aspirations 1981-1986

II - LES SOLUTIONS AUX INEGALITES PROFESSIONNELLES ENTRE LES SEXES

Hommes et femmes sont également très nombreux à dire que la société française a besoin de se transformer en profondeur. Acquiescer à une telle opinion est sans doute loin de signifier que l'on soit prêt soi-même à accepter des transformations radicales. Il est plus prudent d'interpréter les réponses négatives comme un signe de conservatisme que d'interpréter les réponses positives comme un signe d'aspiration à un changement profond.

Si dans leur ensemble, hommes et femmes ne diffèrent pas, la seule catégorie de femmes plus conservatrice que la catégorie masculine correspondante est celle des retraitées, les opinions des hommes étant plus conservatrices que celles des femmes chez les indépendants, agricoles et non agricoles (mais aussi chez les hommes salariés des catégories supérieures ou moyennes dont la femme est inactive).

Le milieu indépendant non agricole donne quelques signes d'une évolution en cours des rapports entre hommes et femmes : la différence entre les réponses des hommes indépendants non agricoles et celles des épouses de ces derniers tend à croître sensiblement au cours des années 1980 (voir tableau II.1). Cela ne va-t-il pas de pair avec la protestation de ces femmes repérable à l'action de mouvements encore jeunes qu'elles ont constitués ?

Qu'il y ait des inégalités professionnelles entre hommes et femmes, l'enquête Aspirations le présuppose puisqu'il est immédiatement demandé aux personnes interrogées qui, selon elles, doit réduire celles-ci (1). Dans leur ensemble, hommes et femmes répondent que ce doit être l'employeur, dans plus d'un tiers des cas, les lois, dans plus d'un tiers des cas également - les femmes semblant faire davantage confiance au législateur et les hommes, davantage confiance aux employeurs. Les indépendants non agricoles fournissent des réponses qui s'écartent sensiblement de cette moyenne : les hommes, en ce qu'ils n'accordent pas leurs suffrages au législateur, qu'ils affirment, beaucoup plus souvent que les autres hommes, que cela revient aux femmes elles-mêmes ; les femmes indépendantes non agricoles, en partageant avec eux cette dernière opinion sans pour autant renoncer aux mesures législatives auxquelles les épouses d'indépendants non agricoles tiennent tout particulièrement (voir tableau II.2).

Le mouvement des femmes d'indépendants non agricoles a obtenu quelques succès (en matière de législation sur la retraite des femmes notamment). Mais il est encore loin d'avoir pu impulser une modification du statut professionnel, réel et non seulement juridique, des femmes d'indépendants non agricoles. Ces femmes croient plus en l'action conjuguée de leur mouvement et des pouvoirs publics qu'en celle des employeurs qui, le plus souvent, sont des hommes. Mais cette attitude prévalente n'est qu'une accentuation de celle manifestée aussi bien par les hommes que par les femmes dans l'ensemble de la population. Elle montre cependant que "les choses bougent" dans ce milieu et que les pouvoirs publics devraient y être particulièrement attentifs.

Dans quel domaine l'action en faveur des femmes menée par les pouvoirs publics devrait-elle être prioritaire ?

(1) Il eût été intéressant de savoir qui tend à refuser ce fait que bien des statistiques permettent d'établir.

Tableau II.1

**Opinion sur les transformations en profondeur de la société française
(% de réponses positives) des hommes et des femmes
selon la situation professionnelle du couple auquel ils appartiennent**

Situation professionnelle		Opinion	
		de l'homme	de la femme
		<i>"La société française a-t-elle besoin de se transformer profondément ?"</i>	
de l'homme	de la femme		
. indépendant (1)	. indépendante	68.7	79.0
. indépendant	. inactive	71.2	71.6
Mixte		69.6	74.0
. expl. agric.	. inactive	69.3	81.0
. expl. agric.	. autre active	71.8	74.4
. CS sup. ou moy.	. inactive	73.0	77.6
. CS sup. ou moy.	. autre active	76.2	74.2
. CS inf.	. inactive	78.9	80.7
. CS inf.	. autre active	77.1	78.7
. autre actif	. CS sup. ou moy.	-	75.4
. autre actif	. CS inf.	-	78.1
Retraité(e)		68.8	64.6
ENSEMBLE		74.3	73.7
. Homme indépendant non agricole :			
	1981-1983	66.9	69.7
	1984-1986	72.1	81.1
. Homme autre actif :			
	1981-1983	76.3	76.1
	1984-1986	77.0	78.0
. Homme retraité :			
	1981-1983	67.1	63.3
	1984-1986	70.5	67.6

(1) Sous-entendu : non agricole

Source : enquête Aspirations 1981-1986

Tableau II.2

Qui doit réduire les inégalités entre hommes et femmes ?

	L'employeur	L'école	Les lois	Les femmes	Les Syndicats	L'entourage	Autre	Ne sait pas	TOTAL
<u>Indépendant(es) non agricoles</u>									
. hommes 1ère réponse	38.1	5.9	22.0	24.0	3.6	4.7	0.0	1.8	100.0
. Hommes 1ère + 2ème réponse	53.0	7.7	53.9	47.8	14.2	9.1	0.0	1.8	
. femmes 1ère réponse	34.7	2.2	34.3	24.3	0.0	2.3	0.0	2.3	100.0
. femmes 1ère + 2ème réponse	59.5	4.7	68.9	48.2	5.1	2.3	2.0	2.3	
<u>Femmes d'indépendants non agricoles :</u>									
. 1ère réponse	37.0	5.6	37.1	15.5	2.5	1.2	0.0	1.2	100.0
. 1ère + 2ème réponse	50.4	7.2	67.9	46.5	12.4	12.0	0.0	1.2	
<u>Autres actifs :</u>									
. hommes 1ère réponse	37.8	3.8	35.1	16.8	3.0	2.7	0.4	0.5	100.0
. Hommes 1ère + 2ème réponse	57.0	7.9	57.8	41.9	16.8	8.2	0.8	0.5	
. femmes 1ère réponse	37.2	3.5	35.5	17.1	3.5	2.6	0.0	0.7	100.0
. femmes 1ère + 2ème réponse	58.3	10.5	59.5	42.9	11.1	8.3	0.2	0.7	
<u>Femmes d'autres actifs :</u>									
. 1ère réponse	34.3	3.7	38.2	16.4	3.6	2.7	0.0	1.0	100.0
. 1ère + 2ème réponse	56.7	9.1	60.3	43.0	13.5	8.0	0.7	1.0	
<u>Inactives :</u>									
. femmes 1ère réponse	31.6	4.1	42.3	14.5	3.9	2.5	0.0	1.1	100.0
. femmes 1ère + 2ème réponse	54.9	6.9	62.8	43.0	15.0	8.5	1.0	0.0	
<u>Retraité(es) :</u>									
. hommes 1ère réponse	33.3	3.9	33.1	14.6	7.5	3.2	1.0	3.5	100.0
. Hommes 1ère + 2ème réponse									
. femmes 1ère réponse	31.1	4.2	38.9	11.9	3.5	4.7	0.5	5.2	100.0
. femmes 1ère + 2ème réponse									
<u>ENSEMBLE :</u>									
. hommes 1ère réponse	36.6	4.1	33.9	17.0	3.9	3.1	0.4	1.1	100.0
. Hommes 1ère + 2ème réponse	54.6	8.0	57.4	39.7	18.8	8.5	0.9	1.1	
. femmes 1ère réponse	33.7	3.8	38.5	15.1	3.5	3.1	0.1	2.1	100.0
. femmes 1ère + 2ème réponse	54.3	8.7	62.8	40.6	12.8	8.5	0.6	2.1	

Source : enquête Aspirations 1986

Les hommes, dans leur ensemble, sont très partagés sur cette question : leurs préférences vont principalement à la formation professionnelle, à la lutte contre le chômage, à l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle ; secondairement, à la maternité et aux enfants, à l'éducation. Les femmes, dans leur ensemble, font preuve de plus de pragmatisme : elles insistent plus sur la lutte contre le chômage dont elles sont plus souvent victimes que les hommes.

En ce qui concerne les indépendants non agricoles, les hommes se distinguent par une insistance plus grande sur l'action en faveur d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale comme s'ils avaient eux-mêmes à pâtir de la situation de leurs épouses, lesquelles se distinguent des autres femmes par une insistance plus grande sur les problèmes de maternité et d'éducation des enfants. Et tandis qu'ils insistent moins que les autres hommes sur la lutte contre le chômage, leurs épouses le font davantage que les autres femmes. Leurs appréciations des difficultés féminines et des moyens pour remédier à certaines d'entre ces difficultés divergent plus de celles de leurs épouses que ne le font, entre elles, les appréciations de l'ensemble des hommes et de l'ensemble des femmes (voir tableau II.3).

Tableau II.3

Action prioritaire en faveur des femmes

Distribution des réponses des hommes et des femmes selon la situation professionnelle de l'homme

- Premier choix ; premier et deuxième choix cumulés -

Situation professionnelle de l'homme	Réponse de :	Education	Formation profes.	Lutte contre chômage	Choix carrière	Equilibre travail/famille	Maternité, enfants	Autre	Ne sait pas	Ne fait pas de 2ème choix	Total
<u>Indépendant non agricole :</u>											
. 1er choix	l'homme	15.0	19.7	5.4	13.2	35.1	7.0	0.0	4.7	-	100
. 1er + 2ème choix		16.2	36.4	14.8	25.4	60.6	25.6	0.0	4.7	16.4	200
. 1er choix	la femme	2.6	24.2	23.7	12.5	23.7	11.1	1.2	1.2	-	100
. 1er + 2ème choix		18.1	37.3	38.2	24.8	53.0	33.9	1.2	1.2	2.5	200
<u>Autre actif :</u>											
. 1er choix	l'homme	11.7	21.2	14.4	12.3	29.2	9.0	0.4	1.8	-	100
. 1er + 2ème choix		17.2	38.4	23.2	25.3	54.2	27.1	0.6	1.8	12.2	200
. 1er choix	la femme	12.6	22.7	19.6	10.8	26.1	6.3	0.4	1.5	-	100
. 1er + 2ème choix		18.8	38.7	31.3	24.1	54.8	22.2	0.7	1.5	8.0	200
<u>Retraité :</u>											
. 1er choix	l'homme	11.5	21.8	24.6	5.4	17.2	12.4	0.7	6.5	-	100
. 1er + 2ème choix		17.2	35.4	30.8	19.1	41.2	26.7	0.7	6.5	22.8	200
. 1er choix	la femme	14.7	16.8	23.2	7.6	20.3	9.6	0.9	7.0	-	100
. 1er + 2ème choix		20.3	30.8	33.6	18.1	45.3	27.5	0.9	7.0	16.6	200
<u>ENSEMBLE :</u>											
. 1er choix	l'homme	12.3	21.2	15.7	10.7	27.0	9.9	0.4	2.8	-	100
. 1er + 2ème choix		17.6	37.1	24.0	24.2	52.0	26.9	0.5	2.8	14.2	200
. 1er choix	la femme	12.7	21.2	20.8	9.9	24.4	7.5	0.6	3.0	-	100
. 1er + 2ème choix		18.7	36.6	32.1	22.1	52.2	24.5	0.8	3.0	10.3	200

Source : enquête Aspirations 1986

III - TRAVAIL FEMININ ET CONFLITS ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE

Les conflits entre vie professionnelle et vie familiale du fait des investissements en temps mais aussi de la mobilisation requise par les responsabilités professionnelles sont plus souvent le lot des femmes que des hommes - du simple fait que les premières continuent d'assumer l'essentiel des tâches domestiques. Toutefois, les différences entre les sexes sont moins grandes que ne le sont les différences entre couples relevant de configurations familiales contrastées. Ainsi peut-on opposer les hommes et les femmes indépendants non agricoles à l'ensemble des autres actifs, hommes ou femmes. Les premiers vivent beaucoup plus souvent des conflits entre leur vie professionnelle et leur vie familiale, beaucoup plus souvent que les agriculteurs notamment (lesquels sont proches de la moyenne des autres actifs) et que les couples double actifs des professions salariées supérieures ou moyennes dont on peut penser qu'ils ont plus de responsabilités professionnelles que les couples d'ouvriers ou d'employés.

Les hommes indépendants non agricoles sont les plus nombreux à vivre de tels conflits, que leur femme soit inactive ou qu'elle soit elle-même indépendante non agricole (en ce dernier cas, la durée du travail de chacun risque fort, comme on l'a vu, d'être très élevée). Les femmes indépendantes non agricoles sont, parmi les femmes, les plus nombreuses à en vivre. Seuls les couples mixtes semblent avoir moins de conflits de ce type, encore qu'ils en aient plus que toutes les autres catégories de couples double actifs (voir tableau III.1). Bref, l'indépendance non agricole qui implique souvent une imbrication de la vie professionnelle et de la vie familiale ne favorise pas pour autant cette dernière..., laquelle demeure pourtant très valorisée. Les difficultés rencontrées du fait de la vie professionnelle sont, dans ce milieu comme ailleurs, principalement liées au manque de temps : hommes et femmes insistent sur leurs contraintes horaires ; mais les hommes indépendants non agricoles affirment plus souvent qu'ils n'ont pas le temps de vivre ; eux, et plus encore leurs épouses, qu'ils n'ont pas assez de congés ; leurs épouses enfin - différant en cela nettement des autres femmes -, qu'elles sont indisponibles pour leurs enfants ou qu'elles éprouvent des difficultés à les élever (voir tableau III.2). Ces réponses concordent avec les réponses que les uns et les autres fournissent à la question de savoir quelles devraient être les actions prioritaires à mener en faveur des femmes. Il y a là un incontestable malaise.

Ce malaise conduit-il à des attitudes plus souvent négatives à l'égard du travail des femmes ? Dans l'ensemble, les distributions des opinions des hommes et des femmes sur cette question ne diffèrent pas entre elles. Les réponses tranchées (la femme doit toujours travailler ; elle ne doit jamais travailler) sont rares (la dernière étant plus fréquente chez les hommes retraités et ceux des couches salariées inférieures dont la femme est inactive). La réponse la plus fréquente est, chez les hommes comme chez les femmes, que celles-ci ne doivent travailler que si elles le désirent. L'abstention lorsqu'il y a des enfants en bas âge est prônée par près du tiers des individus et la subordination du travail féminin à la nécessité économique, par plus du cinquième. Les indépendants non agricoles, hommes et femmes, et que celles-ci travaillent ou pas, s'éloignent peu des opinions moyennes. Les hommes indépendants non agricoles dont la femme est inactive, et leurs épouses, insistent davantage sur l'abstention lorsqu'il y a des enfants en bas âge ; mais tel est le cas de tous les couples au sein desquels la femme est inactive. Quant aux couples mixtes, ils se rapprochent sensiblement des couples de salariés double actifs des catégories moyennes ou supérieures en ce qu'ils accordent

plus souvent le libre choix à la femme et, corrélativement, qu'ils font moins souvent dépendre ce choix de la nécessité économique (voir tableau III.3). On ne peut donc dire qu'il y ait une opinion spécifique aux indépendants non agricoles sur la question du travail féminin. Ce qui frappe plutôt, c'est l'évolution de cette opinion entre le début et le milieu des années 1980. Au cours de cette période, l'évolution de l'opinion dans ce milieu est plus accentuée que l'évolution générale, au demeurant faible. Chez les hommes, la fréquence de l'opinion selon laquelle la femme ne doit pas travailler si elle a des enfants en bas âge diminue sensiblement au bénéfice de celle d'un libre choix féminin. Tel est également le cas chez leurs épouses et plus spécifiquement chez les femmes qui sont elles-mêmes indépendantes non agricoles. Mais ces femmes tendent également à prendre davantage en compte la situation économique du ménage - ce que l'on n'observe dans aucun autre groupe de femmes (voir tableau III.4). Cette tendance, quant à l'évolution de l'opinion, est intéressante encore que l'on puisse observer, en ces années 1980, une diminution de la durée du travail des femmes d'indépendants non agricoles : ces femmes sont-elles en train de prendre conscience de ce qu'elles peuvent mieux gérer les relations entre leur vie professionnelle et leur vie familiale et travailler moins si cela est économiquement possible ? Il semblerait que oui.

Tableau III.1

Proportion (%) de cas où l'homme ou la femme disent avoir des conflits entre vie professionnelle et vie familiale selon la situation professionnelle du couple

Situation de l'homme et de la femme		Réponses positives de :	
de l'homme	de la femme	l'homme	la femme
. indépendant (1)	. indépendante (1)	59.0	56.3
. indépendant	. inactive	56.9	-
. indépendant	. autre active	49.9	44.3
. autre actif	. indépendante	31.6	51.0
Mixte		47.7	48.0
. expl. agric.	. inactive	36.9	-
. expl. agric.	. autre active	35.5	33.5
. CS sup. ou moy.	. inactive	38.2	-
. CS sup. ou moy.	. autre active	40.6	41.5
. autre actif	. CS sup. ou moy.	-	44.6
. CS inf.	. inactive	28.9	-
. CS inf.	. autre active	23.8	31.0
. autre actif	. CS inf.	-	27.9
. Répondant indépendant non agricole :			
1981-1983		55.0	53.9
1984-1986		52.2	53.0
. Répondant autre actif :			
1981-1983		30.4	34.3
1984-1986		29.0	31.2

(1) Sous-entendu : non agricole

Source : enquêtes Aspirations 1981-1986

Tableau III.2

Difficultés rencontrées du fait de la vie professionnelle

Difficultés rencontrées	Situation professionnelle			
	Indépendants non agricoles		Autres actifs	
	hommes	femmes	hommes	femmes
. Financières	3.0	4.9	0.0	0.5
. Nervosité	0.0	0.0	1.9	7.0
. Indisponible pour enfants	4.8	9.5	2.8	2.7
. Contraintes horaires	59.8	37.5	62.2	51.6
. Horaires profess. et scolaires (enfants) incompatibles	0.0	7.3	4.1	7.1
. Garde enfants malades	0.0	4.8	1.8	5.7
. Difficulté pour élever les enfants	0.0	7.3	1.4	4.3
. Plus le temps de vivre	17.9	5.0	8.8	6.6
. Pas assez de congés	8.4	11.5	4.4	2.1
. Autres	0.0	7.2	8.2	4.4
. Ne sait pas	6.1	4.9	4.5	8.1
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : enquête Aspirations 1983-1986

Tableau III.3

**Distribution des opinions des hommes et des femmes sur le travail féminin
selon la situation professionnelle du couple auquel ils appartiennent**

Situation professionnelle de l'homme et de la femme		Opinion de l'homme ou de la femme	La femme devrait travailler...						TOTAL
			Jamais si enfants en bas âge	Seulement si impossible avec un seul salaire	Seulement si elle le désire	Toujours	Jamais	Ne sait pas	
de l'homme	de la femme								
. indépendant (1)	. indépendante	H	20.4	23.2	53.1	2.7	0.7	0.0	100.0
		F	28.3	21.2	45.9	1.4	2.3	0.9	100.0
. indépendant	. inactive	H	36.8	19.0	38.9	1.3	3.9	0.0	100.0
		F	33.2	22.6	38.5	2.4	2.0	1.4	100.0
Mixte		H	20.9	13.4	57.5	3.5	3.5	1.2	100.0
		F	24.4	15.0	53.7	2.0	2.9	2.0	100.0
. expl. agric.	. inactive	H	46.5	35.4	16.4	0.0	0.7	0.9	100.0
		F	22.4	45.4	27.5	2.0	2.7	0.0	100.0
. expl. agric.	. autre active	H	42.3	19.2	35.7	0.5	2.3	0.0	100.0
		F	32.2	20.8	38.9	3.4	3.7	0.9	100.0
. CS sup. ou moy.	. inactive	H	30.7	19.3	47.4	1.3	1.0	0.3	100.0
		F	28.1	20.2	50.4	0.4	0.9	0.0	100.0
. CS sup. ou moy.	. autre active	H	10.3	14.8	71.3	2.2	0.9	0.5	100.0
		F	15.4	12.4	70.6	0.9	0.4	0.4	100.0
. CS inf.	. inactive	H	40.8	28.0	23.7	0.5	6.4	0.5	100.0
		F	37.6	26.4	29.7	1.8	4.3	0.1	100.0
. CS inf.	. autre active	H	24.5	28.3	42.5	1.8	2.7	0.2	100.0
		F	27.6	24.1	45.0	1.0	2.0	0.3	100.0
Retraité(e)		H	38.4	29.9	20.2	0.8	9.1	1.5	100.0
		F	23.7	18.2	54.4	1.8	1.5	0.4	100.0
ENSEMBLE		H	29.4	23.2	39.9	1.8	4.5	1.1	100.0
		F	31.2	22.6	40.9	1.8	2.8	0.7	100.0
. autre actif	. CS sup. ou moy.	F	13.3	7.9	76.4	1.9	0.3	0.2	100.0
. autre actif	. CS inf.	F	26.8	21.3	47.9	1.7	1.8	0.5	100.0

(1) Sous-entendu : non agricole

Source : enquête Aspirations 1981-1986

Tableau III.4

Evolution entre 1981-83 et 1984-86
de la distribution des opinions des hommes et des femmes
sur le travail féminin selon leur situation professionnelle

Situation professionnelle	Une femme devrait travailler...						TOTAL
	Jamais si enfants en bas âge	Seulement si impossible avec un seul salaire	Seulement si elle le désire	Toujours	Jamais	Ne sait pas	
<u>Homme indépendant non agricole :</u>							
. opinion de l'homme en 1981-1983	29.9	17.1	47.6	2.5	2.5	0.4	100.0
. opinion de l'homme en 1984-1986	22.3	17.5	52.3	2.5	4.2	1.3	100.0
<u>Femme indépendante non agricole :</u>							
. opinion de la femme en 1981-1983	31.4	15.3	47.3	1.7	2.3	2.0	100.0
. opinion de la femme en 1984-1986	20.3	23.4	49.7	2.5	3.6	0.6	100.0
<u>Homme indépendant non agricole :</u>							
. opinion de la femme en 1981-1983	32.8	16.6	44.5	0.7	2.6	2.5	100.0
. opinion de la femme en 1984-1986	27.5	21.8	46.1	2.9	1.3	0.4	100.0
<u>Homme autre actif :</u>							
. opinion de l'homme en 1981-1983	28.7	21.6	42.6	2.0	4.0	1.1	100.0
. opinion de l'homme en 1984-1986	26.4	24.9	43.6	1.7	2.5	0.9	100.0
<u>Femme autre active :</u>							
. opinion de la femme en 1981-1983	25.2	18.5	52.4	1.	1.7	0.5	100.0
. opinion de la femme en 1984-1986	22.9	18.0	55.4	1.8	1.3	0.5	100.0
<u>Homme autre actif :</u>							
. opinion de la femme en 1981-1983	28.1	20.3	47.5	1.7	2.1	0.3	100.0
. opinion de la femme en 1984-1986	25.3	20.0	50.1	2.0	2.0	0.6	100.0
<u>Homme retraité :</u>							
. opinion de l'homme en 1981-1983	39.6	29.5	19.5	0.9	9.1	1.5	100.0
. opinion de l'homme en 1984-1986	37.3	30.4	21.0	0.7	9.2	1.5	100.0
<u>Femme retraitée :</u>							
. opinion de la femme en 1981-1983	44.0	29.5	19.5	1.6	4.4	1.0	100.0
. opinion de la femme en 1984-1986	39.8	28.4	23.6	1.7	5.0	1.5	100.0
<u>Ensemble :</u>							
. opinion de l'homme en 1981-1983	30.5	21.8	39.6	2.0	4.9	1.1	100.0
. opinion de l'homme en 1984-1986	28.3	24.6	40.2	1.6	4.1	1.1	100.0
. opinion de la femme en 1981-1983	32.6	22.5	39.8	1.6	2.8	0.7	100.0
. opinion de la femme en 1984-1986	29.7	22.6	42.1	1.9	0.8	0.8	100.0

Source : enquête Aspiration 1981-1986

19 AVR. 1989

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

Président : Bernard JOUVIN

Directeur : Robert ROCHEFORT